

Démarches de mise en œuvre de projets de territoire en zones sèches incluant la gestion durable des terres et agroécosystèmes

Synthèse de Capitalisation



Commune de Ghassate, Maroc ©Agrisud

Morin-Kasprzyk M., consultante

Juillet 2021



Remerciements

Entreprendre de capitaliser sur un sujet aussi complexe et passionnant que les approches territoriales, constituait un beau défi qui n'a pu être relevé qu'avec la participation dynamique des commanditaires de l'étude (GTD, CARI) mais aussi des « porteurs » des 5 projets sélectionnés pour étude de cas, qui constituent la base de ce travail.

Un grand merci à Agrisud, à la fondation Norsys, à l'IRAM, à l'ONG Rail, au Gret, au CTAS ainsi qu'à leurs partenaires mais aussi au Ciedel, au F3E et à ARP Développement entre autres pour leur participation à cette démarche de capitalisation. Merci pour votre confiance, votre disponibilité, votre dynamisme.

Mes remerciements vont notamment à ACK International pour l'assurance qualité réalisée tout au long de ce travail de capitalisation.

Les fiches synthétiques relatives aux projets constituent un support de ce travail de capitalisation. Pour les utiliser indépendamment de cette étude, merci de contacter les porteurs des projets concernés (via le GTD, christophe@cariassociation.org).

Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de son auteur. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel des organisations ayant participé au travail de capitalisation.



Sigles et acronymes

ABH	Agence de Bassins hydrauliques
AE	Agroécologie
AFD	Agence française de développement
AOC	Approche orientée changement
APIMAK	Association pour la promotion de l'intercommunalité entre les 12 communes de Konni-Madaoua et Malbaza
ARD	Agence régionale de développement
ASUFOR	Associations des usagers des forages
AT	Approche territoriale
CARI	Centre d'actions et de réalisations internationales
CIRAD	Centre de coopération en recherche agronomique pour le développement
CNULCD	Convention des Nations-Unies pour la lutte contre la désertification
CSFD	Comité scientifique français de la désertification
CT	Collectivité territoriale
CTAS	Centre technique agroécologique du Sud
EAF	Exploitation agricole familiale
F3E	Réseau apprenant pour évaluer, échanger, éclairer
Projet FLEUVE	Projet régional Front Local Environnemental pour une Union Verte
FOFIFA	Centre national de la recherche appliquée au développement rural (Madagascar)
GDRN	Gestion durable des ressources naturelles
GDT	Gestion durable des terres
GIE	Groupement d'intérêt économique
GRN	Gestion des ressources naturelles
GSDM	Groupement semis direct Madagascar
GTD	Groupe de travail désertification
IG	Indication géographique
IRAM	Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation professionnelle
PACOF/GRN	Projet d'appui aux communes de l'ouest du Burkina Faso en matière de gestion du foncier rural et des ressources naturelles
PAPSA	Projet d'amélioration des performances du secteur agricole
PIAD	Plan interdépartemental pour une agriculture durable
PKM	Projet Picardie – Konni/Madaoua
PPT	Plateforme pastorale du Tchad
PRPA	Projet de redynamisation de la production agricole des exploitations familiales
RADDO	Réseau associatif de développement durable des oasis
RESAD	Réseau Sahel Désertification
RESFOR	Responsables de formation
RNA	Régénération naturelle assistée
RNA	Région nouvelle aquitaine
SAC	Schéma d'aménagement communal
SCV	Semis direct sous couvert végétal
SIM	Système d'information sur les marchés
SNDP	Stratégie nationale de développement pastoral
SQD	Semence de qualité déclarée
STD	Service technique déconcentré
SYAL	Système alimentaire localisé
UE	Union européenne

Table des matières

1	Introduction & contexte	1
2	Méthodologie proposée : Une capitalisation participative.....	5
3	Résultats de l'analyse croisée des 5 études de cas	8
3.1	Approche territoriale dans les projets de développement : une approche multisectorielle, multidimensionnelle et multi-acteurs.....	8
3.1.1	Une approche multisectorielle	8
3.1.2	Une approche multidimensionnelle	13
3.1.3	Une approche multi-acteurs.....	15
3.1.4	Deux grandes tendances caractérisent les démarches adoptées.....	20
3.2	Comment appréhender la réussite d'un projet de développement qui adopte une approche territoriale	23
3.2.1	Un large panel de « réussites » pour les projets étudiés	23
3.2.2	Comment évaluer la réussite d'un projet de développement qui adopte une approche territoriale ?.....	24
3.2.3	Les approches orientées changement.....	25
3.2.4	Et si on parlait des échecs des projets ?	27
3.3	Rôles et postures des opérateurs de développement internationaux	28
3.3.1	L'opérateur de développement et ses partenaires locaux	28
3.3.2	Comment trouver le bon équilibre entre composante « terrain » technique et gouvernance locale ?	29
3.3.3	Une grille de « lecture » des projets sous l'angle de l'approche territoriale.....	31
4	Conclusions	33
	ANNEXES.....	39

Table des illustrations

Figure 1 : illustration du module form'action	3
Figure 2 : Une parcelle type d'aménagement agroécologique, CTAS-Gret-GSDM.....	9
Figure 3 : Le développement pastoral au Tchad : une illustration de la nécessité d'une approche multisectorielle ; Source : Sougnabé et al., 2016	13
Figure 4 : Transhumance au Tchad ; Photo : Iram	14
Figure 5 : Vue aérienne de bandes de pois d'Angole au niveau d'un bloc ; Crédit photo Gret....	15
Figure 6 : Deux grandes tendances dans les approches territoriales ; Réalisation : auteur	20
Figure 7 : L'importance de l'innovation dans l'approche territoriale ; Réalisation : auteur	21
Figure 8 : Chemins de changements. Illustration F3E.....	26
Figure 9 : Logique d'attribution des résultats.	27
Photo 1 : (Gch) Zippélé (sol dégradé en mooré), crédit photo Rascaprod ; (Dte) Situation dans la partie nord du Plateau Central du Burkina Fasso autour de 1980, photo : Projet PATECORE	1
Photo 2 : Le « Tio mena », littéralement « vent rouge » souffle plusieurs mois de l'année dans le Grand Sud de Madagascar, avec pour conséquences l'érosion des terres, un assèchement des cultures et l'ensablement des parcelles cultivées. Crédit photo : Razafison R.	5
Photo 3 : Puit, Niger. Crédit photo D. Héroult, Iram.	9
Photo 4 : Commerçante-détaillante sur le marché de Diakhao, Sénégal ; Crédit photo : Agrisud	10
Photo 5 : Marché à bétail, crédit photo Iram	11
Photo 6 : Signe (forme de protection et d'organisation sociale) pour défendre le vol de bois; Crédit photo GSDM	11
Photo 7 : Partage du diagnostic au Sénégal ; Crédit photo Agrisud	15
Photo 8 : Comité de suivi opérationnel de la Plateforme Pastorale du Tchad (à gch) ; Réunion du Conseil Communal d'Ourno, Niger. Photo : Iram (à dte).....	16
Photo 9 : Productrices de Mbamane Jaraaf, Sénégal. Photo : Agrisud	19
Photo 10 : Promotion de la race ovine locale D'Man en milieu oasien au Maroc. Photo : Agrisud	22
Photo 11 : Ouvrages anti-érosifs sur versants rocailleux, village de Guidan Bouzou, commune Madaoua. Photo : Iram.....	23
Photo 12 : Embocagement intermédiaire du paysage avec pois d'angole et culture de mil à barbe, site de Karoke Mahandrorano, Madagascar (2017). Photo Gret.	23
Photo 13 : Paysan relais au cours d'unr animation villageoise portant sur le bloc agroécologique, Madagascar. Photo : Gret.	28

1 Introduction & contexte

Assimilée souvent par erreur à l'extension des déserts existants, la désertification désigne en réalité un processus de « dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines »¹.

Photo 1 : (Gch) Zippélé (sol dégradé en mooré), crédit photo Rascaprod ; (Dte) Situation dans la partie nord du Plateau Central du Burkina Fasso autour de 1980, photo : Projet PATECORE



Sur le terrain, la désertification se manifeste par des sols dégradés, qui s'érodent, perdent leur matière organique, leur perméabilité, s'ensablent... avec pour conséquence :

- Une dégradation des ressources en eau, une perte des capacités de stockage, le non-renouvellement des nappes, et la modification du cycle de l'eau ;
- Une dégradation de la végétation : un appauvrissement de la flore, une diminution du couvert et une perte de productivité.

Les dégradations environnementales locales entraînent une diminution de la productivité des exploitations familiales. Baisse de revenus et insécurité alimentaire limitent les dynamiques de développement, entraînant tensions, conflits et instabilités mais aussi migrations vers les villes et l'étranger. À l'horizon 2045, ce sont 135 millions de personnes qui migreront à cause de la désertification².

→ La dégradation des terres conduit à une perte de leur potentiel biologique, productif et économique. Cette détérioration des services fournis par ces écosystèmes entraîne une dégradation des conditions de vie des populations qui en dépendent.

Les zones sèches sont caractérisées par la rareté et la forte variabilité des précipitations. Elles représentent 40% des terres émergées et abritent plus de 2 milliards de personnes. Elles sont particulièrement menacées par la désertification du fait de la fragilité de leurs sols et de leurs ressources naturelles. Au niveau mondial, 12 millions d'hectares de terres sont dégradés annuellement. La perte des espèces et services écosystémiques de ces terres représenterait 10% du PIB mondial annuel³.

¹ Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification – CNULCD art.1er-(a)

² Barbut M. CNULCD (Emission RFI "La lutte contre la désertification : un enjeu sous-estimé" dans "c'est pas du vent", octobre 2018 ; <https://www.rfi.fr/fr/emission/20170702-1-sahel-desertifications-sommet-secheresse-sols-degradation-reforestation>)

³ « Lutter contre la désertification et promouvoir la gestion durable des terres », France Diplomatie, avril 2020 <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/climat-et-environnement/la-preservation-de-la-biodiversite/lutter-contre-la-desertification-et-promouvoir-la-gestion-durable-des-terres/>)

→ À l'origine considérée comme un problème de développement local, la lutte contre la désertification apparaît peu à peu sur la scène internationale comme un enjeu d'environnement mondial.

Plus du tiers de la population mondiale vit en zones sèches dont l'économie est essentiellement basée sur l'agriculture (pluviale, irriguée), l'élevage (sédentaire, pastoral) et la sylviculture, développés majoritairement au sein d'exploitations agricoles familiales fortement dépendantes de l'exploitation des ressources naturelles - sols, eau et végétation (faible accès aux intrants de production).

→ La désertification est un obstacle majeur au développement.

Dans cette lutte contre la désertification, l'objectif est d'éviter, de réduire et de compenser la dégradation des terres. Les projets ayant pour objectif la diffusion de pratiques de gestion durables des terres - GDT - ont permis de :

- développer et valider des pratiques alternatives de restauration/réhabilitation des terres et contribuant à une meilleure valorisation des ressources disponibles ;
- de montrer leurs impacts positifs sur les écosystèmes et sur les conditions de vie des populations ;
- d'évaluer les retours sur investissement.

Malgré cette dynamique, on constate aujourd'hui que les zones aménagées restent faibles, les solutions restent difficiles à promouvoir durablement sur de larges espaces, les processus de dégradation des terres se poursuivent et que la sécurité alimentaire des populations est toujours menacée.

Face à ce constat, le Centre d'Actions et de Réalisations Internationales - CARI et ses partenaires ont souhaité intégrer l'approche territoriale dans les projets de développement incluant la gestion durable des terres afin de :

- Repositionner les ressources naturelles et leurs usagers dans leurs territoires géographique (répartition des ressources et interaction entre elles), politique (droits foncier, gouvernance traditionnelle, etc.), économique (filères agricoles, animales, produits forestiers, etc.) et socio-culturel (liens sociaux entre multiples usagers autour de mêmes ressources) ;
- Définir les actions dans les territoires en incluant tous les acteurs, les pratiques de GDT et les interventions de restauration/préservation des ressources naturelles ayant plus de chance d'être appropriées et durablement effectives si elles sont coconstruites et décidées de manière participatives avec tous les acteurs concernés ;
- Accompagner les collectivités locales dans la prise en main de leur rôle de planification et de gestion territoriale dans un contexte de décentralisation et de transfert de compétence en matière de gestion des ressources naturelles aux collectivités territoriales.

De 2015 à 2018, dans le cadre du projet Front Local Environnemental pour une Union Verte - FLEUVE, le CARI a animé une série d'échanges avec ses partenaires des réseaux Groupe de Travail Désertification - GTD, Réseau Sahel Désertification - ReSaD, Réseau Associatif de Développement Durable des Oasis - RADD0, réseau international d'ONG - Drynet ainsi que des acteurs associatifs, institutionnels et scientifiques dans cinq pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal et Tchad) portant sur l'inclusion de la lutte contre la désertification au sein des plans de développement des territoires et sur le renforcement des capacités des collectivités territoriales dans la mise en œuvre de ces plans de développement.

La capitalisation d'expériences de plus de 200 organisations a abouti à l'élaboration d'un outil de formation des collectivités locales au montage de projet de gestion durables des terres : **le module de Form'action**. Cet outil a été particulièrement apprécié par les communes bénéficiaires néanmoins quatre années après les premières Form'actions, « *force est de constater qu'elles ne suffisent pas à rendre les collectivités autonomes pour proposer et mettre en œuvre des actions de gestion durable des terres* »⁴.

Commanditée par le groupe de Travail Désertification, cette présente capitalisation s'inscrit dans une dynamique de renforcement des compétences des acteurs de la solidarité internationale en matière d'approche territoriale par le partage d'expérience et poursuit un double objectif :

1. Mieux connaître les expériences des acteurs français de la solidarité internationale, en matière d'appui à la définition et mise en œuvre des projets de développement adoptant une approche territoriale / projets de territoire ;
2. Comprendre comment ces acteurs en sont arrivés à cette démarche territoriale et identifier les éléments qui permettent la construction de leurs approches et pratiques.

Figure 1: illustration du module form'action⁵



La capitalisation doit permettre d'apporter des éléments de réponses aux questions suivantes portant sur les projets de développement adoptant une approche territoriale ou les projets de territoire :

- Quels sont les pré requis nécessaires à la mise en place de ces projets ?
- Comment définir la « réussite » de ces projets ?
- Quels sont les facteurs de réussite de ces projets ?
- Quels éléments de blocage sont susceptibles de freiner, voire stopper le développement de ces projets ?
- Comment surmonter ces éléments de blocages ou les éviter ?

⁴ Capitalisation "Accompagner les communes dans la gestion durable des terres", CARI, 2019

⁵ <http://www.resad-sahel.org/Publications/Module-de-form-action-Principes-et-demarche>

Territoire, approche territoriale et projet de territoire

La diversité et la complexité de la notion de territoire, en fonction des spécialités et des spécificités des territoires, des filières ou des services que l'on envisage ont été démontrées à plusieurs reprises. Une des conclusions des débats menés dans le cadre de cette capitalisation est de ne pas s'arrêter à une définition unique, mais de bien définir les différents termes utilisés lors des échanges.

Le territoire peut-être défini comme un espace multi fonctionnel délimité par l'adaptation et l'activité de sociétés humaines. Il n'existe pas une forme de territoire mais des territoires à la fois organisés, contrôlés, vécus, appropriés et politisés. Ces territoires géographiques, politiques, économiques, socio-culturel combinés à différents niveaux d'échelle constituent des systèmes complexes en évolution constante.

L'approche territoriale dans des projets de développement peut être définie en tant que démarche, utilisée par les opérateurs du développement pour accompagner les acteurs d'un territoire donné dans la mise en œuvre des actions de développement pouvant conduire ou non à définir et mettre en œuvre un projet de territoire.

Le projet de territoire est porté par les « pilotes » du territoire (Collectivités territoriales et STD suivant les compétences transférées dans le cadre de la décentralisation).

2 Méthodologie proposée : Une capitalisation participative

Ce travail de capitalisation est basé sur l'étude de 5 « projets » diversifiés mettant en œuvre une approche territoriale spécifique. Réalisé sur une période de 7 mois (janvier – juillet 2021), l'étude s'est déroulée en 3 phases :

- La phase de « cadrage » : i) revue bibliographique, ii) **recensement de projets** incluant la GDT en zones sèches et adoptant une approche territoriale, iii) **sélection d'un échantillon de 5 projets** sur la base de critères (spatio-temporels, thématiques, réussite du « projet »), iv) **élaboration de fiches synthétiques** sur chacun des projets sélectionnés ;
- Une phase de capitalisation participative basée sur **l'analyse croisée des études de cas** : atelier de travail collectif (sur la base des fiches synthétiques projets ; 25 participants - 6&7 mai 2021), entretiens ;
- Une phase **d'analyse des trajectoires des projets et des organisations** porteuses/accompagnant les projets étudiés (entretiens) et de **restitution / discussion** des résultats du travail de capitalisation (atelier du 2 juillet 2021).

La méthodologie participative proposée avait pour objectif d'impliquer les bénéficiaires de l'étude pour une meilleure appropriation du travail de capitalisation (processus et résultats).

Hypothèse : Bien que les contextes, acteurs en jeu et modalités d'intervention varient selon les projets adoptant une approche territoriale, **l'analyse comparée d'une sélection de projets permettra de dégager des éléments clés, des facteurs de réussite ou de blocage** utiles à l'ensemble des acteurs souhaitant accompagner des projets de développement adoptant une approche territoriale.

Au-delà de l'étude des 5 projets, des éléments d'analyse sur des problématiques complémentaires développés par ailleurs sont venus compléter la réflexion. On citera, entre autres, le projet PACOF au Burkina Faso (combinant approche territoriale dans le cadre de la décentralisation, gestion durable des ressources naturelles et volet foncier), l'atelier de réflexions transversal de l'Iram (Développement économique des territoires et développement des filières - 2015), les ateliers d'échanges d'expériences du GTD et ReSaD, le module de Form'action (Projet FLEUVE), les fiches thématiques du CSFD, etc.

Photo 2 : Le « Tio mena », littéralement « vent rouge » souffle plusieurs mois de l'année dans le Grand Sud de Madagascar, avec pour conséquences l'érosion des terres, un assèchement des cultures et l'ensablement des parcelles cultivées. Crédit photo : Razafison R.



Les 5 projets sélectionnés pour étude de cas (figure ci-dessous) ont en commun d'intervenir dans des zones arides / semi arides, marquées par des ressources naturelles limitées et dégradées.

Sénégal	Niger	Maroc	Tchad	Madagascar, Grand Sud
PRPA <i>Projet de Redynamisation de la production Agricole</i>	PKM <i>Programme Picardie – Konni / Madaoua</i>	PAPSA <i>Projet d'Amélioration des Performances du Secteur Agricole</i>	<i>Projet d'appui au développement pastoral</i>	<i>Projet « Bloc agro écologiques »</i>
Agrisud Coop dec RNA – Entente interdépartementale Diourbel-Fatick	Iram - Ciedel- Rail Coop Dec PKM	AgriSud (+ ORMVAO + NORSYS)	Iram (+ Plateforme Pastorale du Tchad)	CTAS (+ Gret)
Sécuriser et améliorer les activités agricoles : aménagement hydro-agricoles, formation technico-économique des EAF, appui aux OP, valorisation des production agricoles, insertion des jeunes, accompagnement à la gouvernance territoriale <i>(30 ha de périmètre maraichers, 80 ha couverts RNA, 500 EAF accompagnées)</i>	Améliorer les conditions de vie des populations : développement local, appui à la décentralisation, maîtrise d'ouvrage communale (services socio-économiques et de GDRN) <i>(5000 ha aménagés)</i>	Améliorer durablement les performances du secteur agricole : aménagement hydro-agricoles, formation technico-économique des EAF, appui aux OP, valorisation des productions agricoles, insertion des jeunes (entrepreneurs), concertation multi acteurs <i>(500 EAF accompagnées)</i>	Sécurisation de la mobilité des familles et des troupeaux dans l'espace agro-sylvo-pastoral : hydraulique pastorale, négociation droits de séjour & de passage et balisage des couloirs de transhumance, concertation multi-acteurs (gestion locale des infrastructures, PPT), accès facilité aux marchés / circuits de commercialisation et aux services sanitaires (homme, bétail) et éducatifs de base <i>(1300 ouvrages hydrauliques (puits et mares) réalisés à l'échelle national)</i>	Trouver des solutions pérennes à grande échelle pour le Grand Sud malgache en matière de lutte contre la dégradation des terres - Les Blocs agro écologiques : dispositif d'aménagement / pratique agroécologiques, agroforesterie, filières semences, sécurité alimentaire <i>(4500 ha – 4300 EAF accompagnées)</i>
Entente inter départementale (6 départements)	Intercommunalité (12 communes)	Commune (1)	Du local au national	Terroir / commune
12 ans d'intervention	10 ans d'intervention	14 ans d'intervention	30 ans d'intervention	20 ans d'intervention

En annexes figurent les **fiches synthétiques** relatives à chacun de ces 5 projets ainsi que **l'analyse de leurs trajectoires**.

Ce travail de capitalisation a produit :

- Cinq fiches « projet » synthétiques
- Une analyse des trajectoires de chacun des projets,
- Une grille d'analyse des projets adoptant (ou souhaitant adopter) une approche territoriale
- Un atelier de réflexion mobilisant des personnes/structures travaillant sur des thématiques variées (pastoralisme, agroécologie, gouvernance territoriale, etc.)
- Un atelier de restitution des résultats de ce travail de capitalisation, en présence d'environ 35 personnes (les « porteurs » des projets étudiés mais aussi des membres du GTD, des bailleurs (AFD), des associations de développement (Terre & Humanisme, Geres) et des bureaux d'études (ACK, ARP développement, Ecodev)

3 Résultats de l'analyse croisée des 5 études de cas

3.1 Approche territoriale dans les projets de développement : une approche multisectorielle, multidimensionnelle et multi-acteurs



Les acteurs des projets étudiés s'accordent sur un prérequis important dans leur approche territoriale : la bonne connaissance du territoire et de ses acteurs aux niveaux géographique, socio-économique et politique.

Connaître et comprendre tous les acteurs concernés des territoires en question ainsi que les relations entre ces acteurs constituent un défi méthodologique majeur, relevé au travers d'une diversité d'outils élaborés et éprouvés par les acteurs du développement (monographies des douars dans le cadre du PAPSA au Maroc, diagnostics des communes, diagnostic des périmètres maraichers, caractérisation des EAF). Ces diagnostics, participatifs et ascendants (EAF, village, commune, etc.) donnent lieu à un travail de priorisation des enjeux du territoire.

La prise en compte du poids que l'on accorde à chaque acteur dans le processus du diagnostic est très importante. Cela nécessite une analyse fine du jeu d'acteur dans le territoire donné (comment se construit l'influence - économique, politique, culturelle, etc.) en identifiant qui sont les acteurs influents et qui sont les acteurs moins influents. Il y a toute une batterie méthodologique pour réaliser des diagnostics participatifs pertinents cependant *"il faut être attentifs aux mécanismes d'inclusion et d'exclusion sociale qui peuvent être invisibles et à la représentation statistique des participants/porte-paroles de la "société civile" par rapport à l'ensemble de la société"*⁶.



Il est important de prévoir du temps et des ressources pour cette étape clé de diagnostic sans toutefois s'enliser dans une démarche lourde, ne permettant pas de voir des résultats concrets pour les populations. Aller au bout de l'exercice du cycle de projet/action publique, impliquer les élus et plus largement les leaders dans la démarche, constituent des facteurs de réussite de cette étape majeure.

Le diagnostic « initial » ne suffit pas. Dans un contexte en perpétuelle évolution, ces diagnostics doivent être mis à jour régulièrement.

Cette étape essentielle de connaissance des territoires (initiale et continue) conduit à la construction progressive et itérative d'une d'approche multisectorielle, multidimensionnelle et multi acteurs.

3.1.1 Une approche multisectorielle

Parmi les projets étudiés, **l'entrée technique sur le secteur agricole ou de l'hydraulique** est la plus courante :

- Hydraulique pastorale au Tchad, avec un premier objectif de sécurisation de l'approvisionnement en eau de qualité pour les hommes et pour le bétail (projets dits de « 1^{ère} génération » caractérisés par une approche sectorielle basée sur l'hydraulique pastorale) ;

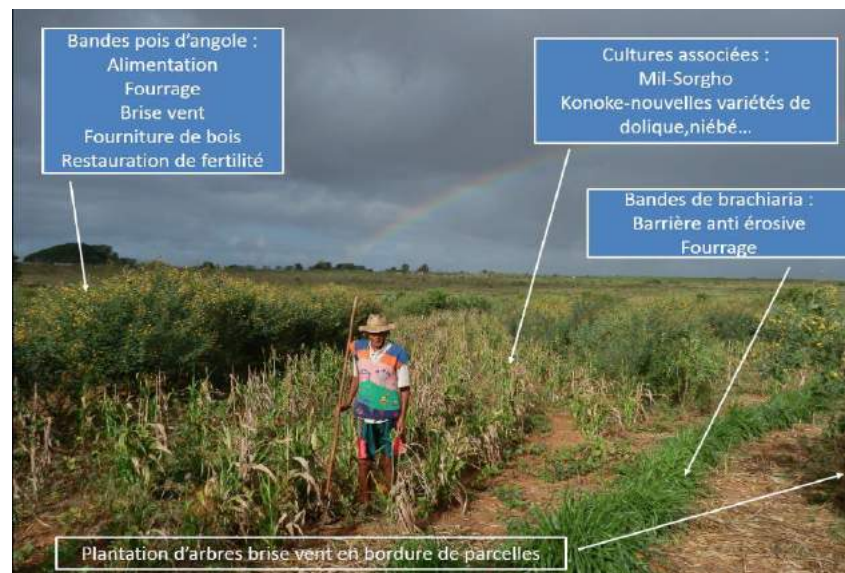
⁶ Atelier de restitution des résultats du travail de capitalisation, 2 juillet 2021.

- Pratiques agricoles / agroécologiques dans le cadre du PAPSA-Maroc, PRPA-Sénégal et des blocs agroécologiques-Madagascar. Pour chacun de ces projets l'intervention s'est faite à une échelle relativement réduite au départ du fait de sa combinaison avec des dispositifs d'essais et de démonstration de pratiques agroécologiques et de GTD innovantes. L'objectif était de tester l'efficacité technico-économique de ces pratiques pour convaincre les producteurs et les diffuser à une plus large échelle.

Photo 3 : Puit, Niger.
Crédit photo D. Hérault,
Iram.



Figure 2 : Une parcelle type d'aménagement agroécologique, CTAS-Gret-GSDM



Dans le cadre des actions menées par Agrisud (PAPSA-Maroc et PRPA-Sénégal), cette entrée « technique » a été couplée dès le démarrage des actions à un **volet économique** basé sur l'approche filière :

- accompagnement des Organisation de Producteurs - OP dans le développement de services à la production (mise à disposition de matériels et vente de semences) ;
- accompagnement technico-économique des exploitations agricoles et conseil de gestion.
- valorisation des productions des exploitants accompagnés au travers de la mise en place d'un Système d'Informations sur les Marchés ;
- appui à l'émergence d'une interprofession au travers d'un réseau informel composé d'OP, d'opérateurs de marché, de services d'encadrement de l'État, d'un centre de formation agricoles et de collectivités locales pour favoriser les échanges ;

Photo 4 : Commerçante-détaillante sur le marché de Diakhao, Sénégal ; Crédit photo : Agrisud



Dans le cadre du projet d'appui au développement pastoral au Tchad, la dimension économique s'est rapidement imposée du fait que la logique guidant les pasteurs dans leurs mouvements saisonniers de grande amplitude se base, au-delà de la disponibilité des ressources, sur le rapport entre prix du bétail et prix des céréales. Dépendants de l'achat de céréales en particulier en saison sèche (quand le lait devient plus rare), les éleveurs visent à s'approvisionner aux meilleurs prix dans les zones de production agricole. C'est également là en général que sont vendus les animaux bien alimentés pendant leur séjour sur les parcours sahélo sahariens.

Pour cette raison l'organisation sociale de la mobilité pastorale intègre pleinement l'information sur les marchés à bétail et les groupes mobiles s'appuient sur des représentants - khalifats - ancrés sur les principaux marchés à bétail desservis tout au long de l'axe de transhumance. Le Projet d'Appui à la Filière Bovine – PAFIB (Iram), mis en œuvre en 2007, a mis l'accent sur le renforcement de tous les acteurs de la filière, depuis les éleveurs jusqu'aux bouchers, l'appui aux organisations socio-professionnelles de la filière et l'aménagement d'axes commerciaux (avec la construction de points d'eau et d'aires de marché de collecte).

L'ancrage territorial des filières se manifeste via cette organisation « horizontale » entre opérateurs, aux différents maillons à travers les OP, coopératives, les réseaux informels pouvant déboucher sur des modes d'organisation coopératifs efficaces et des innovations locales autour d'un produit⁷.

« Lorsque le lien entre les filières et les territoires se fait, il ne faut pas faire l'impasse sur les débats parfois contradictoires et orageux mais indispensables avec les autres acteurs en dehors de ces dynamiques verticales (filières) et horizontales (OP, réseaux, ...). La concertation doit avoir lieu avec les « pour » et les « contre » le développement de la filière »⁶.

⁷ Les Indications géographiques (IG) sont par exemple des dispositifs susceptibles de renforcer les dynamiques territoriales. Journées d'études Iram : « Développement économique des territoires et développement des filières : comment renouveler les approches et outils d'analyse et d'intervention au Sud ? », Paris, juin 2015

Photo 5 : Marché à bétail, crédit photo Iram



La prise en compte de l'environnement économique a été identifiée comme un facteur de réussite d'un projet adoptant une approche territoriale, tout comme l'environnement socio-culturel.

À Madagascar, la démarche adoptée pour diffuser l'innovation que constitue le Bloc Agroécologique met l'accent sur une **approche socio-anthropologique**, dans une région (Androy) où la culture est marquée par de nombreux *fady* – interdits, notamment celui de la consommation du pois d'Angole, plante phare du dispositif d'aménagement des blocs agroécologiques.

Photo 6 : Signe (forme de protection et d'organisation sociale) pour défendre le vol de bois; Crédit photo GSDM



Dans le cadre de l'appui au développement pastoral au Tchad, l'importance des sciences sociales a aussi été soulignée dans :

- la compréhension fine de l'organisation sociale des transhumants, élément majeur du diagnostic pastoral ;
- les études de faisabilité sociale et technique des aménagements ainsi que la négociation d'accords sociaux (garants d'une bonne gouvernance et donc de la durabilité des ouvrages) figurant au cœur de la stratégie d'appui au pastoralisme. Cette stratégie s'appuie sur les modes d'organisations traditionnels de gestion de la ressource en eau de surface ou profonde dans chaque zone (chefs de puits, chefs de terre, etc.). Selon les « rapports de domination », les coutumes, les pratiques ancestrales qui existent dans les différentes zones, certains interlocuteurs sont incontournables ; Il convient de comprendre l'historicité du système et les relations de pouvoir existants autour du point d'eau, d'où l'importance des sciences sociales.

La nécessaire prise en compte de l'environnement socio-culturel implique de **disposer de temps, de méthodes et de compétences** en la matière pour comprendre le contexte de l'action ; La démarche est souvent longue car elle nécessite d'instaurer une relation de confiance entre les acteurs.

Les différents projets étudiés mettent au cœur de leurs objectifs la sécurisation du foncier, dans son sens global en tant qu'accès aux ressources productives en général : eau, terres, zones de parcours, biomasse, etc. Même si la problématique est recentrée sur l'accès à la terre, celle-ci est considérée comme très complexe et sensible, et **n'est pas abordée directement par les projets étudiés**. Il est pourtant admis qu'il est difficile de mener des projets de territoires incluant la gestion durable des terres sans sécurisation foncière.

Se posent donc les questions :

- du niveau de sécurisation foncière minimum pour mener ces projets (à bien) ;
- des bouleversements que ces projets peuvent déclencher en particulier du fait de la (re)mise en valeur de terres dégradées ou nouvellement aménagées / irriguées.

Dans le Grand Sud malgache, les parcelles sont matériellement délimitées (par les *raketa – figuier de barbarie*), connues de tous mais sans titre foncier. Le système en place tient bien socialement (reconnaissance d'un droit d'usage par la mise en valeur). Cependant, un document administratif, tel que le Schéma d'Aménagement Communal), risque de « figer les choses » (cadre juridique légal, reconnaissance des parcelles et de leur affectation) pouvant entraîner des conflits de propriété et d'usage sur les terres « récupérées » au sein des blocs agroécologiques.

Au Sénégal, les producteurs cultivent au sein de périmètres maraîchers collectifs qui appartiennent aux groupements d'intérêt économique (GIE). Les groupements possèdent des actes de délibération émis par la collectivité territoriale (sauf dans les cas où le périmètre appartient à un privé). Les parcelles sont réparties entre producteurs et productrices moyennant un droit d'acquisition. La sécurisation foncière tient donc notamment à la viabilité du GIE.

Une des leçons tirées du Projet d'Appui aux Communes de l'Ouest du Burkina Faso en matière de Gestion du Foncier Rural et des Ressources Naturelles (PACOF/GRN, 2014 – 2021) est la suivante : la gestion durable des terres nécessite la **sécurisation des ressources naturelles collectives**, et que la **sécurisation foncière ne doit pas se limiter à la sécurisation des terres des particuliers**.



La **sécurisation de l'accès au foncier** constitue un potentiel point de blocage des dynamiques territoriales.

La **dimension multisectorielle** de l'approche territoriale est illustrée par des situations variées et une prise en compte progressive des différentes thématiques (économique, socio-culturelles, foncière) sur le **temps long**. En effet, les projets étudiés sont mis en œuvre sur un pas de temps allant de 8 à 10 ans, mais s'inscrivent dans une succession d'actions allant de 12 - 14 ans (Sénégal et Maroc) jusqu'à 20 ans (Madagascar) et 30 ans pour l'appui au pastoralisme au Tchad. Seul le programme PKM, arrêté brutalement et de manière inattendue, a été mis en œuvre sur une période ne dépassant pas 10 ans.



Ces projets s'inscrivent donc sur du **long terme**, marqué par plusieurs phases : i) un premier temps de diagnostic, ii) suivi d'une mise au point des pratiques/de la démarche puis iii) diffusion / extension en vue d'un passage à une plus grande échelle avec ouverture progressive à d'autres secteurs liés à la sécurisation des conditions de viabilisation des pratiques de GDT diffusées (sur le plan technique, économique, social, culturel, etc.).

Figure 3 : Le développement pastoral au Tchad : une illustration de la nécessité d'une approche multisectorielle ;
Source : Sougnabé et al., 2016



3.1.2 Une approche multidimensionnelle

Les projets étudiés mettent en évidence des interventions à **différentes échelles** :

- Parcelle (espace d'application des pratiques) ;
- Exploitation Agricole Familiale (accompagnement de différents ateliers de l'EAF, conseil de gestion) ;
- Périmètre maraîcher / Bloc agroécologique (Accompagnement à un ensemble de parcelles d'EAF différentes au travers d'un dispositif d'aménagement) ;
- Commune (Ghassate au Maroc, 12 communes de Konni/Madaoua au Niger) et département (6 départements de Diourbel et Fatick au Sénégal) ;
- Intercommunalité (Apimak au Niger) et interdépartementalité (Entente interdépartementale de Diourbel et Fatick au Sénégal avec l'élaboration du Plan Interdépartemental pour une Agriculture Durable – PIAD) ; Les intercommunalités ou les interdépartementalités s'avèrent plus pertinentes pour traiter de problématiques dépassant les limites de communes telles que la gestion d'un bassin versant, la gestion de l'eau et les mouvements des troupeaux des éleveurs pastoraux ;
- National voire international : plaidoyer autour de la transition agroécologique au Sénégal, développement pastoral au Tchad et en Afrique de l'Ouest, etc.

À Madagascar, l'intervention a démarré au niveau de la parcelle avec l'introduction de plantes améliorantes tolérantes à la sécheresse et la mise en place de parcelles d'essais (systèmes SCV) chez des « paysans expérimentateurs ». La mise en place et diffusion des blocs agroécologiques s'est faite à **l'échelle du « terroir »**. En effet, chaque bloc AE (bloc parcellaire) est géré par un comité (groupes agriculteurs organisés selon les lignages), coordonné/dirigé par le chef de lignage (les parcelles du bloc AE appartiennent à un lignage). Face à l'augmentation rapide de la taille des blocs (initialement 10 ha minimum, mais certains allant aujourd'hui jusqu'à 250 ha, les comités se sont multipliés (ex. 30 comités sur un seul bloc) au gré des ententes ou mésententes entre lignages.

Dans le cas des systèmes pastoraux accompagnés au Tchad, les éleveurs pastoraux ont leur propre notion de leur territoire : composé d'espaces mouvants au gré des pluies et des ressources, ce **territoire social** traverse des territoires administratif, politique et économique.



La prise en compte des enjeux du développement pastoral oblige à une approche territoriale bien spécifique qui **combine étroitement plusieurs échelles stratégiques** pour agir efficacement sur la sécurisation du foncier et des systèmes pastoraux.

Les échelles concernées sont :

- Échelle localisée des sites identifiés comme prioritaires (par la concertation régionale) sur lesquels doivent se tisser les accords sociaux entre autorités locales exerçant la maîtrise foncière et les autres groupes d'usagers permanents et temporaires. C'est avec ces acteurs ensuite que seront définies l'organisation et la gestion des ouvrages ;
- Échelle régionale/provinciale des instances de planification et de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement Pastoral - SNDP : Comités Provinciaux d'Actions réunissant les services techniques déconcentrés de l'élevage, de l'hydraulique, de l'environnement, de l'aménagement du territoire, avec les autorités locales cantonales (agriculteurs sédentaires et pasteurs transhumants) ;
- Grands ensembles régionaux au sein desquels s'inscrivent les systèmes de mobilité (unité éco-pastorales identifiées dans la Stratégie Nationale de Développement Pastoral) ;
- Échelle nationale et sous régionale du dialogue politique. C'est ici que s'effectue un travail essentiel de partage des connaissances et de co-construction des propositions de politiques publiques contribuant au développement pastoral. La portée du dialogue engagé a dépassé le cadre national pour intégrer d'autres espaces de dialogues sous régionaux : déclaration de N'Djamena, rencontres de haut niveau sur la transhumance apaisée dans le bassin du lac Tchad en sont des exemples.

Figure 4 : Transhumance au Tchad ; Photo : Iram



Les différents projets soulignent l'importance de couvrir une superficie croissante (on parle d'extension) pour assurer la **continuité** des pratiques et aménagements, élément essentiel pour i) sécuriser la mobilité des pasteurs et de leurs troupeaux, mais aussi pour l'efficacité des pratiques agroécologiques.

À Madagascar, 17% de l'espace de la commune est couvert par les blocs agroécologiques, tandis qu'au Maroc à l'issue de la 3^{ème} phase du projet PASA, environ 60% des EAF (50% des villages) de la commune seront accompagnés.

Figure 5 : Vue aérienne de bandes de pois d'Angole au niveau d'un bloc ;
Crédit photo Gret



L'approche territoriale implique une approche multidimensionnelle, et pour le projet, une capacité à travailler à différents niveaux (de l'exploitation à la collectivité). Ce passage à l'échelle est plus ou moins progressif selon les contextes : l'aspect multidimensionnel peut rapidement s'imposer comme dans le cas du pastoralisme au Tchad.

Dans le cadre des projets agricoles, l'extension multidimensionnelle s'applique aux terres cultivées cependant les terres à vocation collective sont peu ou pas considérées (espaces forestiers, espaces pastoraux).

3.1.3 Une approche multi-acteurs

Dans les 5 projets étudiés, les acteurs sont accompagnés pour appréhender les enjeux de leur propre territoire.



L'implication de tous les acteurs légitimes du territoire dans les phases de diagnostic, de concertation autour de la priorisation des enjeux et définition des actions à mener, constitue un facteur de réussite de l'action.

En particulier, il ne faut pas oublier les acteurs « de passage », qui ne sont pas présents toute l'année sur le territoire mais qui ont une influence considérable : les pasteurs transhumants mais aussi la diaspora.

Photo 7 : Partage du diagnostic au Sénégal ;
Crédit photo Agrisud



Identifier les **représentants légitimes** pour chaque groupe d'utilisateurs des ressources et acteurs du territoire constitue un défi majeur, relevé notamment grâce à une bonne connaissance du « terrain » et une relation de confiance tissée sur le long terme avec les acteurs.

Les chefs coutumiers sont souvent des acteurs majeurs de la gestion des ressources naturelles. À Madagascar, certains chefs de lignage se sont beaucoup impliqués dans la diffusion des blocs AE, certains d'entre eux étant paysans relais notamment).

Le projet d'appui au pastoralisme a rappelé qu'il existe aussi des acteurs illégitimes sur le territoire : les terroristes, les « bandits douaniers » qui taxent les éleveurs de manière illicite, etc. ; ils sont présents sur le territoire, influent sur les jeux d'acteurs, sur le développement du territoire et du pastoralisme, mais il est difficile de les intégrer dans les processus de concertation et de discussion.



Le portage de l'action par des **leaders** constitue un facteur de réussite, qu'ils soient des agriculteurs / éleveurs respectés, des élus, des représentants professionnels ou des chefs coutumiers. Compréhension, implication et volonté des décideurs, sont autant de clés pour assurer la durabilité des actions mises en œuvre.

Dès lors qu'une approche territoriale est adoptée, le **jeu d'acteurs devient complexe**, impliquant agriculteurs/éleveurs et leurs groupements et leaders, OP et acteurs des filières, services techniques déconcentrés et collectivités territoriales et ce à différentes échelles.

« Le jeu d'acteur au niveau local semble dynamique et fluide, cependant **les échanges entre différentes échelles d'intervention apparaissent plus compliqués**; il faut créer un cadre d'échange d'acteurs à l'échelle nationale tout comme à l'échelle régionale et départementale ». L-E Diouf, Représentant d'Agrisud au Sénégal.

Gouvernance territoriale : des mécanismes de concertation pour associer tous les acteurs...

La notion de gouvernance locale renvoie aux systèmes de gestion des affaires publiques en l'occurrence à l'échelon local, c'est à dire au processus d'interaction entre les autorités locales et les citoyens, associant les parties prenantes à la prise de décision et à la mise en œuvre des actions de développement.

Elle repose sur une organisation forte (des structures qui fonctionnent) mais aussi sur des règles et des normes qui ont été discutées, débattues, ajustées. La question du débat est donc essentielle dans le cadre d'une bonne gouvernance locale d'où la nécessité des **mécanismes de concertation**, offrant la possibilité d'établir un cadre collectif de réflexion stratégique et d'actions solidaires, reliant les principaux acteurs locaux.

Photo 8 : Comité de suivi opérationnel de la Plateforme Pastorale du Tchad (à gch) ; Réunion du Conseil Communal d'Ourno, Niger. Photo : Iram (à dte)



Les projets étudiés fournissent plusieurs exemples de mécanismes de concertation mis en place et/ou dynamisés par l'action à différentes échelles d'intervention :

- **Niveau national : La Plateforme Pastorale** au Tchad (PPT) : née en 2011, à l'issue du colloque national sur les orientations de la politique sectorielle du pastoralisme, la PPT constitue une forme particulière d'observatoire, qui met en avant le dialogue entre les acteurs pour l'amélioration des politiques publiques liées aux différents champs du développement pastoral. Après 10 années d'activités, cet instrument se révèle utile et manifeste plusieurs types d'impact dont la participation à la réduction des conflits violents autour des points d'eau et chemins de transhumance ;
- **Niveau collectivité : le cadre de concertation communal** mis en place dans le cadre du PKM au Niger (composé principalement d'élus communaux, des agents de la mairie, des représentants des différents groupes socio-professionnels des habitants, des représentants des STD, le représentant de l'État (Préfet), les partenaires techniques et financiers) et les cadres de gestion durable des ressources naturelles mis en place aux niveaux communal et inter-villageois et impliquant tous les utilisateurs des ressources ciblées ;
- **Niveau communal : un dispositif de cogestion** a été mis en place au Maroc pour une gestion concertée de la ressource en eau. Il doit permettre d'organiser les acteurs du territoire pour i) identifier les problématiques à traiter, ii) proposer des solutions adaptées, iii) s'accorder sur les modalités de préservation de la ressource en eau, iv) définir des règles de gestion. Pour ce faire, l'organe de gouvernance établit un plan de gestion, le coordonne et l'ajuste au fur et à mesure des réalisations.

L'importance des plateformes de concertation dans la démarche territoriale amène plusieurs questions :

- Qui sont les acteurs légitimes pour animer ces plateformes ? Suivant les projets et les contextes, l'opérateur de développement a été plus ou moins moteur dans la création et l'animation de la plateforme ;
- Comment assurer la viabilité de ces plateformes ?
- Comment appréhender les bouleversements des équilibres politiques locaux qui pourraient être causés par ces plateformes ? À titre d'exemple la PPT reste encore traversée par les tensions entre les grandes OP faîtières et communautaires, une mobilisation en demi-teinte du Ministère de l'Élevage dans le portage de cet espace de dialogue ouvert à de si nombreux acteurs.

... et une planification territoriale

La concertation aboutit à/nourrit l'élaboration du **Plan de Développement territorial** porté par une collectivité territoriale (commune, intercommunalité, interdépartementalité dans le cas du Plan Interdépartemental pour une Agriculture Durable au Sénégal).



Les expériences étudiées permettent d'affirmer que cette démarche de construction de plan de développement territorial, sera pertinente si elle est alimentée par du « concret » sur le terrain : aménagements, adoption d'innovations, concertations locales, etc. et donc si ces actions peuvent être financées et viabilisées.

Dans le cadre de l'accompagnement au cycle de l'action publique, le programme PKM au Niger a mis l'accent la mobilisation des **ressources fiscales** qui complète notamment les financements issus du **Fonds de Développement Local** (FDL) pour mettre en place actions du Plan de développement Communal (services socio-économiques) ; Un fonds spécifique dédié à la gestion durable des ressources naturelles - GDRN a permis de financer les actions GDRN du Plan de Développement Communal.

L'expérience du projet PACOF-GRN au Burkina Faso a mis en évidence que les projets (proposés par les communes) réalisés portent plus souvent (90% des projets) sur les services socio-économiques, au travers d'actions qualifiées de « hard » (aménagement de marchés, parcs de vaccination, etc.) plus « faciles » à mettre en œuvre et plus visibles aux yeux des administrés (permettant aussi d'alimenter la fiscalité locale) que les actions « soft » souvent associées à la gestion des ressources naturelles (marquées par un processus important de négociation et de cogestion).

Au Tchad, 30 ans après le démarrage de l'action, les aménagements hydrauliques rencontrent toujours des difficultés liées à l'utilisation et à l'entretien des infrastructures (surutilisation des puits, manque d'entretien). Un travail est en cours pour mettre en place les circuits de financement pérennes de l'entretien des ouvrages à l'échelle provinciale en connexion avec le Fonds national de développement de l'élevage et la fiscalité des marchés à bétail.



La durabilité des ouvrages est très dépendante de la gouvernance autour de la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage.

Le rôle central des collectivités

De par leur légitimité (lien entre légitimité et compétences), les collectivités territoriales sont souvent perçues comme les plus à même de porter un projet de territoire. Cependant leurs compétences et capacités financières restent limitées (transfert de compétences par l'État non effectif ou partiel), et leur légitimité sur le terrain (aux yeux des autres acteurs et des populations) n'est pas nécessairement acquise. Leur capacité d'animation de la concertation et de portage du projet territorial peut aussi être limitante dans l'accomplissement du projet territorial.



Pour dépasser ces obstacles, le **renforcement de compétences** figure au cœur de la démarche des projets d'accompagnement à la gouvernance local : le renforcement de capacités passant par l'exercice concret de la maîtrise d'ouvrage par les élus et personnels communaux).

La démarche territoriale nécessitant des compétences métiers diversifiées (aspects techniques, de gestion, renforcement de la structuration professionnelle, accompagnement à l'entrepreneuriat, animation territoriale, approche anthropologique pour discuter avec les autorités coutumières, etc.), le renforcement de compétences des acteurs constitue un axe fort de l'ensemble des projets étudiés. Les enjeux portent sur i) le ciblage des bons acteurs, ii) l'identification des besoins au préalable et la définition conjointe des objectifs et iii) l'importance de former sur du concret. On constate un important *turn over* au sein des collectivités territoriales, ce qui implique d'inscrire le renforcement de capacités des acteurs dans la continuité.



Les études de cas montrent que ce renforcement de capacité est souvent conduit dans l'action en filigrane, mais ne doit pas être déconnecté d'un projet « concret » de territoire.

Les problématiques liées au genre et à la jeunesse

Dans les systèmes pastoraux au Tchad, ce sont principalement des hommes, et, au niveau des éleveurs, des hommes « âgés », qui ont bénéficié des renforcements de capacités générés par les projets. S'il était pertinent et efficace de travailler en priorité avec cette catégorie d'acteurs qui a les savoirs et les pouvoirs en matière socio-foncière, force est de constater le peu d'actions/réflexions sur les questions de genre et de génération.

Cette invisibilité des femmes est, à terme, porteuse de risques pour toute la démarche de soutien à la mobilité pastorale : las de conditions de vie trop dures, les femmes et les jeunes pourraient pousser à la fixation, voire la sédentarisation à termes avec son corollaire de perte de savoir-faire (conduite des troupeaux) et d'ethno-savoirs (pâturages, itinéraires, alliances, points d'eau, etc.) ; en effet, à l'adolescence, les jeunes garçons apprennent à mener les troupeaux, traire les vaches ; ils rencontrent les logeurs, apprenant ainsi les alliances pour pouvoir mener le troupeau. L'échange social est basé sur la connaissance intime des représentants de chaque groupe.



Le niveau de prise en compte des **femmes** et des **jeunes** dans les projets de développement constitue un facteur de réussite ou de blocage majeur de l'action.

Lorsqu'une intervention est aveugle au genre, elle comporte le risque de renforcer les inégalités.

Photo 9 : Productrices de Mbamane Jaraaf, Sénégal. Photo : Agrisud



Les **femmes** sont particulièrement ciblées par les actions PAPSA au Maroc et PRPA au Sénégal (aux alentours de 70% de productrices accompagnées). Au Sénégal, les femmes se sont fortement impliquées dans le maraîchage. Au Maroc, l'Action cible entre autres l'amélioration de l'élevage ovin, activité assurée par les femmes au sein de l'exploitation. La principale difficulté dans le parcours de professionnalisation des femmes reste l'analphabétisme, plus marqué que chez les hommes. Les formations techniques sont donc adaptées (graphismes, visuels sur site).

Bien que les femmes aient un éventail plus étroit de possibilités pour faire face aux effets de la dégradation des terres, leur capacité à lutter contre la désertification s'exprime de nombreuses manières et à différentes échelles : au travers d'activités de restauration des terres ou de contribution au maintien de la biodiversité (via la limitation de la déforestation, en réduisant la consommation de bois de chauffe, en utilisant des foyers améliorés ou des produits alternatifs pour la cuisson ou la transformation des produits) par exemple mais aussi au travers d'organisations collectives de femmes à différentes échelles et des politiques du genre et des outils de mise en œuvre.

Dans le cadre des actions mises en œuvre par Agrisud, l'accent est également porté sur les **jeunes**, que ce soit au travers de la formation initiale des jeunes (16-24 ans) « futurs agriculteurs » au Centre d'Initiation et de Perfectionnement dans les métiers de l'Agriculture de Diourbel-CIPA au Sénégal ou l'accompagnement de jeunes entrepreneurs au Maroc (dans l'élaboration de leur business plan), plutôt orienté vers les services à l'agriculture en amont et aval des filières. Ce dernier point participe à la création d'emploi en zone rural dans un contexte où la propension de l'emploi agricole commence à baisser, avec un rapport actuel de 80 emplois dans l'agriculture pour 20 dans la transformation et la distribution.

3.1.4 Deux grandes tendances caractérisent les démarches adoptées

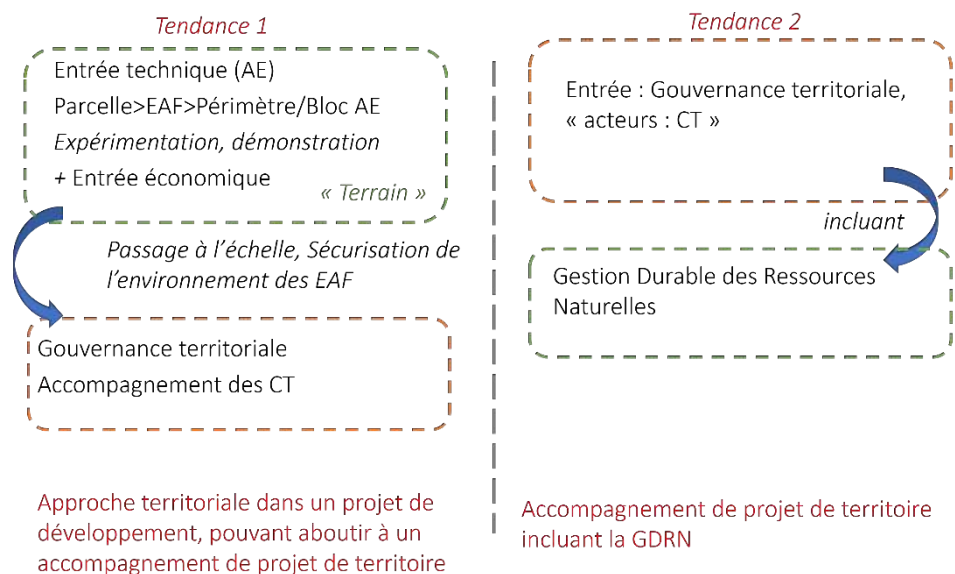
L'étude des trajectoires des différents projets de développement adoptant une approche territoriale fait ressortir **deux grandes tendances** illustrées dans le schéma suivant.

Tendance 1 : Trois des cinq projets étudiés présentent une entrée « technique » et ont démarré leur intervention en appui direct aux agriculteurs et à leurs petites exploitations agricoles familiales (Agrisud au Maroc et au Sénégal, Bloc AE à Madagascar), cet appui étant couplé avec une approche économique (filrière) et socio culturelle de manière à lever les contraintes à l'adoption locale des innovations techniques et organisationnelles de GDT proposées. Après la phase de test et d'adaptation des innovations au niveau local, ces actions sont confrontées à des problématiques relevant de la gouvernance territoriale dès lors que l'échelle de la collectivité est envisagée pour faciliter la diffusion et/ou sécuriser la mise en valeur des terres.

Tendance 2 : dans le cas du projet PKM au Niger, la **gouvernance territoriale** constitue le point d'entrée et le pivot de l'action sur toute la durée du projet.

Dans le cas du Tchad enfin, aménagements hydro pastoraux et gouvernance territoriale ne peuvent être dissociés pour sécuriser un aspect majeur du pastoralisme : préserver la mobilité des troupeaux et des pasteurs.

Figure 6 : Deux grandes tendances dans les approches territoriales ; Réalisation : auteur



Dans le premier cas, **l'objectif est de sécuriser l'environnement des EAF et de faciliter le passage à plus grande échelle des pratiques / innovations relevant de la GDT mises au point avec les agriculteurs**, depuis l'exploitation jusqu'au niveau supérieur (collectivité, bassin versant, périmètre irrigué). Sur le plan institutionnel cela se fait en inscrivant ces pratiques dans les projets de Territoire (PIAD au Sénégal, Schéma d'Aménagement Communal à Madagascar, etc.).

L'intégration des pratiques / innovations au plan de développement territorial (porté par une collectivité ou une autre structure) est pertinente car elle s'appuie sur les succès de l'expérimentation sur le terrain : l'entrée gouvernance est alimentée par l'entrée technique et l'entrée sectorielle.

L'opérateur de développement joue ici un rôle moteur (voire militant) dans la promotion des pratiques / innovations mises au point et qu'il souhaite voir passer à l'échelle.

Ce qui amène plusieurs questions :

- Les acteurs locaux (et lesquels ?) parviennent-ils à prendre le relais de l'opérateur de développement pour porter et pérenniser le projet de territoire ? C'est-à-dire : pérennisation des pratiques par la sécurisation de l'environnement des exploitations, plaidoyer auprès des partenaires institutionnels, techniques et financiers, animation des dispositifs de concertation, prélèvements fiscaux, financement, etc. ?
- Dans un contexte de ressources limitées (humaines et financières) pour les opérateurs de développement, quel équilibre à trouver entre appui « terrain » et appui à la gouvernance territoriale ?

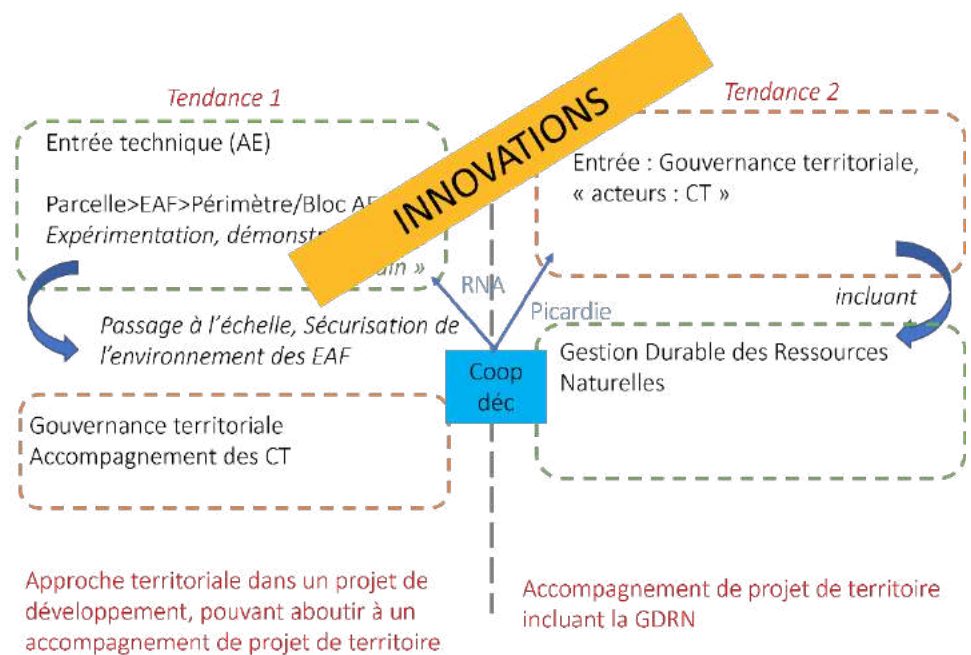
Dans le second cas, **l'entrée gouvernance territoriale présente l'avantage de ne pas fixer les domaines techniques d'intervention** ce qui donne beaucoup de souplesse aux acteurs locaux pour construire leur projet de territoire, selon leurs intérêts et enjeux identifiés au sein de leur territoire.

Cependant, comme le montre l'exemple du PACOF au Burkina Faso, le risque est de rencontrer une certaine difficulté à concrétiser des actions de GDT sur le terrain. Il est également plus complexe pour une collectivité de travailler aux échelles pertinentes de gestion des ressources naturelles (bassin versant, mouvements de troupeaux transfrontaliers)

Les collectivités sont-elles suffisamment outillées et dotées en capacités techniques et financières pour concrétiser les projets de territoire qu'elles auront élaboré avec l'aide du projet?

Les coopérations décentralisées

Figure 7 : L'importance de l'innovation dans l'approche territoriale ; Réalisation : auteur



Au Sénégal et au Niger, les collectivités territoriales sont au cœur du jeu d'acteurs, du fait que les actions sont menées dans le cadre de **coopérations décentralisées** avec respectivement la Région Nouvelle Aquitaine et la Région Picardie. En effet, les Régions françaises coopèrent avec des collectivités territoriales ou association de collectivités territoriales (interlocuteur de niveau similaire) même si parfois ce niveau supérieur d'organisation n'est pas encore prévu par la loi ou opérationnalisé (comme ce fut le cas au Niger au début des années 2010).

Les deux coopérations décentralisées étudiées présentent des stratégies différentes :

- une entrée « terrain » souhaitée par la Région Nouvelle Aquitaine, le renforcement institutionnel se faisant sur la base de résultats concrets et au travers d'échanges avec les élus de la RNA (à l'occasion des réunions annuelles, des visites d'échange etc.) ; A noter que le PRPA constitue un projet parmi d'autres menés, avec la même approche, par la Région Nouvelle Aquitaine dans ces régions du Sénégal) ;
- une entrée « acteurs », souhaitée par la Région Picardie, au travers du renforcement de la gouvernance locale et donnant lieu à des actions concrètes dans les domaines socio-économiques et de gestion des ressources naturelles.



Les deux approches sont certes différentes, présentant des avantages et questionnements différents, mais sont **complémentaires**. Elles partagent comme point commun la **place majeure donnée à l'innovation**.

On parle ici d'innovations :

- techniques : pratiques et dispositif agroécologiques, hydraulique pastorale, promotion de la race ovine locale (D'Man) au Maroc ;
- NTIC (Nouvelles technologies de l'information et de la communication) : téléphonie mobile au Tchad sur les principaux marchés à bestiaux facilitant le commerce, limitant les risques d'agression et de vol et permettant le paiement mobile ;
- en matière de gouvernance locale : cadre de concertation et commissions thématiques, animation territoriale (défini comme un dispositif de dialogue, de concertation mis en œuvre au niveau local pour favoriser l'expression des points de vue des différents acteurs et leur implication plus ou moins poussée dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation d'un projet, d'une politique).
- en matière d'animation de la concertation : d'autres projets accompagnés en zones sèches font appel à l'utilisation de jeux de rôle pour la modélisation participative de l'usage du sol permet de faciliter le partage d'informations et les négociations entre acteurs.



L'innovation sociale est intrinsèque au développement local : les acteurs cherchent de nouvelles marges de manœuvre pour mieux vivre ou survivre. La rupture avec l'ordre préétabli implique d'innover, de changer et de prendre des risques.

Photo 10 : Promotion de la race ovine locale D'Man en milieu oasien au Maroc.
Photo : Agrisud



3.2 Comment appréhender la réussite d'un projet de développement qui adopte une approche territoriale

3.2.1 Un large panel de « réussites » pour les projets étudiés

Lors de la sélection des projets à étudier dans le cadre de cette étude de capitalisation, l'un des critères de sélection portait sur la réussite du projet de territoire (un projet « qui fonctionne »).

La réussite d'un projet de territoire peut se mesurer au travers de la « **transformation** » induite : observation d'un changement, d'une amélioration par rapport à un état initial.

La transformation porte en premier lieu sur le **paysage et la récupération des terres dégradées** : aménagement i) d'espaces collectifs (5 000 ha d'espaces aménagés par des ouvrages antiérosifs et plus d'1 000 000 de plants produits et plantés (*Acacia senegal*, *Acacia seyal*) au Niger et ii) de parcelles individuelles (4 400 ha aménagés au travers des blocs AE à Madagascar, les blocs allant de 10 ha à 250 ha, aménagement de 30 ha de périmètres maraichers + 80 ha couverts par la régénération naturelle assistée au Sénégal).

Photo 11 : Ouvrages anti-érosifs sur versants rocaillieux, village de Guidan Bouzou, commune Madaoua. Photo : Iram



Photo 12 : Embocagement intermédiaire du paysage avec pois d'angole et culture de mil à barbe, site de Karoke Mahandrorano, Madagascar (2017). Photo Gret.



On parle également d'**amélioration de la sécurité alimentaire** : introduction de nouvelles cultures (mil, pois d'Angole ...) contribuant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, dans un contexte de famines récurrentes.

Sur le plan technico économique, la **résilience via l'amélioration des revenus des EAF** est également centrale : diversification des activités de l'EAF, augmentation du revenu annuel des familles et amélioration des marges brutes des ateliers « maraichage » (PRPA Sénégal et PAPSA Maroc), etc ; Tout comme le renforcement de la **structuration des filières** : structuration des producteurs en OP (PRPA, PAPSA, Pastoralisme Tchad), émergence d'interprofessions.

Sur le **plan institutionnel**, on relève une meilleure implication des différents groupes d'acteurs, le renforcement des collectivités territoriales, et des progrès significatifs en termes de planification et de plaidoyer : élaboration du Plan Interdépartemental pour une Agriculture Durable au Sénégal, reconnaissance de la plateforme Pastorale au Tchad en tant qu'interlocuteur légitime dans l'univers institutionnel et organisationnel tchadien, dialogue entre les ministères au Tchad, prise en compte de la problématique pastorale dans les politiques nationales et régionales, etc.

Enfin, sur le **plan sécuritaire**, la GDT contribue à la réduction des conflits du fait des mécanismes de concertation mis en place. C'est le cas en particulier au Tchad où l'on enregistre moins de conflits violents (impliquant mort d'homme ou blessures graves) autour des points d'eau et balisages obtenu grâce à l'appui à la création d'instances locales impliquant les autorités locales et favorisant une meilleure gestion des conflits.



Ces transformations, mesurées de façon qualitative ou quantitative, n'étaient pas toujours attendues et sont extrêmement riches et variées selon les projets.

3.2.2 Comment évaluer la réussite d'un projet de développement qui adopte une approche territoriale ?

Juger de la réussite d'un projet, mesurer une évolution, implique d'observer une **situation « initiale »**. Or il n'est pas toujours facile de mesurer cette situation initiale et de mettre en place un dispositif de suivi évaluation permettant de mesurer la progression, car comme décrit plus haut l'approche est multisectorielle, multidimensionnelle et multi acteurs. Au-delà du diagnostic, il est donc complexe de définir et de prioriser les indicateurs objectivement vérifiables et quantifiables.

Les résultats des projets étudiés sont généralement mesurés au travers d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Les critères du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) sont une base importante et nécessaire pour mesurer les résultats d'un projet en termes de pertinence, cohérence, efficacité, efficience, impact et viabilité.

La viabilité est sans doute un des critères les plus difficiles à appréhender. La réussite d'un projet de territoire / adoptant une démarche territoriale peut se mesurer au travers de la **viabilité** i) des systèmes de production / agroécologique, ii) des dispositifs (cadres de concertation, décision, gestion) et iii) des acteurs (dont institutions et organisations locales) dont le renforcement des compétences des acteurs au sein du territoire.

La viabilité peut être définie comme la capacité à :

- fonctionner de manière stable dans le moyen et long terme,
- répondre à la demande en se développant en fonction de l'évolution de celle-ci,
- faire preuve de résilience face aux chocs et aux crises.

Elle repose sur plusieurs dimensions : viabilités technique, (environnementale), sociale, organisationnelles, institutionnelle économique, juridique.

En termes d'impact, les indicateurs « classiques » qui portent sur la production agricole, les rendements sont souvent difficiles à mesurer précisément et très soumis aux variations interannuelles du climat (et aux aléas climatiques). Ils ne peuvent traduire à eux seuls une progression de l'environnement économique, socio culturel, à l'échelle de l'exploitation mais aussi à l'échelle collective. De plus les études d'impact restent rares du fait de leur complexité et de la période sur laquelle elles sont réalisées, impliquant souvent que ce soient les bailleurs qui la prennent en charge (Cf. évaluation ex-Post réalisées par l'AFD).

Dans le cadre du projet « Bloc AE » à Madagascar, une étude d'impact des pratiques agroécologiques diffusées a été réalisée en 2018 par le GSDM avec l'appui du Cirad, mettant en évidence, malgré le manque de situation initiale (données manquantes concernant la caractérisation des EAF), des impacts en termes de i) lutte contre l'érosion et la dégradation des terres (même si ces résultats demandent à être affinés selon les conclusions du rapport), ii) disponibilité de bois de chauffe, iii) d'aménagement du territoire et iv) le rôle joué par les nouveaux produits introduits (principalement le Pois d'Angole, le konoke et le mil) dans la diversification de l'alimentation et en tant que produits complémentaires des tubercules en période de soudure.



Les critères CAD de l'OCDE sont nécessaires mais pas suffisants. Ils ne permettent pas de rendre compte des **changements** mis en œuvre dans le cadre d'un projet de développement adoptant une approche territoriale ou d'un projet de territoire. Les enjeux de transparence et de redevabilité auxquels sont soumis les acteurs du développement les obligent à faire état de leur contribution dans des temps relativement courts, avant même qu'un changement social ne puisse s'exprimer.

Dans le cadre du projet d'appui au pastoralisme au Tchad, l'approche S&E quantitative a rapidement montré ses limites ; elle semble « être passée à côté des vrais enjeux sur un projet où les jeux d'acteurs sont aussi complexes »⁸. **L'approche socio-anthropologique s'est avérée plus adaptée.**

Cependant, le monde du développement n'est pas outillé pour traiter ces questions-là avec ce niveau de complexité : les ressources humaines ne sont pas assez formées, les programmations des projets ne laissent pas assez de temps à cette démarche, la documentation disponible est faible aussi du fait du manque de temps et de moyens pour capitaliser sur les actions menées.



L'approche territoriale mettant au cœur de sa démarche les acteurs, il est important de prendre en compte le **processus** dans l'évaluation : le lien social, le capital humain ; une relation partenariale ne se décrète pas, elle se construit Les méthodes développées dans le cadre des Approches orientées Changement permettent de prendre en compte le processus ainsi que les partenariats (ODD17)

3.2.3 Les approches orientées changement

Les « **approches orientées changement** » (AOC) sont un ensemble d'outils et de méthodes pour planifier, suivre et évaluer des actions dont le but est d'accompagner des processus de changement.

Au-delà de la méthodologie, elles invitent les acteurs impliqués à s'interroger sur leur vision d'un futur commun et sur leurs positions respectives. Elles permettent d'aborder autrement la question de l'évaluation de l'impact de programmes complexes.

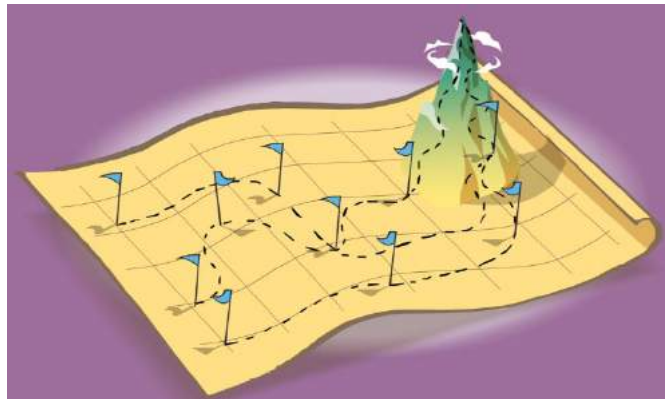
Les approches orientées changement véhiculent une conviction : les acteurs sont le fondement du changement social et de sa pérennité. Les éléments communs à toute démarche orientée changement sont les suivantes :

- Fixer un cap : l'horizon vers lequel on veut aller, à long terme (définition d'une vision commune du changement souhaité par les différents acteurs du groupe) ;

⁸ Iram, Atelier de travail GTD des 6&7 mai 2021, Capitalisation Accompagnement des projets de Territoires

- Tracer des chemins pour aller vers la vision (chaque chemin est un ensemble de conditions nécessaires pour que la vision se réalise) ; réfléchir ensuite à la contribution du programme et des individus à ces différents chemins, c'est-à-dire à la manière dont ils pourraient influencer sur ces conditions nécessaires, au regard de leurs capacités ;
- Suivre et réajuster le chemin : il s'agit à présent de suivre l'évolution réelle du contexte, au fil du temps. Pour cela, on peut se référer à des indices qui nous permettront de suivre l'évolution des différents changements identifiés, mais aussi prendre en compte des changements imprévus.

Figure 8 : Chemins de changements. Illustration F3E



Ces différentes étapes n'ont de sens que si elles s'effectuent de façon collective. Méthode du changement le plus significatif, entretiens individuels, focus group, cartographie des incidences, journaux de changement sont autant d'outils qui amènent les acteurs à réfléchir ensemble à des moments clés du projet⁹. L'approche orientée changement permet de documenter finement l'évolution des acteurs et de la gouvernance ; il s'agit de réfléchir à leur contribution, leur changement de posture, aux « petits pas » auxquels le projet a contribué.

Dans le cadre des projets étudiés, les diagnostics réalisés en début d'action, mais aussi au cours du projet à intervalle de temps « régulier » (sous forme de mise à jour dans un contexte qui évolue sans cesse) pourraient servir à la démarche d'évaluation (sous l'angle de l'approche orientée changement). Attention toutefois à la logique linéaire appliquée au cycle du projet : diagnostic, planification, mise en œuvre, suivi-évaluation, évaluation → diagnostic, planification, etc... en effet, un projet se développe rarement dans la droite ligne du diagnostic qui a présidé à son lancement et des objectifs qui ont justifié sa mise en œuvre (cf. étude des trajectoires dans cette capitalisation).

« Il se décale progressivement par rapport à son impulsion initiale. Ces écarts et bifurcations sont consubstantiels à son évolution et lui sont profitables. Un projet d'action ne reste donc pas figé dans un horizon limité de possibilités. Au contraire, il va devoir se montrer réactif et réceptif aux multiples événements qui ne manquent pas de survenir »¹⁰.



Les approches orientées changement permettent d'apprécier avec finesse les **éléments déterminants de la réussite** d'un projet de développement / de territoire. Cependant, ce sont souvent les choses qui ne fonctionnent pas qui, une fois analysées, mette en évidence des éléments clés de réussite.

⁹ Les approches orientées changement – Comment suivre et évaluer les changements, 2018. Les collections « Repères sur ... » du F3E ; https://f3e.asso.fr/wp-content/uploads/F3E_-AOC-%E2%80%93-Suivi-e%CC%81valuation.pdf

¹⁰ Nicolas-Le Strat P., 2019. Ecosophie d'un projet. <https://pnls.fr/ecosophie-dun-projet/>

3.2.4 Et si on parlait des échecs des projets ?

L'échec fait intrinsèquement partie de la posture proposée. En effet, il a été souligné à plusieurs reprises lors de l'atelier de travail des 6&7 mai 2021 (organisé dans le cadre de cette capitalisation) qu'il fallait « *accepter de se tromper* », « *l'erreur devant permettre d'avancer* ».



Dans cette démarche d'évaluation de projets de territoires, malgré le tabou qui pèse encore sur ce sujet dans le milieu des acteurs de la solidarité internationale, les **échecs doivent être pris en compte et analysés**, pour permettre d'avancer comme ce fut le cas au Tchad, où les résultats sont le fruit de 30 années de collaboration, d'une alternance d'initiatives qui ont fonctionné ou pas.

« [L'échec] n'en est vraiment un que s'il est éludé, car c'est de ces expériences que sont tirés les enseignements les plus riches ».

Cette question de la prise en compte des échecs est étroitement liée à la **logique d'attribution des résultats**. Cependant, si les acteurs quittent leur posture de « porteur de projet », qui leur attribue une place centrale tant vis-à-vis du bailleur que des « bénéficiaires & cibles », et adoptent une posture de facilitation/d'animation, ils pourront alors mieux appréhender les conditions d'échecs et de réussite.

Figure 9 : Logique d'attribution des résultats¹¹.



Quel que soit l'outil utilisé, il est important que cette démarche d'évaluation (et de capitalisation) soit prévue en termes de ressources humaines et financières (dédiées) et réalisable en termes de déploiement.

Des pistes de réflexions ont été évoquées autour d'un collectif qui pourra prendre en charge les données à collecter dans le cadre de ce type d'évaluation. Cela pourrait faciliter la démarche (le « lâcher-prise », permettre de discuter de manière non orientée sur les résultats attendus ...). ? Une autre proposition faite lors de l'atelier de restitution des résultats de ce travail de capitalisation et qui pourrait s'avérer complémentaire : confier l'évaluation « classique » à « des

¹¹ Source : <https://f3e.asso.fr/decouvrir-le-f3e/que-faisons-nous/nos-sujets/changement-approches-orientees-changement-aoc/>

experts externes, scientifiques qui, sans connaître les sociétés de l'intérieur, poseraient un diagnostic extérieur, peut-être plus objectif ? »¹²

3.3 Rôles et postures des opérateurs de développement internationaux

3.3.1 L'opérateur de développement et ses partenaires locaux

Il est important de comprendre les rôles et la posture des opérateurs de développement internationaux dans le jeu d'acteurs, notamment par rapport à la pérennité de l'action.

Photo 13 : Paysan relais au cours d'une animation villageoise portant sur le bloc agroécologique, Madagascar. Photo : Gret.



L'analyse croisée des études de cas met en évidence que les opérateurs de développement internationaux (ONG, Bureau d'étude) ont un rôle majeur dans l'apport d'innovations et l'accompagnement à la **mise au point technico économique et organisationnelle et l'adaptation des principes de GDT / agroécologie au contexte local**.

La diffusion de ces pratiques est ensuite assurée par des relais locaux **avec l'appui du projet** : paysans relais (à Madagascar, les RESFOR au Sénégal dans le cadre du PRPA) et les associations/ONG locales : CTAS à Madagascar, l'Association des agro écologistes de Fatick (un réseau local de producteurs) au Sénégal.

D'autre part, le rôle des opérateurs de développement a été d'amorcer et d'accompagner la dynamique du projet de développement / de territoire via l'accompagnement à i) la réalisation du diagnostic participatif, ii) (la co-construction et) l'animation des mécanismes de concertation et iii) l'élaboration du plan de développement ; certains projets (PKM au Niger et appui au Pastoralisme au Tchad) sont allés plus loin jusqu'à la mise en œuvre (dont financement) des activités du plan de développement.

Suivant les opérateurs, leur rôle est plus ou moins moteur dans ces dynamiques cependant, l'objectif de fond est le même : renforcer les capacités des acteurs du territoire sur les différentes composantes du cycle du projet/de l'action publique.

La nuance est fine mais significative, entre les opérateurs des projets étudiés :

- **Certains choisissent de faire avec les acteurs locaux puis transférer / étendre l'échelle** (sur le même modèle que ce qui se fait sur le terrain autour des pratiques innovantes),
- **D'autres préfèrent accompagner les acteurs locaux pour faire.**

Cette différence de posture est notamment liée à l'entrée sectorielle (production agricole et filière) ou à l'entrée gouvernance territoriale (cf. 3.1), cette dernière se basant sur la conviction

¹² Atelier de restitution des résultats de l'étude de capitalisation, 2 juillet 2021.

qu'il est nécessaire de se « baser sur ce qui existe, à savoir les acteurs locaux » qui sont « les personnes qui savent le mieux ce qu'il faut faire sur leur territoire ».

Dans ce second cas, l'opérateur de développement travaille à la manière dont il **s'intègre dans les dynamiques existantes**.

La posture des opérateurs de développement est parfois conditionnée par la posture et les exigences des bailleurs de fonds. On a souligné l'importance du temps long, notamment dans la phase de diagnostic/connaissance de la société, du territoire dans lequel s'inscrit le projet, cependant l'opérateur est parfois contraint « d'aller vite » sur les étapes de diagnostic, mais aussi de capitalisation pour mettre en exergue les actions réalisées.

On constate également un lien entre cette posture et les modalités de financement des actions (de GDT notamment) : des financements directs dans le cadre du projet ou indirects au travers de Fonds de développement gérés par les acteurs locaux.

3.3.2 Comment trouver le bon équilibre entre composante « terrain » technique et gouvernance locale ?

Les projets étudiés (PKM au Niger, PRPA au Sénégal, PAPSA au Maroc), allient à la fois des composantes « terrain » très techniques (accompagnement et renforcement des EAF, mise en place d'action de GDRN sur des espaces individuels ou collectifs) et « gouvernance locale ».

Comment trouver le **bon équilibre** entre :

- d'une part la démarche territoriale (au travers de l'accompagnement des institutions publiques, des dispositifs de concertations, etc.) avec tout ce que cela implique en terme de temps, de ressources financières, de durée d'intervention (avec la formation en continue des élus qui changent régulièrement) et les compétences métiers spécifiques à mobiliser (ex. accompagnement administratif des collectivités territoriale) ;
- d'autre part l'accompagnement des exploitations agricoles familiales qui pour certains opérateurs de développement constitue le cœur de métier, et dont le renforcement/développement constitue la finalité ?

Cet équilibre, à définir en termes de stratégie d'intervention, entraîne des arbitrages à faire sur le panel de compétences à mobiliser, la répartition des ressources humaines et financières sur chacun de ces volets, dans un contexte de ressources financières (et humaines) souvent limitées.

*« Il faut souligner la diversité des compétences et des acteurs qu'il faut accompagner selon les projets. Il est nécessaire de comprendre qu'on ne peut pas anticiper toutes les problématiques qui vont apparaître ainsi que les solutions qui vont devoir être mises en place. Ainsi, dans une dynamique de changements, il faut savoir **être flexible** afin de pouvoir intégrer des acteurs, des secteurs d'actions qui peuvent différer de ce que l'on voulait mobiliser au départ »¹³.*



Intervenir en consortium peut constituer une solution face aux défis identifiés en termes de recherche d'équilibre et de mobilisation des différentes compétences métiers.

C'est le cas du programme PKM, mise en œuvre par l'IRAM (tête de file), le Ciedel en charge de la mise en œuvre opérationnelle du cycle de formation-action aux côtés de l'ONG Rail, qui sur place, avait pour mission d'assurer une présence et un accompagnement des techniciens et élus.

¹³ Atelier de restitution des résultats de la capitalisation portant sur les approches territoriales, 2 juillet 2021

Cependant, agir en consortium implique i) de partager des convictions communes et ii) des coûts importants.

Le travail réalisé en 2013 par le Groupe Initiatives (« Les partenariats au cœur des enjeux de Territoire ») mets en évidence que :

« le partenariat repose sur une certaine « communauté de destin et de vision ». C'est un présupposé nécessaire mais pour autant cette vision commune ne s'impose pas d'emblée, elle nécessite, le plus souvent sur un pas de temps assez long, un travail de formulation : des valeurs partagées, des diagnostics des situations affrontées, des modalités d'action retenues, des règles du jeu, des capacités respectives nécessaires, des risques à prendre et répartir, etc. Le tout ayant besoin d'être inclus dans un cadre contractuel »¹⁴.

Ces réflexions montrent aussi qu'assembler des compétences représente un coût non négligeable :

« Le partenariat passe par des étapes, il prend du temps, à construire, à faire vivre, à évaluer, à capitaliser ; par conséquent, il a un coût qu'il n'est pas toujours possible de faire véritablement reconnaître comme postes de dépenses éligibles dans les budgets des opérations de coopération au développement »¹⁰.

Dans un contexte où les modalités contractuelles du financement de la coopération internationale deviennent très rigoureuses, au nom de l'efficacité de l'aide, ces lignes budgétaires sont parfois difficiles à argumenter.

Les approches territoriales plébiscitées

Au travers d'une note intitulée « Pour une approche territoriale du Développement » (2020), institutions, bailleurs et opérateurs de développement appellent à une **alliance internationale**¹⁵ pour :

Promouvoir et faire connaître les approches territoriales comme moyen de mise en œuvre, d'évaluation et de réalisation des ODD ;

Engager les partenaires du développement (gouvernements, universités, organisations de la société civile, organisations régionales) à intégrer les approches territoriales dans leurs programmes ;

Mobiliser la recherche multidisciplinaire pour améliorer les connaissances et renforcer le cadre théorique et opérationnel, ainsi que les outils et méthodes permettant de concevoir une théorie du changement et d'appuyer un changement de paradigme élaboré sur la base de pratiques reconnues et performantes.

Renforcer les capacités et l'autonomie des institutions et des acteurs nationaux et locaux en particulier les femmes et les jeunes, afin de leur donner les moyens de mieux participer à la définition de leur avenir.

¹⁴ Les partenariats au cœur des enjeux de territoire, 2013. Traverses n°42 ; Groupe Initiatives ; <https://groupe-initiatives.org/IMG/pdf/traverses-42-2.pdf>

¹⁵ Pour une approche territoriale du développement – Vers une alliance internationale (originellement publié sous le titre « Fostering territorial perspective for development. Towards a wider alliance). TP4D. Commission européenne, OCDE, l'UNCDF, FAO, GIZ, BMZ, AFD, NEPAD, Cirad. Mai 2020 ;

3.3.3 Une grille de « lecture » des projets sous l'angle de l'approche territoriale

La matrice ayant servi à l'analyse croisée dans le cadre de ce travail de capitalisation a été adaptée sous forme de **grille d'analyse** pouvant servir de support de réflexion à la démarche territoriale au sein d'un projet en cours, d'une perspective d'évolution mais aussi d'une stratégie d'organisation. Cette grille d'analyse (tableau ci-dessous) s'articule autour d'une dizaine de thématiques déclinées en **questions** que chaque acteur du développement pourra se poser pour aborder son projet sous l'angle de l'approche territoriale. Non exhaustive, elle constitue plutôt une sorte de guide amenée à être complétée par les acteurs.

Thématique	Questions
Diagnostic (préalable à l'action et en cours d'action)	<p>Une étape spécifique de diagnostic a-t-elle été prévue ?</p> <p>Diagnostic de quoi ? Réalisé à quelles échelles ?</p> <p>Quid de la méthodologie pour sa réalisation ?</p> <p>Quid des acteurs impliqués dans le diagnostic</p> <p>Quel acteur conduit le diagnostic ?</p> <p>Compétences à mobiliser pour cela ?</p> <p>Restitutions ?</p> <p>Fréquences de réalisation ou d'ajustement ?</p> <p>...</p>
Thématique(s) d'intervention	<p>Quelles entrées thématiques ? et Pourquoi ?</p> <p>Quelle diversité des secteurs d'intervention ?</p> <p>Y a-t-il un volet spécifique d'appui à la gouvernance territoriale ?</p> <p>Foncier : quel niveau et modes de sécurisation ?</p> <p>...</p>
Echelle d'intervention	<p>Quel point d'entrée en termes de niveau d'intervention ?</p> <p>Quelle(s) échelle(s) d'intervention ?</p> <p>Quels processus pour l'extension des échelles ?</p> <p>Sur quels territoires intervient l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Territoire géographique : ▪ Territoire socio-culturel : ▪ Territoire administratif : ▪ Territoire économique : <p>...</p>
Jeu d'acteur	<p>Qui sont les acteurs impliqués ?</p> <p>Quels acteurs comme point d'entrée ?</p> <p>Place des Services techniques (déconcentrés ou centraux) dans le jeu d'acteur et leur(s) rôle(s) ?</p> <p>Place des Collectivités Territoriales dans le jeu d'acteur et leur(s) rôle(s) ?</p> <p>Le cas échéant, comment se fait la recherche de cohérence de l'intervention par rapport aux autres actions et aux autres acteurs ?</p> <p>Compétences métiers mobilisées au niveau du/des organisations internationales d'appui ?</p> <p>Place et rôle de(s) l'opérateur(s) de développement (nationaux et internationaux)</p>

Thématique	Questions
Renforcement de compétences des acteurs	Axe d'intervention spécifique de l'action ? Acteurs ciblés ? Quelle Démarche de renforcement de capacités des acteurs ?
Echelle temporelle	Démarche engagée sur quelle période ? Quelles sont les différentes phases identifiées Quelle sécurisation des appuis financiers durant cette période ?
Suivi & évaluation et résultats	Des résultats attendus quantitatifs et qualitatifs relatifs à des effets de l'action ? Mesure d'impact ? Analyse des processus de transformation (concernant notamment le lien social, capital humain) Analyse d'échecs ? ...
Viabilité de l'action	Réflexion sur la viabilité de l'action, viabilité de ses acteurs Vision prospective à moyen terme avec retrait progressif des organisations d'appui internationaux et partenaires techniques et financiers internationaux Quel modèle économique pour viabiliser les acteurs et actions mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire ? ...
...	...

4 Conclusions

Ce travail de capitalisation présente le défi de **vouloir structurer les idées** autour d'un sujet aussi **complexe** que l'approche territoriale. Or, ce travail de structuration entraîne indéniablement une simplification de certains éléments qui ne peuvent être pris que dans leur ensemble. Cette complexité ne doit pas faire peur. Il est important d'avoir conscience de cette complexité et d'y être sensible, pour mettre en œuvre des actions viables.

Pour revenir à la lutte contre la désertification, le CSFD souligne qu'il est important de passer d'une vision centrée sur les ressources terrestres (mécanismes biophysiques de dégradation) pour aller vers une vision centrée sur les liens Sociétés-Territoires (base même des projets de territoire) qui sont facteurs de la dégradation ou restauration/conservation des terres.

Le présent travail de capitalisation est basé sur l'analyse de cinq « projets » ayant mis en évidence des éléments de réussite en termes de transformations induites, de renforcement des capacités des acteurs et de renforcement de la viabilité des acteurs et dispositifs/systèmes accompagnés.

L'analyse des cinq études de cas a bien mis en évidence qu'il n'y a pas une bonne et une mauvaise façon de faire mais bien des modalités d'accompagnement des projets de territoires différentes (souvent complémentaires), selon les objectifs de départ mais aussi selon les contextes de l'action et les acteurs en présence (« derrière les structures, on a affaire à de l'humain »).

En revanche, l'analyse croisée de ces expériences a fait ressortir des **éléments communs** de mise en œuvre de ces approches territoriales caractérisées de **multisectorielles, multi-dimensionnelles** et **multi-acteurs** :

- Elles sont **centrées sur les personnes**, impliquant majoritairement des actions d'accompagnement des acteurs, de négociation, de concertation ; ces actions, qualifiées de « soft », sont complexes, potentiellement conflictuelles entre acteurs impliqués ; elles peuvent faire peur aux acteurs chargés de la mettre en œuvre mais ne doivent pas conduire à un évitement de ces échanges/débats ou au contraire l'imposition d'une idée/action venant d'un acteur influant du jeu d'acteur. Basées sur l'humain, ces approches nécessitent du temps (notamment pour instaurer la confiance entre les acteurs) et mobilisent une batterie d'outils spécifiques (pour le diagnostic, l'animation territoriale, la concertation, etc.) et des compétences métiers pluridisciplinaires ;
- Elles doivent **s'adapter à chaque espace**, demandant de travailler véritablement pour chaque territoire au cas par cas, selon les acteurs en jeu, les contextes, des enjeux prioritaires, les opportunités, etc. L'approche territoriale constitue donc plutôt un cadre permettant de mieux comprendre ces territoires, les jeux d'acteurs et les interactions complexes entre systèmes ; elles demandent donc une grande **flexibilité** que ce soit en termes de thématiques à développer, de compétences à mettre en œuvre que de résultats obtenus et changements observés.

Pour suivre, évaluer et appréhender la réussite d'un projet adoptant une approche territoriale, il semble pertinent de s'intéresser, au-delà des résultats obtenus et analyse de la viabilité des systèmes, aux **changements induits** (au travers des approches orientées changement par exemple). Les acteurs projettent leur vision commune, tracent des chemins pour atteindre cet objectif et définissent leur participation à cette trajectoire. Ce changement de prisme implique pour l'opérateur de développement de quitter une posture de « porteur de projet » (qui attribue une place centrale tant vis-à-vis du bailleur que des « bénéficiaires & cibles ») et de tendre vers une posture de facilitation/animation, permettant notamment de mieux inscrire l'action dans la cohérence et complémentarité des autres opérateurs du développement du territoire.

Au-delà de la réussite du projet de développement / projet de territoire, cette approche territoriale permet notamment de partager les connaissances avec les décideurs, ce qui pourrait les orienter dans leur stratégie de développement et priorisation de l'investissement.

Ce travail de capitalisation n'avait pas pour objectif de faire émerger une « recette » d'accompagnement à la définition et mise en œuvre de projets de développement adoptant une approche territoriale ou de territoires. Plutôt qu'une recette, il nous a semblé pertinent de proposer une **grille d'analyse** pouvant servir de support de réflexion à la mise en place d'une approche territoriale au sein d'un projet en cours, d'une perspective d'évolution mais aussi d'une stratégie d'organisation. Cette grille d'analyse ne propose pas de réponses toutes faites, mais bien des **questions** que chaque acteur du développement pourra se poser pour aborder son projet sous l'angle de l'approche territoriale. Non exhaustive, elle constitue plutôt une sorte de guide amené à être complété par les acteurs.

Au menu des réflexions à venir sur la base de ce premier travail de capitalisation, deux enjeux majeurs ont été identifiés au travers des études de cas.

Le premier, en lien avec la gestion durable des terres, est la **sécurisation du foncier**, une thématique qui reste complexe et délicate. Comment prendre en compte cette thématique dans les projets adoptant une approche territoriale ?

Le second est le **financement** de telles approches territoriales dans les projets de développement. L'analyse des études de cas a mis en évidence des outils financiers permettant des actions sur un temps long, mobilisant des compétences métiers diversifiées voire des consortiums et des modalités d'évaluation combinant les critères OCDE et AOC. Force est de constater que la recherche de financement mobilise beaucoup d'énergie de la part des organisations de la solidarité internationale française dans un contexte de diminution de l'aide publique au développement.



© Agrisud

Pour en savoir plus ...

Morin-Kasprzyk M., 2021. *Démarches de mise en œuvre de projets de territoire en zones sèches incluant la gestion durable des terres et des agroécosystèmes*. Rapport de capitalisation. GTD.

- Aberlen E. (AFD), Bedecarrats F. (AFD), Boisteau C. (F3E), 2016. Analyser, suivre et évaluer sa contribution au changement social. Donner du sens à la mesure des pratiques de solidarité internationale et de coopération décentralisée. *Etudes de l'AFD*; <https://www.afd.fr/fr/ressources/analyser-suivre-et-evaluer-sa-contribution-au-changement-social-donner-du-sens-la-mesure-des-pratiques-de-solidarite-internationale-et-de-cooperation-decentralisee>
- AFD. Fiche de communication sur la convention programme Agriter ; <https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/agriculture-durable-et-dynamiques-territoriales-dans-les-pays-du-sud>
- Agrisud International, 2020. Guide Agriculture et dynamiques de territoires ; <http://www.agrisud.org/wp-content/uploads/2020/01/Guide-Agriculture-et-Dynamiques-deterritoires-FR.pdf>
- Agrisud, mai 2020. Projet d'amélioration des performances du secteur agricole, Commune de Ghassate, Ouarzazate. Phase d'extension (2017-2020) – Bilan des réalisations et résultats ;
- Agrisud, Région Nouvelle Aquitaine, AFD, Mars 2020. Projet de redynamisation de la production agricole – PRPA – Diourbel et Fatick, Sénégal; Rapport final ;
- Agrisud, Région Nouvelle Aquitaine, AFD Nov 2020. Synthèse du Plan Interdépartemental pour une Agriculture Durable - Espace de l'entente Diourbel-Fatick
- Albagnac M., Derkimba A., Septembre 2016. Rencontre régionale sur l'appui au montage de projets de durable des collectivités locales, à Ouagadougou, Projet FLEUVE ; CARI ; <https://www.resad-sahel.org/Publications/Rapport-d-atelier-du-projet-regional-FLEUVE-Ouagadougou>
- Banque Mondiale, 2004. Décentralisation à Madagascar ;
- D'Aquino P., 2017. TerriStories, un jeu au service de l'invention collective dans les politiques publiques. *Cirad. Revue Animation, territoires et pratiques socioculturelles - ATPS, 2016, n. 10, p. 71-80* ; <https://agritrop.cirad.fr/582410/>
- Barbut M. CNULCD (Emission RFI "La lutte contre la désertification : un enjeu sous-estimé" dans "c'est pas du vent", octobre 2018 ; <https://www.rfi.fr/fr/emission/20170702-1-sahel-desertifications-sommet-secheresse-sols-degradation-reforestation>)
- Beauval V. (Tero) et Di Leonardo A. (consultant), 2016. Etude de la filière semencière à Madagascar et plus particulièrement dans la zone d'intervention du projet ASARA ; <http://asara-aina.bace.mg/wp-content/uploads/2015/12/Rapport-final-Etude-semences-ASARA-septembre-2016.pdf>
- Bouso Faye M., Kaba F., Derkimba A. décembre 2017. Intégrer la gestion durable des terres dans la planification territoriale et accompagner les communes à sa mise en œuvre. Rapport final de la rencontre régionale à Saly, décembre 2017. ENDA Energie, CARI ; <https://www.resad-sahel.org/Publications/Integrer-la-gestion-durable-des-terres-dans-la-planification-territoriale-et-accompagner-les-communes-a-sa-mise-en-oeuvre>
- Conversy J., Coronel C., Demantem J., Mestre C., Peeters B., Vincent P., 2018. Evaluation de 15 ans de développement des territoires ruraux en Afrique subsaharienne", Synthèse du rapport final ; *Evaluation ExPost de l'AFD n°72* ; <https://www.afd.fr/fr/ressources/evaluation-de-15-ans-de-developpement-des-territoires-ruraux-en-afrique-subsaharienne>
- Cornet A., 2001. La désertification, à la croisée de l'environnement et du développement. Un problème qui nous concerne ; <https://www.cariassociation.org/Publications/La-desertification-a-la-croisee-de-l-environnement-et-du-developpement>
- Derkimba A., Berton S., 2017. De la planification territoriale aux actions de terrain. Territoires et agroécologie – Méthodes et outils. Editions du GTD ; <https://www.gtdesertification.org/Publications/De-la-planification-territoriale-aux-actions-de-terrain>

- Derkimba A., Oliveira A-M., Vincent P., 2018. Les collectivités locales au cœur des projets de gestion durable des terres dans les territoires, *Revue Liaison Énergie-Francophonie (LEF) n°105 : Désertification et système terre, de la (re)connaissance à l'action* ; <https://www.cariassociation.org/Publications/Les-collectivites-locales-et-la-GDT>
- Droy I. (coord.), 2019. Questions de genre en zones sèches. Les femmes, actrices de la lutte contre la désertification. *Les dossiers thématiques du CSFD. N°13. Octobre 2019.* CSFD/Agropolis International, Montpellier, France. 52 p ; <http://www.csf-desertification.org/bibliotheque/item/questions-de-genre-en-zones-seches-2>
- F3E, 2018. Les approches orientées changement – Comment suivre et évaluer les changements. Les collection « Repères sur... » du F3E ; https://f3e.asso.fr/wp-content/uploads/F3E_AOC-%E2%80%93Suivi-e%CC%81valuation.pdf
- Fauroux E., Comprendre une société rurale : une méthode d'enquête anthropologique appliquée à l'Ouest malgache, *Nogent-sur-Marne, Éditions du Gret, 2002, 152 p., Études et travaux* ;
- Finet M. et Derkimba A. (CARI), 2015. La transition agroécologique dans les territoires soumis à la désertification : Proposition d'une démarche d'accompagnement ; *Publication du Groupe de Travail Désertification* ; <https://www.gtdesertification.org/Publications/Pour-une-transition-agroecologique-dans-les-territoires-soumis-a-la-desertification>
- France Diplomatie, avril 2020. Lutter contre la désertification et promouvoir la gestion durable des terres » ; <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/climat-et-environnement/la-preservation-de-la-biodiversite/lutter-contre-la-desertification-et-promouvoir-la-gestion-durable-des-terres/> ;
- Gabathuler E., Liniger H., Hauert C., Giger M., 2009. Les bénéfices de la gestion durable des terres. WOCAT (World Overview of Conservation Approaches and Technologies), CDE (Centre for Development and Environment), University of Berne, UNCCD ; https://www.wocat.net/documents/244/Benefits_SLM_french_.pdf
- Gentit M., Faure S., Burger P., 2012. Lutte contre la désertification – Comment le plaidoyer renforce l'action, GTD ; <https://www.gtdesertification.org/Publications/Plaidoyer-et-lutte-contre-la-desertification>
- GIZ, 2020. The CTAS : Agroecology in the extreme south of Madagascar ; <https://www.youtube.com/watch?v=vlcsEo8txUc> ;
- Gret, 2020. Stratégie de développement de l'agroécologie dans le Grand Sud Malgache – Retour d'expériences autour des blocs agroécologiques ; <https://www.gret.org/publication/strategie-de-developpement-de-lagroecologie-dans-le-grand-sud-malgache/>
- Groupe Initiatives, 2013. Les partenariats au cœur des enjeux de territoire. Traverses n°42 ; <https://groupe-initiatives.org/IMG/pdf/traverses-42-2.pdf> ;
- Groupe de travail d'Épargne sans frontière ; 2013. Décentralisation et financement des collectivités territoriales en Afrique Subsaharienne ; <https://www.cairn.info/revue-techniques-financieresetdeveloppement-2013-3-page-19.htm>
- GTD, 2017. Document de référence Désertification : repères pour comprendre et agir ; <https://www.gtdesertification.org/Publications/Desertification-Reperes-pour-comprendre-et-agir2>
- GTD, 2013. Agroécologie, une transition vers des modes de vie et de développement viables ; <https://www.gtdesertification.org/Publications/Agroecologie-une-transition-vers-des-modes-de-vie-et-de-developpement-viables>
- Idelman E., 2011. Collectivités locales et territoires locaux en Afrique de l'Ouest rurale. Fiches pédagogiques ; Comité technique « Foncier & développement » ; projet « Appui à l'élaboration des politiques foncières » / AFD ; <http://www.foncier-developpement.fr/publication/collectivites-locales-et-territoires-locaux-en-afrique-de-louest-rurale/>
- IAAA, L'initiative pour l'Adaptation de l'Agriculture Africaine ; <https://www.aaainitiative.org/fr/initiative> ;
- IED Afrique & IIED, 2010. Décentralisation au Sahel : leçon, question, défis ; Dix ans de cheminement du programme « Réussir la décentralisation » (2000-2010) ; <https://www.iedafrique.org/Decentralisation-au-Sahel-lecons,254.html>

- Iram, Journées d'études Iram : « Développement économique des territoires et développement des filières : comment renouveler les approches et outils d'analyse et d'intervention au Sud ? », Paris, juin 2015 ; <https://www.iram-fr.org/ouverturepdf.php?file=700.pdf>
- Kleene P., Koudougou S., Lanouette P., Stiem M., Taminy D., avec les contributions de Guiguimbe O., Seydou S., 2016. Expériences en Gestion Durable des Terres au Burkina Faso : quelles leçons tirer pour les orientations futures ? Rapport des Ateliers.; Analyses conduites par le GRAF (Groupe de Recherche et d'Action sur le Foncier) et l'IASS (Institute for Advanced Sustainability), IASS working paper ; https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwiDxfiCzfTyAhVLxhoKHRVPAacQFnoECAQQAQ&url=https%3A%2F%2Fsoilmates.org%2Fwp-content%2Fuploads%2FBurkina_workshop_report_170110_WEB.pdf&usg=AOvVaw3xeHF33Fed0cZicJXOkas
- Kratli S., Monimart M., Jallo B., Swift J., Hesse C., 2013. Secteur de l'hydraulique pastorale au Tchad - Evaluation et capitalisation de 20 ans d'intervention de l'AFD ; https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwiOntGXzfTyAhUCExoKHc6OAToQFnoECAUQAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.pseau.org%2Foutils%2Fouvrages%2Fafd_secteur_de_l_hydraulique_pastorale_au_tchad_2013.pdf&usg=AOvVaw0qsNlwfn_mNqXLgmZYP9C
- Krätli, S., Sougnabé, P., Staro, F., Young, H. 2018. Systèmes pastoraux dans le Dar Sila, Tchad : Un document d'information pour Concern Worldwide. Boston : Feinstein International Center, Tufts University ;
- Lecointe P., Awad Fizzani A-A., Moudari A., 2013. Etude prospective : pérennisation de l'entretien des ouvrages d'hydraulique pastorale au Tchad. Plateforme Pastorale Tchad. 85 p. ;
- Liniger, H.P., R. Mekdaschi Studer, C. Hauert and M. Gurtner. 2011. La pratique de la gestion durable des terres. Directives et bonnes pratiques en Afrique subsaharienne. TerrAfrica, Panorama mondial des approches et technologies de conservation (WOCAT) et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ;
- Loireau M., Derkimba A., Ben Khatra N., Briki M., 2017. Actions de lutte contre la désertification pour des systèmes coviables a toutes échelles de temps et d'espace ; Revue Liaison Énergie-Francophonie (LEF) ; <https://www.cariassociation.org/Publications/Actions-de-LCD-a-toutes-echelles-de-temps-et-d-espace>
- Marie J., Idelman E., 2010. La décentralisation en Afrique de l'Ouest : une révolution dans les gouvernances locales ?, *EchoGéo.* ; <http://journals.openedition.org/echogeo/12001>
- Marty A., Eberschweiller A., Dangbet Z., 2009. Au cœur de la transhumance. Un campement chamelier au Tchad Central, septembre 2006-avril 2007. Ed. ANTEA-IRAM-KARTHALA. 277 p ; <https://www.karthala.com/2080-au-coeur-de-la-transhumance-un-campement-chamelier-au-tchad-central-septembre-2006-avril-2007-9782811102296.html>
- Marty A. Mohamadou A., 2005. Décentralisation et communautés nomades au Niger, Haut-Commissariat à la Réforme Administrative et à la Décentralisation ;
- Maurel M-C, 2008. L'action publique « par le bas » : l'approche LEADER en Europe centrale. In: *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 39, 2008, n°4. De la décollectivisation au développement local en Europe centrale et orientale. pp. 33-62 ; https://www.persee.fr/doc/receo_0338-0599_2008_num_39_4_1924 ;
- Ministère des collectivités territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires – Sénégal. « L'acte III de la décentralisation » ; <https://decentralisation.sec.gouv.sn/l/acte-iii-de-la-decentralisation> ;
- Nicolas-Le Strat P., 2019. Ecosophie d'un projet. <https://pnls.fr/ecosophie-dun-projet/>
- Plan Maroc vert ; <https://www.maroc.ma/fr/content/plan-maroc-vert> ;
- Planel S., 2009. Transformations de l'Etat et politiques territoriales dans le Maroc contemporain ; L'Espace Politique ; <http://journals.openedition.org/espacepolitique/1234> ;
- Plateforme pastorale du Tchad, 2016. Etat des lieux de la Stratégie Nationale de Développement Pastoral, T2 2016 ;

- PRAPS-Inter-réseaux Développement rural. L'élevage pastoral au Sahel et en Afrique de l'Ouest ;
- Raharison T., Belieres J-F., Randriamiarana V., Rakotondramanana, 2018. Rapport d'étude d'impact des pratiques agroécologiques diffusées dans le cadre des blocs agroécologiques par le projet HOBA; GSDM ;
https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwjvLD2zfTyAhWjzIUKHXAOByUQFnoECAQQAQ&url=http%3A%2F%2Fopen-library.cirad.fr%2Ffiles%2F6%2F2383_Rapport_Etude_Impact_AE_Bloc_Projet_HOBA_VF.pdf&usg=AOvVaw2iGly9VJSEiHBntUfaiwko
- Razafison R., 29/01/2021. Dusty winds exacerbate looming famine in Madagascar's deep south, *Mongabay Series* ;
- Requier-Desjardins M. (IAMM-CIHEAM), Caron P. (Cirad) 2005. La lutte contre la désertification, un bien public mondial environnemental ? Des éléments de réponse CSFD ; *Les dossiers thématiques du CSFD n°1* ; <http://www.csf-desertification.org/dossier/item/dossier-lutte-contre-desertification-bien-public-mondial>
- Scoones I., Nouvelles orientations du développement pastoral en Afrique, CTA, Karthala, 1999, p.43, 361 p. ;
- SEFAFI, 06/06/19. Une décentralisation toujours à la traine ; *Tribune Madagascar* ;
- Sougnabé et al., 2016 Espace de dialogue et co-construction des politiques publiques par les acteurs du pastoralisme au Tchad, IRED, IRAM, in *Territoires et frontières : le développement à l'épreuve des régions frontalières*. Colloque international, Université de Gatineau. Québec, Canada ;
- Swift, J., 2008. Pastoralisme et mobilité, in *Sécuriser le pastoralisme en Afrique de l'Est et de l'Ouest*, Addis-Abeba, 11-12-13 novembre ;
- Touré O., 2018. Sécurisation du foncier pastoral en Afrique de l'Ouest ; Des modèles divers et riches d'enseignements ; IIED/RBM ; Série Foncier, Investissements et Droits ; https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwja1u78zvTyAhUJDMMBHcPSCGQQFnoECAUQAQ&url=https%3A%2F%2Fpubs.iied.org%2Fsites%2Fdefault%2Ffiles%2Fpdfs%2Fmigrate%2F17634FIIED.pdf&usg=AOvVaw1syP0c_k4KyRcfD8amzZtx
- TP4D - Commission européenne, OCDE, l'UNCDF, FAO, GIZ, BMZ, AFD, NEPAD, Cirad. Mai 2020. Pour une approche territoriale du développement – Vers une alliance internationale (originellement publié sous le titre « Fostering territorial perspective for development. Towards a wider alliance ») ; <https://www.cirad.fr/Media/actualites/actualite/documents/pour-une-approche-territoriale-du-developpement-vers-une-alliance-internationale>
- Vimal du Monteil A., Albagnac M., Derkimba A., mai 2016. Rencontre régionale des collectivités locales sur la Gestion Durable des Terres dans les territoires à Niamey, Projet FLEUVE ; CARI ; <https://www.resad-sahel.org/Publications/Rapport-d-atelier-du-projet-regional-FLEUVE-Niamey>

ANNEXES

- Annexe 1 : fiche synthétique du projet PRPA au Sénégal
- Annexe 2 : trajectoire du projet PRPA au Sénégal
- Annexe 3 : fiche synthétique du projet PKM au Niger
- Annexe 4 : trajectoire du projet PKM au Niger
- Annexe 5 : fiche synthétique du projet PAPSA au Maroc
- Annexe 6 : trajectoire du projet PAPSA au Maroc
- Annexe 7 : fiche synthétique du projet d'appui au développement pastoral au Tchad
- Annexe 8 : trajectoire du projet d'appui au développement pastoral au Tchad
- Annexe 9 : fiche synthétique du projet Bloc agroécologique à Madagascar
- Annexe 10 : trajectoire du projet Bloc agroécologique à Madagascar

Annexe 1 : fiche synthétique du projet PRPA au Sénégal

SENEGAL

Régions : Diourbel et Fatick

> 6 départements, 6 communes

2014
2023



La décentralisation¹

Après deux réformes (1972 : création des communautés rurales et 1996 : régionalisation et transfert aux collectivités locales de compétences dans neuf domaines), le projet de réforme « Acte III de la décentralisation » a vu le jour en 2012. Il visait à i) construire une cohérence territoriale, ii) assurer la lisibilité des échelles de gouvernance territoriale en clarifiant les relations entre acteurs et en articulant les compétences à transférer aux ressources techniques, financières et humaines, iii) améliorer les mécanismes de financement et de gouvernance budgétaire. Parmi les résultats attendus, le département est érigé en collectivité locale (CT) en restant circonscription administrative, la région (en tant que CT) est supprimée tandis que les **pôles de développement économique** sont créés (*en cours de mise en place*). Il introduit l'intercommunalité, cependant à ce jour, il n'existe pas de décret d'application.

Projet de redynamisation de la production agricole - PRPA

Etude
de cas 1

Contexte

Les régions sénégalaises de Diourbel et de Fatick se caractérisent par un **climat sahélo-soudanien** marqué par une faible pluviosité (300 à 750 mm /an) répartie sur 25 à 45 jours de début juin à fin septembre. Les températures varient entre 20 et 40°C.

Le développement de l'agriculture familiale y est limité du fait de plusieurs contraintes :

- un environnement physique et climatique peu favorable : irrégularité des pluies, dégradation des sols, remontées salines, absence de couvert arboré ; outre l'érosion éolienne et l'érosion hydrique, des phénomènes de salinisation et d'acidification appauvrissent les sols argilo-sableux caractéristiques de la zone.
- des périmètres de production non sécurisés : absence de protection contre les dégradations des animaux en divagation notamment.



Paysage en saison sèche, Département de Bambey, Diourbel

- un équipement rudimentaire des exploitations agricoles.
- une faible maîtrise des itinéraires techniques.
- des difficultés d'écoulement de la production à des prix rémunérateurs.
- un faible attrait des jeunes pour le secteur agricole.

Pourtant, les acteurs locaux reconnaissent que le secteur agricole est d'une importance socio-économique singulière pour la zone dans la mesure où il représente la principale activité pour 60 % de la population. Par ailleurs, ils considèrent l'exploitation familiale comme un pilier pour répondre aux enjeux de sécurité alimentaire face aux changements climatiques.

Une famille compte en moyenne 7 à 10 personnes dont 3 enfants mineurs ; elle peut compter plusieurs exploitations familiales (EAF). Une EAF cultive 2 à 10 ha en grande culture et environ 300 à 1000 m² de maraîchage en saison sèche (parfois aussi en saison des pluies).

Focus foncier

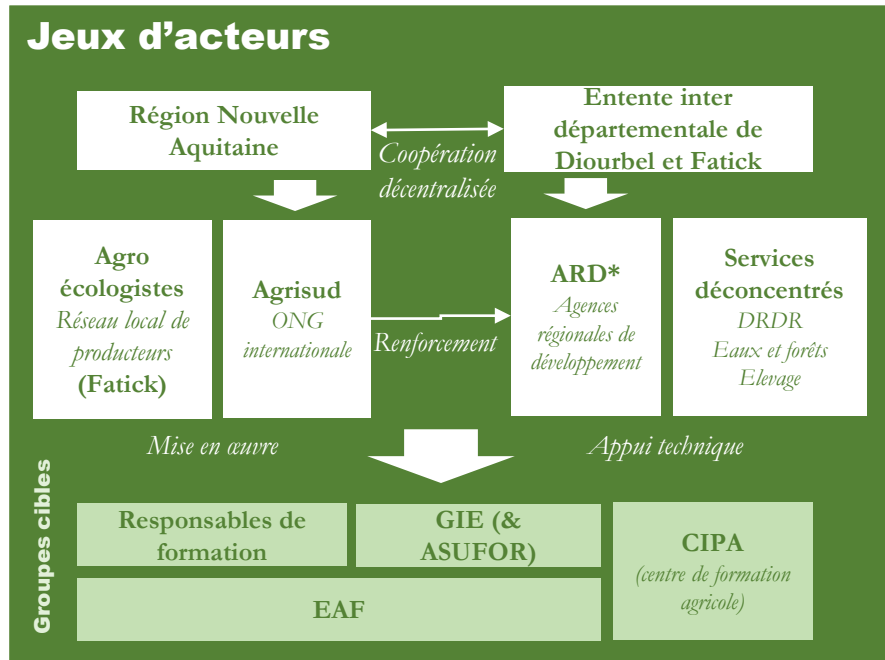
Dans les régions ciblées, les producteurs propriétaires (50 à 60% des producteurs) ne possèdent pas de titres de propriété ce qui insécurise leur activité.

Les producteurs cultivent au sein du périmètre maraîcher collectif qui appartient au groupement d'intérêt économique (GIE). Le groupement possède un acte de délibération émis par la collectivité territoriale (sauf si le périmètre appartient à un privé). Les parcelles sont réparties entre producteurs et productrices moyennant un droit d'acquisition.

Objectifs de l'action

Lutter contre la pauvreté structurelle et l'insécurité alimentaire des populations des Départements ciblés. Le projet entend sécuriser et améliorer durablement les activités agricoles en valorisant au mieux les ressources du territoire, notamment ses ressources humaines. De manière spécifique, il s'agit de :

- Renforcer les acteurs des territoires, et créer les conditions d'un développement agricole durable ;
- Appuyer la transition agroécologique de l'agriculture familiale (sécurisation des facteurs de production, renforcement de la gestion technico-économique) et la structuration des filières ;
- Capitaliser les résultats et mener des actions de plaidoyer sur les transitions agro-écologiques aux différentes échelles territoriales.



Focus coopération décentralisée

La coopération décentralisée a été introduite par les actions de solidarité internationale lancées par 3 lycées aquitains en partenariat avec le lycée technique Ahmadou Bamba de Diourbel. Les relations d'échanges régulières vont donner naissance à une coopération interrégionale entre le Conseil Régional Aquitain et le Conseil régional de Diourbel début 2010, puis à un accord cadre triennal (2013-2015) intégrant la Région Fatick (en partenariat avec la Région Poitou-Charentes) et portant sur 3 axes : i) la gouvernance locale, ii) l'insertion des jeunes et iii) le développement de l'agriculture. Ce partenariat a pour objectif de favoriser les échanges d'expériences et de savoir-faire entre ces deux régions et d'accroître les compétences en ingénierie du développement des régions de Diourbel et Fatick.

La refonte des collectivités régionales en France en 2015 contribue à pousser au rapprochement les régions sénégalaises. A partir de 2017, la coopération décentralisée est engagée entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Entente interdépartementale Diourbel-Fatick.

Plusieurs actions sont développées dans le cadre de cette coopération : le projet PRPA et le Projet d'Appui à la Filière Caprine pour le volet agriculture, le PROgramme pour le Développement des Energies Renouvelables et le projet ODEJ (Office départemental de l'emploi des jeunes) pour le volet « jeunes ». Le partenariat donne lieu à des échanges d'expériences entre élus à l'occasion des comités de pilotages annuels au nord ou au sud selon les années.

* Les Agences Régionales de Développement (ARD) sont les bras techniques des collectivités locales et se positionnent comme cadres fédérateurs des interventions du développement territorial. Dans le cadre de la décentralisation, elles fournissent donc un appui précieux aux collectivités locales (communes et départements) pour planifier le développement et pour mettre en œuvre les plans d'actions, en recherchant particulièrement une harmonisation entre les actions entreprises au niveau régional et au niveau des communes et départements.

Dans un premier temps, une analyse **participative** permet de :

- comprendre le milieu socio-économique et environnemental des activités agricoles ;
- décrire les exploitations familiales à travers le profil des familles et les systèmes de production ;
- estimer les résultats des exploitations.

Contraintes, objectifs et actions sont ensuite identifiés puis validés par les producteurs et responsables de GIE/ASUFOR pour aboutir à :

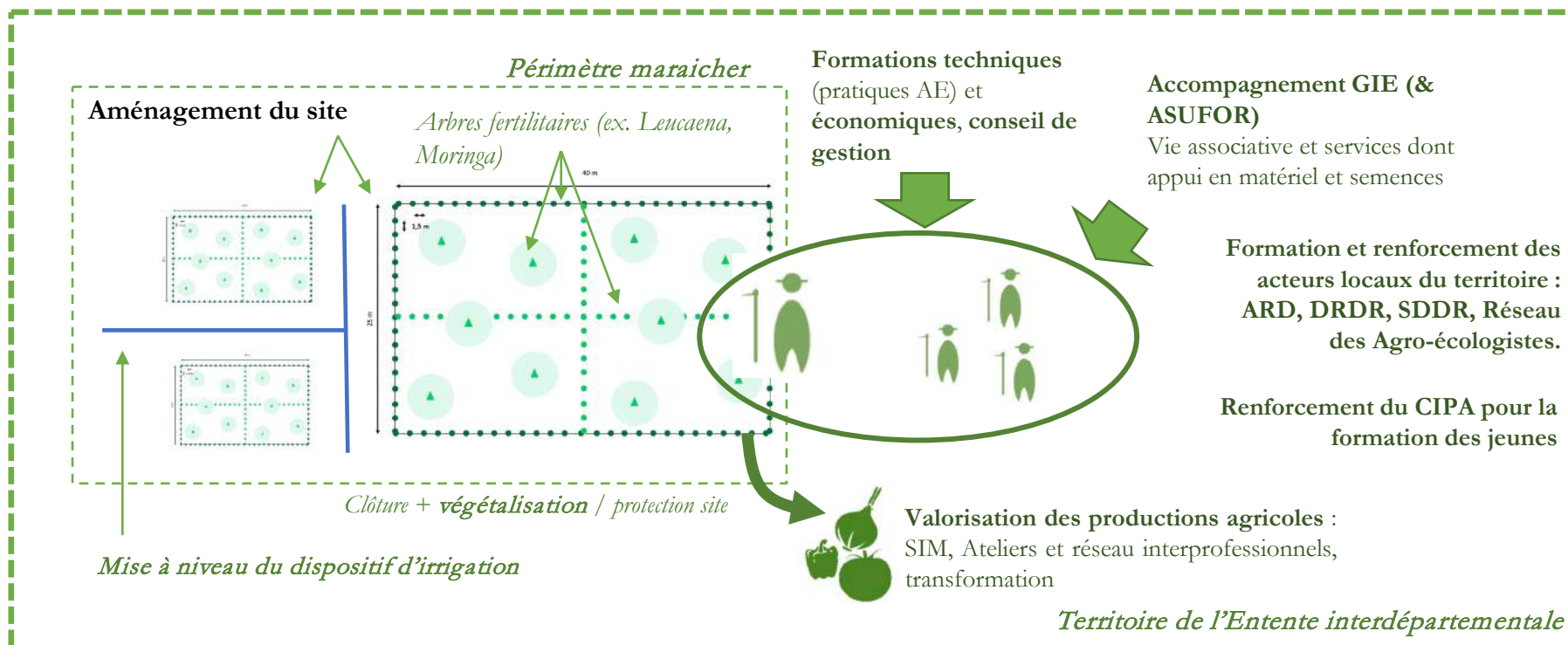
- un **plan agroécologique de développement de l'activité** – un modèle est proposé pour toutes les parcelles du périmètre ;
- et un **plan d'aménagement du périmètre**.

Focus arboriculture

Des arbres et des haies multiservices : renforcement de l'effet « oasis » dans le périmètre (infiltration de l'eau, protection contre l'érosion et le vent, microclimat), source de bois de chauffage, ressource financière (noix de cajou, graines de moringa), amélioration de la fertilité des sols, ressource alimentaire (feuilles moringa),...



Anacardier, Mbamane



Le renforcement de capacités des acteurs

Au-delà des formations dispensées aux producteurs, le renforcement des capacités a ciblé les acteurs en jeu :

- Les Responsables de Formation (RESFOR) sont des producteurs « référents », en charge du transfert de compétences au sein de leur localité. Ils appliquent correctement les pratiques agroécologiques dans leur parcelle et ont été renforcés dans leur capacité à transmettre les informations. Ils sont membres du GIE. On compte 36 RESFOR (dont 64 % de femmes) organisés en réseau.
- Les acteurs des groupements (et association des usagers des forages) ont été formés selon le plan de renforcement élaboré conjointement sur la base des besoins identifiés ;
- Les acteurs du territoire (ARD, élus, personnel des Services déconcentrés, ONG partenaires) ont suivi les cycles d'apprentissages en i) agroécologie, ii) conseil de gestion et iii) « concevoir et mener un projet de territoire pour une agriculture durable » ;
- 29 jeunes (16-24 ans) ont suivi un cursus de formation initiale (3 ans) au Centre d'Initiation et de Perfectionnement dans les métiers de l'Agriculture de Diourbel-CIPA. Le CIPA a été accompagné via le renforcement du cursus de formation en agroécologie (programme pédagogique en AE), l'élaboration d'un plan d'accompagnement des formateurs, la mise en relation avec le Centre de Formation Professionnel de Diourbel et l'aménagement du site pour le rendre plus attractif.

Tableau SIM,
leur ousmane

Focus Filières

- Une étude filière a été menée (anacarde), ainsi que des appuis dans le domaine de la transformation du moringa (séchage) et de l'arachide (huile) et leur commercialisation (moringa).
- Un système d'information des marchés (SIM) a été mis en place pour permettre une orientation des producteurs dans leurs choix de production/ventes. Les données (prix des spéculations sur les marchés) sont relevées de manière hebdomadaire et retransmises dans des bulletins. Des séances de formation ont été dispensées pour faciliter la compréhension et l'utilisation du bulletin SIM.
- Dans le but de dynamiser les filières, un « réseau informel » composé d'OP, d'opérateurs de marché, de services d'encadrement de l'Etat, d'un centre de formation agricole et de collectivités locales s'est mis en place pour favoriser les échanges : atelier interprofessionnels sur les filières maraîchage et grandes cultures.



Au niveau des EAF

- Près de 450 EAFs bénéficiaires des réseaux d'irrigation, de dotations, des formations et des accompagnements ;
- 72% des producteurs accompagnés sont des femmes ;
- 30 ha de périmètres maraichers restaurés / améliorés / sécurisés (près de 20 000 arbres plantés pour la végétalisation des périmètres), 80 ha couverts par la Régénération naturelle assistée (RNA) (750 arbres protégés) et plus de 80 ha de grandes cultures aménagés en lignes et bandes alternées ;
- Plus de 500 EAF ayant accès aux semences et petit matériel via les GIE ;
- Augmentation du **revenu annuel des familles** généré par les activités soutenues par le projet (entre 2016 - situation de référence - et 2019) : +44 à 580 €/famille selon les sites, soit en moyenne +215 €/an et par famille (*le revenu moyen en zone rurale est de l'ordre de 145€/mois*) ;
- 450 EAF ont accès à des informations sur les filières et marchés ; 6 filières sont renforcées (Anacarde, Moringa, Huile Arachide, Maraîchage, Citron) ;
- Les acteurs des territoires renforcés (agro écologie et conseil de gestion).

Commerçante-détaillante sur le marché de Diakhao

Focus sur l'évolution des marges des maraichers

On observe une augmentation des marges brutes par EAF (activités maraichères – saison sèche et hivernage) à Ngouloul (375 € en 2016 à près de 1 200€ en 19/20) qui s'explique notamment par :

- la disponibilité de l'eau durant toute la saison suite aux réalisations des puits (augmentation des superficies emblavées),
- la spécialisation des TPE sur la production et vente de plants maraichers,
- la motorisation de l'irrigation.

En revanche, la très faible augmentation de ces marges dans les 5 autres sites s'explique en grande partie par les difficultés d'irrigation des cultures (tarissement et salinisation de l'eau des puits, rupture fréquente de la fourniture d'eau entraînant des pertes de cultures) mais aussi des problématiques de commercialisation liées à la pandémie de Covid19.



On note, à partir de 2019, une volonté du projet d'une plus grande insertion des actions dans les dynamiques de développement des territoires concernés. Ainsi, un appui à la mise en place d'une **stratégie de développement territoriale de l'Entente** a été réalisé. En effet, l'objectif du territoire de l'Entente vise à renforcer les secteurs agricoles productifs en s'appuyant sur un développement et une gestion durable des espaces de production. Pour répondre à cet objectif, une vision commune du développement du secteur agricole a été identifiée pour l'inscrire de manière durable et continue.

Dans cette démarche, Agrisud International a mis à disposition des Agences Régionales de Développement (ARD) son expertise et sa connaissance des problématiques du développement agricole local, pour faciliter et **animer un processus de concertation d'acteurs** visant la co-construction du **Plan Interdépartemental pour une Agriculture Durable (PIAD)**.

Son élaboration a été réalisée en 4 étapes :

- i) lancement du processus (atelier de cadrage),
- ii) **diagnostic participatif zonal** (12 ateliers de diagnostic réalisés dans les chefs lieu d'arrondissement en associant élus locaux - Maire et conseillers - groupements de femmes, services techniques, responsables de jeunes, représentants des maisons des éleveurs,
- iii) restitution du diagnostic et planification (2 ateliers) et
- iv) validation (atelier).

Réalisation sur une période de 18 mois - coût total 8 000 euros.

Le PIAD s'articule autour de 3 axes principaux :

- **Renforcement des capacités des EAFs** : Développement de la pratique de l'agroécologie, agroforesterie et de l'intégration élevage-agriculture, Amélioration de l'accès aux intrants (semences) et équipements, transformation et conservation locale des produits agricoles.
- **Renforcement de la gouvernance des ressources naturelles** : améliorer la gestion des terres (volet foncier), asseoir une gestion concertée des ressources forestières (comité inter-villageois de GRN, forêts communautaires et de bois villageois, redéfinition des zones de pâturage et de parcours du bétail), promouvoir une bonne gestion de l'eau productive (bassins de rétention d'eau de pluie, forages agricoles et/ou à usage multiple, systèmes d'irrigation, développement de l'approche GIRE)
- **Promotion des jeunes entrepreneurs agricoles** : promotion de l'agroécologie, renforcement des structures de formation des jeunes (modules en AE et gestion de l'environnement), facilitation de l'accès aux financements (appui élaboration projet AE, fond dédié aux jeunes, produits adaptés IMF).

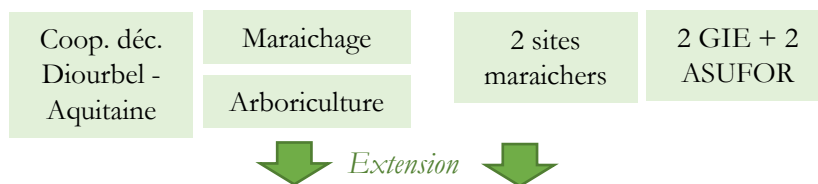


Réunion d'échange

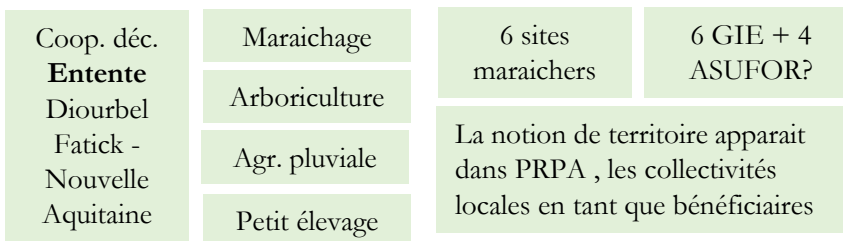
2009 ● Initiation du **programme de coopération décentralisée** entre l'ex-région du Diourbel et l'ex-Région Aquitaine via des actions de solidarité menés par des lycées techniques et professionnels aquitains.

2012 ● Intégration du volet agricole à la demande de la région de Diourbel

2014 ● **Projet de redynamisation de la production maraîchère PRPM**



2017 ● **Projet de redynamisation de la production agricole – PRPA 1**



2021 ● **PRPA – Phases 2 & 3**

Pour répondre aux enjeux du changement d'échelle de la transition agroécologique, consolidation de l'existant et poursuite des actions sur 4 niveaux d'intervention complémentaires : i) exploitation et zone de production, ii) relais de démultiplication, iii) territoire de l'Entente et iv) **national** : plaidoyer multi-acteurs pour la transition agroécologique.

La phase 2 mettra l'accent sur : appui à l'élaboration de Plans d'Occupation et d'Aménagement des Sols dans 6 communes, extension géographique à 4 nouveaux sites, collaboration avec le Centre de Formation Professionnelle de Diourbel.

2026 ●

Partenaires financiers

Région Nouvelle Aquitaine, Fonds Pierre Castel, CEAS, AFD (convention programme AGRITER, à partir de 2018 - Sénégal, Madagascar, Haïti, Laos - visant le renforcement des communautés et des territoires par l'amélioration des performances du secteur agricole grâce à l'agroécologie et la structuration des filières.

Approche territoriale

- Un partenariat entre collectivités territoriales
- Une entrée « agriculture » avec l'accompagnement des collectivités territoriales (Entente) dans l'élaboration de leur PIAD en tant que vision commune des problématiques de développement agricole.
- Une approche multi-acteurs, multi sectorielle, multi-dimensionnelle, positionnant à la fois les producteurs et les CT au centre de la démarche.

Enjeux & Perspectives

- Appropriation du PIAD par l'ensemble des parties prenantes.
- Déclinaison opérationnelle des axes du PIAD à une échelle plus locale, en tenant compte des spécificités propres à chaque zone du territoire.
- **Disponibilité des moyens et des compétences techniques, administratives, pédagogiques**, nécessaires à la mise en œuvre des actions.
- L'articulation entre PIAD et PDD doit être opérationnelle.

Documents sources

1 : « L'acte III de la décentralisation », Ministère des collectivités territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

<https://decentralisation.sec.gouv.sn/l'acte-iii-de-la-decentralisation>

2 : Projet de redynamisation de la production agricole – PRPA – Diourbel et Fatick, Sénégal; Rapport final, Mars 2020; Agrisud, Région Nouvelle Aquitaine, AFD

3 : Fiche de communication sur la convention programme Agriter, AFD.

<https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/agriculture-durable-et-dynamiques-territoriales-dans-les-pays-du-sud>

4 : Synthèse du Plan Interdépartemental pour une Agriculture Durable - Espace de l'entente Diourbel-Fatick, Nov 2020; Agrisud, Région Nouvelle Aquitaine, AFD.

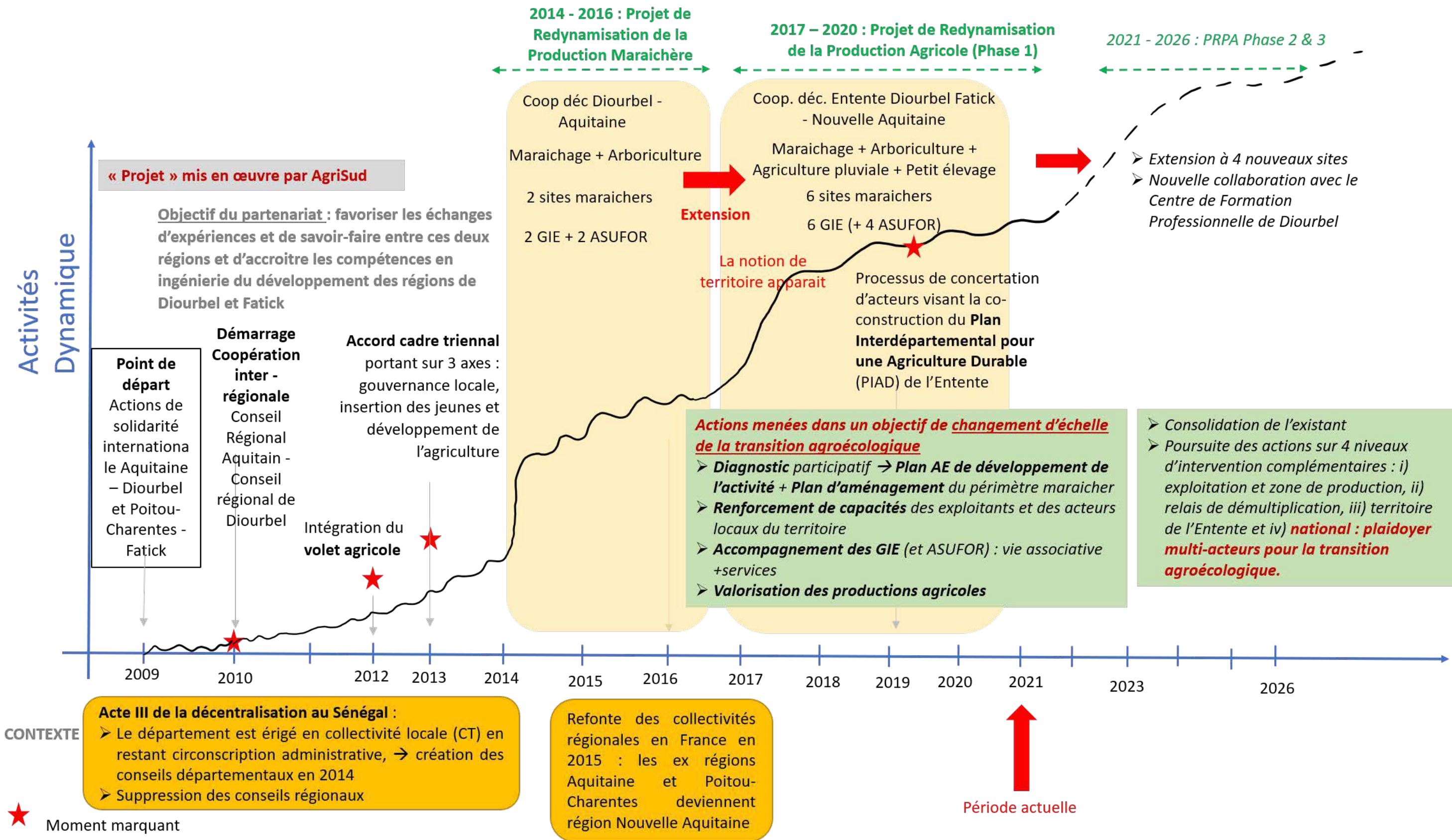
Crédits photo : AgriSud.



Productrices de Mbamane Jaraaf puisant de l'eau.



Annexe 2 : trajectoire du projet PRPA au Sénégal



Annexe 3 : fiche synthétique du projet PKM au Niger

NIGER

Région : Tahoua

Départements : Konni,
Madaoua, Malbaza (3)

12 Communes

2006 –
2017



La décentralisation au Niger

Depuis l'Indépendance, le Niger a connu plusieurs réformes administratives et territoriales, manifestées tant dans le découpage administratif que dans le statut des subdivisions territoriales. Suite à la conférence nationale de 1991, le pays s'est engagé dans la réforme de décentralisation consacrée dans les différentes constitutions adoptées depuis lors. Les lois sur la décentralisation de 2002 prévoyaient une décentralisation sur trois niveaux (7 régions, 36 départements et 265 communes), finalement ramenée en 2010 à deux niveaux : région et commune. Les premières élections locales ont eu lieu en 2004.

Programme de coopération Picardie – Konni – Madaoua (PKM)

Etude
de cas 2

Contexte

Le Niger, est avec 1 267 000 km², le plus vaste des pays d'Afrique occidentale. Il a subi une forte instabilité politique, depuis les indépendances jusqu'à ce jour (4 coups d'Etat militaires, plusieurs rébellions à caractère scissionniste, 7 changements de constitution expliquant aujourd'hui l'avènement de la 7^{ème} République).

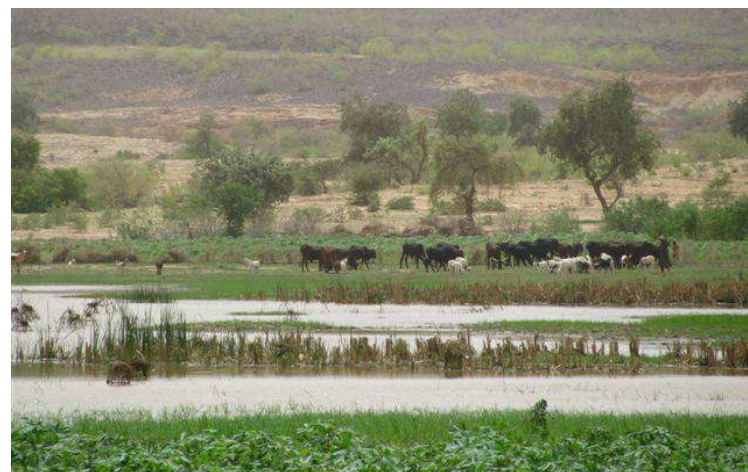
Pendant plus d'une décennie, le pays a été classé parmi les plus pauvres de la planète selon l'indice de développement humain (187^{ème} sur 187 pays en 2014).

Le pays connaît une croissance économique évoluant en dent de scie car fortement tributaire du secteur agricole (qui occupe 87 % de la population active) lui-même soumis aux aléas climatiques fréquents au cours de ces dernières décennies : pluies rares mais violentes, vents de sables entraînent l'érosion des terres agricoles et donnant lieu à une dégradation des terres de plateaux, versants et glacis, des ravinements, un déplacement des dunes de sable, un ensablement des bas-fonds/cours d'eau/mares et un envahissement des mares.

L'insécurité alimentaire est chronique pour une part importante de la population rurale. Deux crises majeures ont marqué la dernière décennie (2010, 2015).

La région de Tahoua fait partie des régions les plus peuplées. Il s'agit d'un territoire à fort potentiel agricole traversé par deux importantes vallées, la Maggia et la Tarka. Il constitue la « zone d'oignon » du pays par excellence (variété « violet de Galmi »). Cet oignon, exporté par milliers de sacs annuellement vers les pays de la sous-région, constitue une importante source de revenus pour cette région.

Les communes ciblées comptent de 40 000 à 150 000 habitants : des agro-éleveurs sédentaires regroupés en villages et des éleveurs mobiles (Peuls, Touaregs) en tribus.



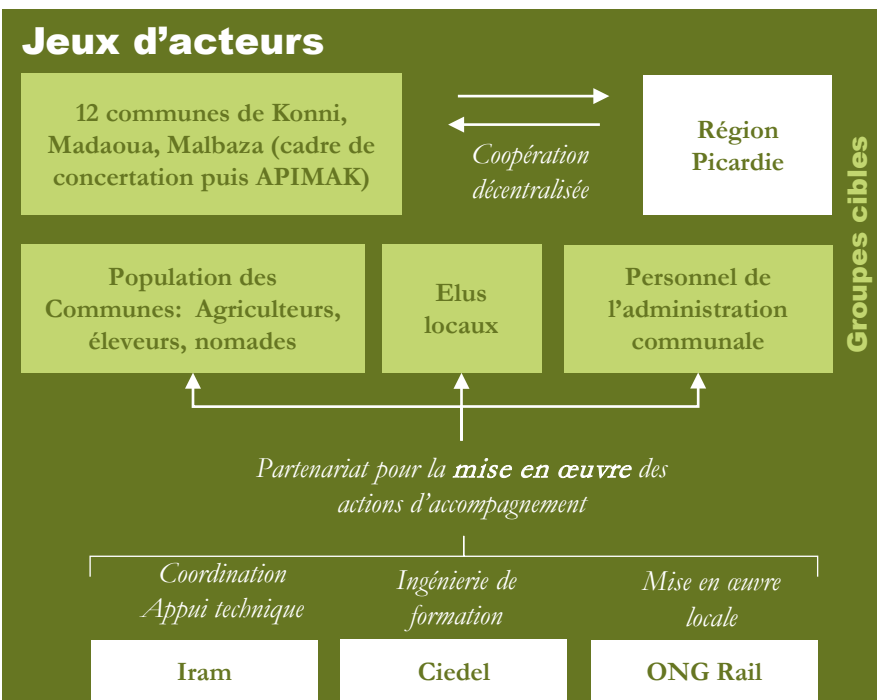
Focus Collectivités territoriales

Les collectivités disposent d'un vaste panel de compétences. Outre celles en matières de santé, d'éducation et d'accès à l'eau, la loi 2002-013 de juin 2002 (art.12) dispose que « les collectivités territoriales peuvent bénéficier de transfert de compétences dans les domaines suivants: le foncier, le développement économique, l'aménagement du territoire et l'urbanisme, l'environnement et la gestion des ressources naturelles, l'élevage, l'agriculture ... ».

Objectifs de l'action

Améliorer durablement les conditions de vie des habitants des communes des départements de Konni, Madaoua, Malbaza via la promotion du développement local et l'appui à la décentralisation, en impliquant l'ensemble des acteurs des territoires concernés (institutions locales, société civile et acteurs économiques notamment).

Il s'agit plus spécifiquement de renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage des communes. L'action se décline selon 4 axes d'intervention : i) Appui à la maîtrise d'ouvrage communale et intercommunale, ii) Accès aux services et équipements sociaux de base, iii) Gestion durable des ressources naturelles et iv) Promotion de l'économie locale.



Coopération décentralisée Picardie – Konni Madaoua

En 2005, le Conseil Régional de Picardie a décidé de consolider son action en direction des pays en développement. La réalisation d'une étude d'opportunité a permis de retenir le Niger, pays francophone ayant un IDH très faible, confronté à de graves problèmes de développement (environnement difficile, forte densité de population dans les régions agricoles) et engagé dans un processus de décentralisation (critères de sélection).

À l'issue d'un diagnostic communal réalisé dans plusieurs régions du pays, il est apparu que le Sud de la région de Tahoua, et plus particulièrement les douze communes des départements de Konni et Madaoua (le département de Malbaza a été créé plus tardivement par division des deux autres) constituent des territoires partageant un certain nombre de problématiques avec la région Picardie.

Une première mission y a été réalisée par la région Picardie en avril 2006, permettant notamment de nouer les premiers contacts entre élus locaux et de confirmer leur volonté de participer à la construction d'une coopération décentralisée.

Les principes guidant ce partenariat sont :

- i) la coopération entre partenaires de même nature,
- ii) visant à renforcer l'autonomie institutionnelle, technique et financière des collectivités partenaires, laquelle repose notamment sur leurs propres capacités de maîtrise d'ouvrage,
- iii) le financement de la coopération décentralisée dépend en premier lieu des ressources propres des collectivités partenaires (dont leurs ressources fiscales respectives), lesquelles permettent ensuite de mobiliser d'éventuels autres partenaires financiers (Etats, bailleurs multilatéraux, etc.).

En 2016, le partenariat s'est brutalement arrêté et de manière inattendue, suite au changement de politique de la nouvelle majorité au sein du Conseil Régional français.

Maitrise d'ouvrage communale (développement économique et social)

Diagnostic (animation territoriale)

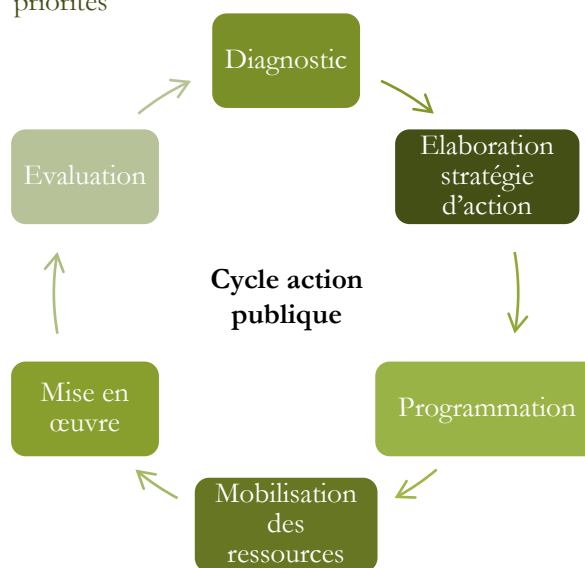
- Identification des besoins : large processus ascendant de recueil de données du village/tribu à la commune ;
- Priorisation des besoins : par village/tribu, par sous zone puis par zone pour aboutir à des priorités communales.

Mise en œuvre des infrastructures

- Etudes de faisabilité techniques (en lien avec les services techniques) et sociales (animation territoriale)
- Mise en place et animation des comités responsables d'infrastructures pour le suivi et la maintenance des ouvrages
- Services socio-économique et équipement sociaux de base financés par le FDL
- Mise en place des procédures de passation de marché, relation avec les services techniques

Mobilisation des ressources (Animation territoriale)

- Recensement administratif de la population + recensement physique des acteurs sujets à la patente rétrocedée (charretiers, taxi-moto, etc.)
- Elaboration des rôles des taxes municipales et des patentes (par le receveur municipal (et le secrétaire municipal) avec l'appui des agents d'état civil)
- Recouvrement de la taxe municipale par les chefs de village, qui reversent au receveur municipal ou au chef de canton qui à son tour le reverse à la commune ; Information des populations via radios communautaires.



Renforcement de capacités

Le renforcement des capacités passe par l'exercice concret de cette maîtrise d'ouvrage par les élus et personnels communaux (formation et accompagnement des élus et personnel communaux dans l'exercice de leur mandat).

Elaboration de la stratégie d'action

- Elaboration/réactualisation du Plan communal de Développement - PCD (instrument législatif) constituant le référentiel de la stratégie de développement économique et social.
- La démarche place la collectivité au centre de l'élaboration du PDC, et plus particulièrement les commissions communales qui en animent le processus
- Document élaboré de manière participative, impliquant les diverses couches socio-professionnelles de la commune

Programmation : A partir du PDC, élaboration du **budget communal** via i) estimation financière des besoins de l'année, ii) établissement des prévisions budgétaires en fonction du potentiel des ressources mobilisables (assiette fiscales) au cours de l'année et iii) arbitrage effectué par les commissions finances en fonction des prévisions des ressources mobilisables. Le conseil municipal analyse (avec l'appui des services techniques) et valide le budget Dans certaines communes, présentation du budget validé au chefs de canton, villages et tribus.

Volet Environnement

A partir de 2009, le programme a développé un nouvel axe d'intervention portant sur la Lutte contre la désertification, puis reformulé en gestion durable des ressources naturelles (GDRN), avec la mise en place d'un outil spécifique de financement (Fonds de lutte contre la désertification) et d'une équipe technique dédiée.

Dans l'objectif i) de réhabiliter des espaces naturels et de pérenniser leur gestion locale et ii) de renforcer la gouvernance des autorités locales sur la gestion des ressources naturelles, les actions sont menées suivant deux axes :

1. L'appui à la planification stratégique et à la gestion des ressources naturelles sur le territoire communal,
2. L'amélioration de la couverture des besoins en aménagements sur des sites prioritaires sélectionnés.

Sont ciblés les **espaces communautaires** : espaces pastoraux, espaces sylvo-pastoraux et champs communautaires.

Focus chantiers CES/DRS

Les chantiers CES/DRS, réalisés à la main permettent en outre de fournir un revenu additionnel immédiat pour les populations bénéficiaires. Ils procurent aux villageois des rentrées monétaires en période de soudure, ayant pour effet de diminuer les départs en exode et de permettre une meilleure préparation de la saison des cultures ; Cependant, les dates de réalisation de ces actions sont très importantes. Les travaux doivent être réalisés pendant la saison sèche et être programmés à l'avance pour que les villageois puissent, notamment, opter en connaissance de cause pour le non départ en exode ou, de manière générale, prendre en compte l'opportunité des travaux dans leur calendrier d'activité.

1. Appui à l'élaboration par les communes de schémas directeurs de gestion des ressources naturelles et de plans d'aménagement de ces ressources sur le territoire communal

- Diagnostic sur base notamment de cartographie devant permettre de construire la carte des ressources du territoire ;
- Planification territoriale (élaboration ou révision des Plans de Développement Communal en intégrant la GDRN) ;
- Gestion des infrastructures et des ressources naturelles : suivi des programmes d'équipement en infrastructures, localisation et analyse des enjeux environnementaux, etc.
- Renforcement des compétences des maires et conseillers (et membres des commissions développement et environnement en particulier) de chaque commune, et celles des services et équipes techniques qui les accompagnent.

2. Aménagement des sites prioritaires sélectionnés

- Réhabilitation des terres de plateaux et versants dégradés : des techniques en matière d'ouvrages (génie rural), et de plantation (foresterie/environnement) disponibles, ainsi que des démarches d'accompagnement (formation d'aides encadreur, de chefs d'équipe ouvrage et de pépiniéristes villageois) ;
- Réhabilitation des zones de glacis : réalisation de larges banquettes (végétalisées ou non) pour limiter le ruissellement et l'ensablement, (à noter l'« interdiction » de mettre en place des demi-lunes) ;
- Aménagement des mares communautaires : lutte contre l'envahissement par des adventices aquatiques et empoisonnement des mares.

A l'échelle intercommunale

En 2014, les 12 communes se sont constituées en association intercommunale pour décider de manière concertée de l'attribution des financements octroyés par leur partenaire picard au profit du développement de leurs territoires en recherchant complémentarité et cohérence dans les actions financées, se saisissant d'enjeux communs dépassant les compétences et les capacités d'une seule commune, réaliser un plaidoyer auprès des acteurs étatiques et des autres partenaires financiers et techniques du Niger pour le développement de l'intercommunalité. C'est ainsi qu'est née l'association pour la promotion de l'intercommunalité entre les 12 communes de Konni-Madaoua et Malbaza (APIMAK), sous l'impulsion notamment de la Région Picardie, innovante en matière d'intercommunalité en France.

Les échanges entre les maires de l'APIMAK sont par ailleurs des moments d'enrichissement, permettant ainsi aux maires de s'inspirer des expériences des uns et des autres pour améliorer leurs pratiques.

Témoignage du Président du CIV/GDRN-Doguéraoua

« Avant la mise en place du cadre de concertation, les ressources naturelles étaient gérées par les services des Eaux et Forêts de l'Etat. Cette gestion se faisait par des mesures répressives. Des lois sont prises par l'Etat, qui ne sont pas vulgarisées, que les populations ignorent, mais quand les agents de l'Etat surprennent ces populations en train de les enfreindre, elles sont verbalisées et réprimées. Les ressources gérées sont constituées de la faune, des arbres et des eaux de surface.

Aujourd'hui avec nos comités GDRN, en plus de ces ressources citées ci-haut nous œuvrons aussi à la préservation de la Maggia, la récupération des terres dégradées. Notre objectif c'est la gestion durable des ressources naturelles c'est-à-dire faire en sorte que nos enfants et nos arrière enfants puissent trouver cet environnement vivable. »

seuils et murets en pierre à Magaria Bakalé (2009)

Cependant, certains élus sont réticents à formaliser une structure avec les voisins, d'autant plus que certaines communes sont immenses (jusqu'à 150 000 habitants) et déjà complexes à gérer.

Peu d'opération à dimension intercommunale ont pu être mises en œuvre. La plus marquante est la création d'une barrière intercommunale de contrôle de l'oignon (BICO) par quatre communes. Cette barrière basée à Doguéraoua est un outil intercommunal visant à promouvoir le paiement des taxes de transport de l'oignon dès la commune de production. Elle a pour rôle de contrôler 24h sur 24 tous les camions transportant de l'oignon sur la RN1 passant par Doguéraoua.

Actions environnementales au-delà de la commune

Concernant la gestion des ressources naturelles, rapidement, il a fallu dépasser le niveau communal pour résoudre certains problèmes environnementaux identifiés (par ex. l'ensablement d'un cours d'eau de la commune de Sabon Guida du à un ruissellement sur la commune de Galma). Pour des raisons diverses, notamment politiques, les acteurs étaient réticents à travailler à une échelle intercommunale (impliquant 2 communes). Un important travail de sensibilisation a finalement convaincu quelques élus en 2015 ...



Animation territoriale

L'animation territoriale se définit comme un dispositif de dialogue, de concertation mis en œuvre au niveau local pour favoriser l'expression des points de vue des différents acteurs et leur implication plus ou moins poussée dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation d'un projet, d'une politique.

Appliquée tout au long de la mise en œuvre de la démarche, en mettant au centre les collectivités territoriales, elle constitue la véritable plus-value de cette action.

Cet ensemble d'actions de sensibilisation, de concertation, de mobilisation et de participation de la population a été appliqué au diagnostic, à l'élaboration de la stratégie d'action, à la mobilisation des ressources, à la programmation jusqu'à la gestion infrastructures ou espaces aménagés.

Fonds de développement local

Une fois les besoins des populations identifiés, il est question de pouvoir en financer quelques-uns. Pour ce faire a été mis en place le fonds de développement local - FDL – visant à financer des actions de développement local (socio-économique), dans les communes couvertes par le programme. Ce fonds fait l'objet d'une subvention de la Région Picardie (90%) et d'un co-financement des communes nigériennes partenaires (10%).

Il a une vocation expérimentale, se dédiant au renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale (choix d'investissement, circuit de dépense publique, gestion d'usage, etc.). À l'échelle des territoires, il participe à améliorer la couverture en infrastructures et services publics de base (sanitaire, scolaire, hydraulique, etc.) en lien avec les compétences communales. De plus, cet outil amorce une réflexion et des pratiques innovantes sur la gestion d'usage du service public.

Le Fonds fonctionne sous la responsabilité d'un Conseil d'administration composé de l'ensemble des 12 maires des communes. Chaque investissement financé par ce FDL est soumis à l'approbation des élus réunis en conseil municipal, tant pour son identification précise que pour sa validation.

Mécanismes de concertation

Le programme a accompagné les communes à mettre en place deux types de mécanismes de concertation, considérés comme les innovations importantes de la gouvernance locale au Niger :

- le **cadre de concertation communal** : composé principalement d'élus communaux, des agents de la mairie, des représentants des différents groupes socio professionnelles des habitants, des représentants des STD, le représentant de l'Etat (Préfet), les partenaires techniques et financiers dont les agents de l'ONG RAIL
- Des cadres mis en place pour i) la gestion durable des ressources naturelles, ii) une meilleure gestion des ouvrages hydrauliques ou des écoles et des centre de santé : Comité Communal de Concertation / Gestion Durable des Ressources Naturelles), Comité Inter-Villageois de Gestion Durable des Ressources Naturelles), et les COMités de GEstion pour les infrastructures Scolaires.
- *Les cadres GRDN regroupent Maire + 2 élus, services techniques et Commissions Foncières Communales, autorités coutumières, responsables des comités de gestion, représentants OP (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs) Ils ont eu un rôle consultatif pour guider les décisions des Conseils Communaux sur la gestion des ressources naturelles du territoire.*

En 2015, la gestion de ce fonds a été confiée à l'APIMAK, association intercommunale fondée par les 12 communes en 2012.

Remarque : Le Fonds de lutte contre la désertification (outil financier spécifique au volet environnemental) est financé à 100% par la Picardie.

Résultats

- Au lendemain des premières élections communale, l'accompagnement des élus et personnels communaux dans l'exercice de leur mandat a permis une compréhension des textes de lois, une meilleure connaissance de leur territoire et de ses acteurs ;
- L'animation territoriale a permis aux maires des communes accompagnées d'enregistrer quelques **changements** dont les plus importants sont :
 - i. L'instauration d'un débat entre habitants eux-mêmes et habitants et élus autour des priorités de développement de la commune tant thématiques que géographiques.
 - ii. la hausse du taux de recouvrement des recettes municipales (ex. de commune de Sabon Guida qui est passé de 58,12% en 2011 à 83,68% en 2015 permettant de construire des infrastructures socio-économiques (barrières d'oignon) et d'améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base : point d'eau, école (ouvrages sur fonds propres et FDL) ;
 - iii. l'instauration d'un dialogue franc et constructif entre les élus et la chefferie traditionnelle par rapport au recouvrement des recettes, et permettant l'amélioration du taux de reversement des ressources financières mobilisées par les chefs coutumiers, allant de 20% à 100% dans certaines communes,

Sucess story

En 2009-2010, le comité de gestion d'une forêt restaurée du village de Tambey (commune Sabon Guida) a obtenu une convention locale de gestion, attribuée par l'Etat, pour une période de 5 ans (nb : la gestion forestière est du ressort de l'Etat).

En 2012, dans la commune de Sabon Guida, dans le village de Bachaka les revenus générés par la gestion d'un espace sylvopastoral (vente de bois de chauffe et de paille) ont permis d'investir dans la construction de 5 puits et d'une classe d'école.

- iv. le renforcement de la collaboration entre les chefs traditionnels et les agents des services techniques déconcentrés de l'Etat, contribuant ainsi à améliorer le climat de confiance entre les acteurs.
- Au niveau environnemental, ce sont plus de 5 000 ha d'espaces aménagés par des ouvrages anti-érosifs, plus d'1 000 000 de plants produits et plantés (*Acacia senegal*, *Acacia seyal*). Ces opérations ont permis de donner du travail notamment aux jeunes des villages concernés leur évitant de partir en exode saisonnier. 275 ha d'espaces aquatiques ont été récupérés, 8 mares ont été empoisonnées et de 2 stations d'alevinage mises en place. Près de 1000 personnes formées sur les techniques de lutte antiérosive, qui appliquent certaines pratiques dans les champs familiaux.
 - Après l'arrêt des actions du à l'arrêt du partenariat avec la Picardie, 50% des comité de gestion (GRDN) ont continué de fonctionner ;
 - En 2015, dans un contexte de crise alimentaire majeure le fonds FDL a permis de financer l'achat et la distribution de vivres au profit des familles les plus vulnérables et particulièrement des femmes isolées ;
 - Bien que toujours existante à ce jour, l'APIMAK a vu son fonctionnement extrêmement ralenti après la fin du partenariat avec la Picardie ;
 - L'ONG Rail est approché sur le terrain, notamment par l'Etat, pour partager la démarche d'intervention jugée innovante et pertinente.

Réunion du
conseil
communal
d'Ourno



Une évolution de la démarche d'intervention... sur 10 ans

- 2006 ● Première mission auprès des communes du Sud de la région de Tahoua, réalisée par la région Picardie (avril)
- 2007 ● Signature de la convention entre la région Picardie et l'IRAM (au nom du groupement Iram-Ciedel-ONG Rail) - *1er programme opérationnel (10 mois) : définition des dispositifs politique, technique et financier du partenariat, établissement du programme de coopération entre collectivités locales et identification et mise en œuvre des premières actions du partenariat.*
- (2007-2012) **Phase I** du programme avec un accent porté sur la connaissance du territoire et le renforcement des capacités des élus et personnels communaux à exercer leur compétences. Des infrastructures sont mises en place avec le FDL.
- 2009 ● A partir de 2009, le programme a développé un nouvel axe d'intervention portant sur la gestion durable des ressources naturelles (GDRN),
- 2012 ● Naissance de l'APIMAK en 2012
- 2012 – 2016 : **Phase II** du programme avec un accent porté sur le renforcement de l'APIMAK
- 2015 ● Transfert de la gestion du fonds FDL à l'APIMAK en 2015
- 2016 ● Arrêt du partenariat avec la Picardie suite au changement de majorité au sein du Conseil Régional français

Partenaires financiers

1 partenaire financier : Région Picardie (puis Hauts de France)

Focus - Approche territoriale

- Un partenariat entre collectivités territoriales ;
- Un objectif de renforcement de la gouvernance locale via l'accompagnement et de le renforcement des capacités des élus (maires et élus) et personnel communal dans l'exercice de leur mandat (appliqué au volet socio-économique et environnemental) ;
- Le positionnement au centre de la démarche des collectivités territoriale du diagnostic à la mise en œuvre des infrastructures en passant par l'élaboration de la stratégie et la programmation ;
- Une animation territoriale à chacun des niveaux du cycle de l'action publique prenant en compte les spécificités de chacun des territoires communaux des points de vue social, économique et environnemental.

Enjeux & Perspectives

- Recherche de partenaires financiers pour poursuivre la dynamique enclenchée dans le cadre du programme PKM ;
- Transmettre la démarche d'intervention à d'autres acteurs du développement au Niger (capitalisation en cours de réalisation par les services de l'Etat concernant la démarche mise en œuvre dans le cadre du PKM).

Documents sources

- 1 : «Programme de coopération Picardie – Konni Madaoua, synthèse du document de capitalisation » ; Demante MJ. 2015
- 2 : Bilan des missions d'appui au volet Environnement en 2009 – Programme PKM ; Deygout P. mars 2010
- 3 : Journées d'Etudes Iram, 22 juin 2018, document d'appui aux participants
- 4 : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/cooperation-decentralisee-les-dossiers/la-cooperation-decentralisee-s-engage-pour-le-climat/article/region-picardie-12-communes-des-departements-de-madaoua-malbaza-et-konni-niger>

Crédits photos : Deygout, 2010 (IRAM)

iram



Région
Hauts-de-France



◀ *Ouvrages anti-érosifs sur versants rocaillieux, Village de Guidan Bouzou, commune Madaoua*



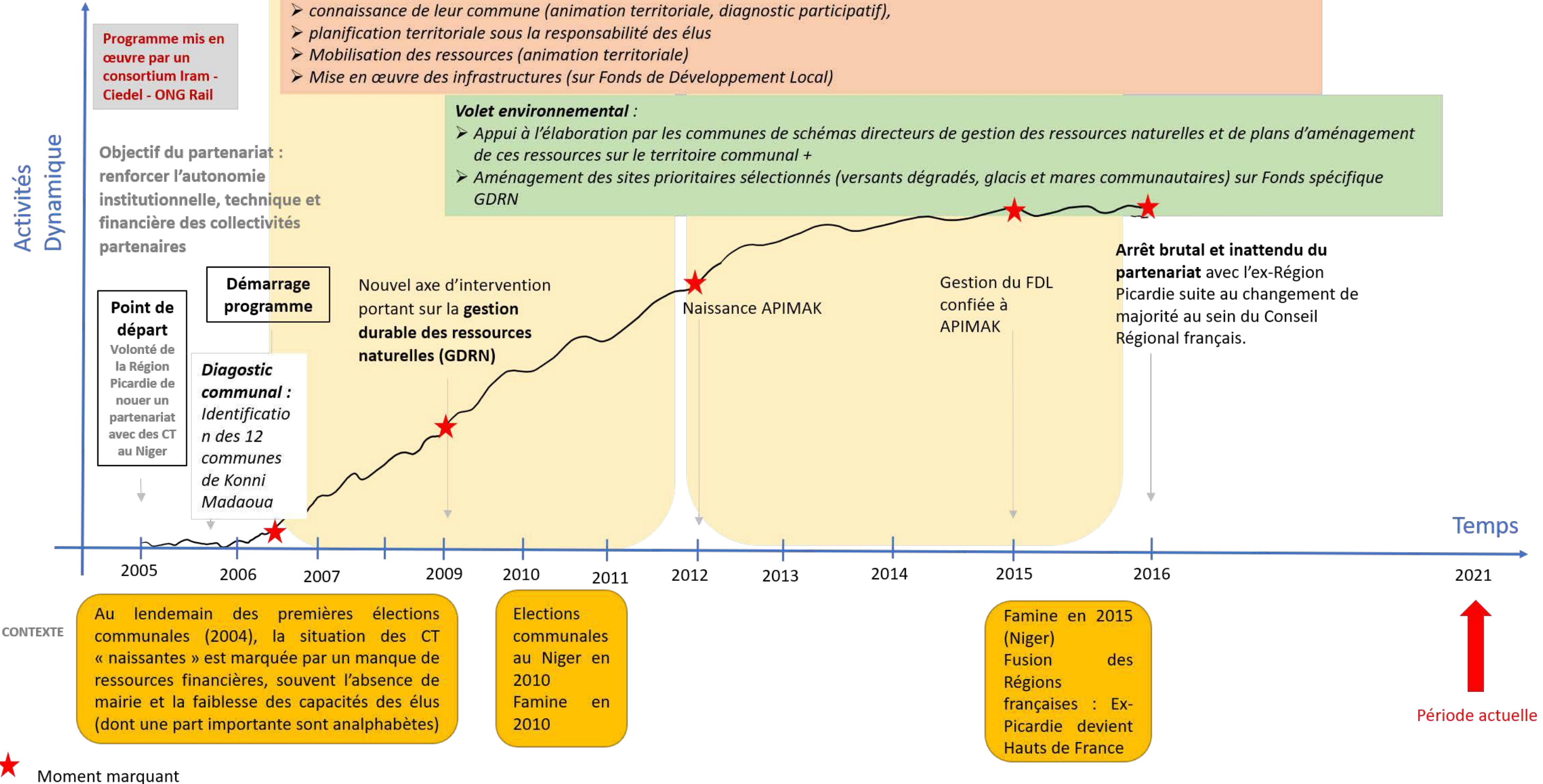
Banquettes végétalisées ▶

Annexe 4 : trajectoire du projet PKM au Niger

2006 – 2012 Phase I : objectif de renforcer les capacités des élus à exercer leur mandat : appui à la maîtrise d'ouvrage communal (dvlp éco & social + GDRN)

2012 – 2016 : Phase II : accent porté sur le renforcement de l'APIMAK

Volonté de travailler sur la politique de l'eau au niveau intercommunal ; le pb de l'accès à l'eau constitue une priorité, partagé les 12 communes ...



Annexe 5 : fiche synthétique du projet PAPSA au Maroc

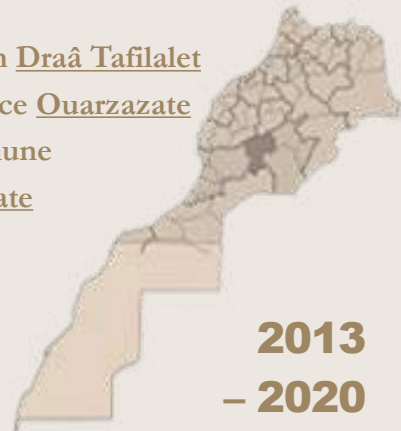
MAROC

Région Draâ Tafilalet

Province Ouarzazate

Commune

Ghassate



2013
– 2020

La décentralisation¹

En 2015, le Maroc se dote d'un nouveau découpage territorial : 12 régions rassemblent 75 préfectures (13) ou provinces (62) passées au rang de collectivités locales avec la réforme constitutionnelle de 1992. Elles regroupent 1 503 communes, l'échelon le plus ancien de la décentralisation.

Le Maroc se trouve aujourd'hui dans une situation de transition : l'échelon pertinent d'action sur l'espace peine encore à descendre dans l'échelle des pouvoirs ; cependant la réforme a concrétisé la libre administration des collectivités territoriales en remplaçant la tutelle sur leurs décisions et leurs actes par le contrôle administratif, tout en confiant aux présidents des conseils des régions, des préfectures et des provinces élus l'exécution de leurs délibérations à la place des walis et gouverneurs.

PAPSA - Projet d'amélioration des performances du secteur agricole

Etude
de cas 3

Contexte²

Au Maroc, le secteur agricole demeure stratégique en termes de sécurité alimentaire et de génération de revenus. Mais dans la Province de Ouarzazate, les familles peinent à maintenir des activités permettant une production suffisante, régulière et viable.

La Commune de Ghassate (80 000 ha) dispose d'une surface agricole utile d'à peine 1 800 ha (dont 95 % sont cultivés en irrigué). Trois zones se distinguent : les plateaux (1200 m), le piémont (1600 m) et les montagnes (3600 m). Le territoire dispose de potentiels d'activité importants dans le domaine agricole (polyculture-élevages), pourtant sous-exploités du fait de multiples contraintes :

- Un **climat aride à semi-aride** marqué par des étés chauds et secs (30 à 38°C), des hivers froids et secs (0 à 10°C) et de faibles précipitations annuelles (100 à 500 mm). Ces dernières années, la commune a particulièrement souffert de l'alternance de pluies abondantes (2014) provoquant des inondations et de sécheresses (2015-2016 et 2019-2020) ;



Douar Labouante (montagne), Ghassate ▲

- Des **ressources naturelles productives limitées** (eau et sol en particulier), une forte pression sanitaire (notamment en arboriculture fruitière) et des aléas climatiques marqués ;
- Des EAF de **très petite taille** (98 % ont moins de 2 ha et 50 % ont moins de 0,5 ha) avec des parcelles très morcelées (entre 5 à 10 parcelles) ; on compte 6 à 8 personnes en moyenne par foyer (dont 3 enfants) ;
- Des phénomènes de migration temporaire ou définitive importants : manque de main d'œuvre ;
- Des EAF déconnectées des marchés.

Green Generation 2020-2030 ^{3&4}

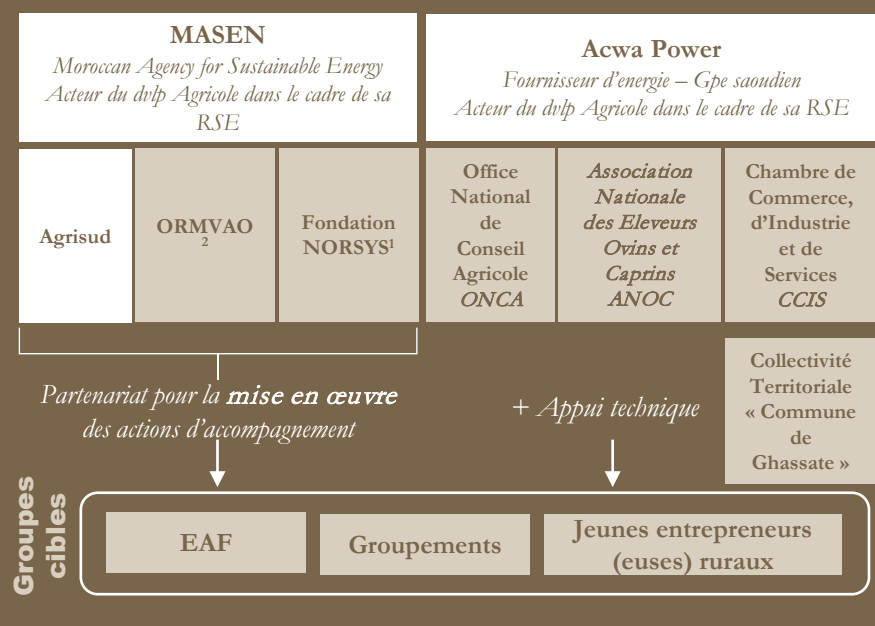
Nouvelle stratégie de développement du secteur agricole qui se veut très ambitieuse et fixe des objectifs de développement assez diversifiés touchant le monde rural. Elle a été conçue et développée sur la base des résultats de l'évaluation du Plan Maroc vert en reposant sur deux axes : 1) la priorité à l'élément humain et 2) la pérennité du développement agricole. Face aux dérèglements climatiques, le Maroc se pose en leader de l'adaptation de l'agriculture sur le continent avec l'initiative Triple A (Adaptation de l'Agriculture Africaine), officiellement lancée lors de la COP22 à Marrakech, qui vise à contribuer au déploiement de projets agricoles spécifiques pour améliorer la gestion des sols, la maîtrise de l'eau agricole, la gestion des risques climatiques et le renforcement des capacités et des solutions de financement.

Objectifs de l'action

Amélioration durable des performances du secteur agricole au profit des populations locales dans les zones de montagne, piémont et plateaux de la Commune de Ghassate. Spécifiquement, il s'agit de :

- sécuriser l'environnement de la production agricole ;
- professionnaliser les exploitations familiales pour une intensification agroécologique ;
- renforcer le tissu socio-professionnel local.

Jeux d'acteurs



1. Créée en 2001, La Fondation NORSYS a pour vocation de « faciliter l'accès à la connaissance pour mieux vivre ». Elle travaille sur 4 volets : la formation, l'emploi, l'environnement et la santé, et vise plus particulièrement les jeunes dans ses actions. Les compétences de la fondation sont mobilisées sur le volet « promotion de l'entrepreneuriat » dans la mise en œuvre de l'action.

Le renforcement de capacités des acteurs

- Organisation d'un cycle d'apprentissage sur le **conseil agricole** au profit de l'ORMVAO, de la Fondation Norsys, de l'ONCA, de l'ANOC, d'ENABEL, de la GIZ; *La fondation NORSYS et l'ORMVAO ont bénéficié d'un cycle d'apprentissage sur l'agroécologie respectivement en 2010 et 2012.*
- Renforcement de ces partenaires dans leur compétence de **conseil de gestion** et dans leur méthode d'appui à l'agriculture familiale ou à l'entrepreneuriat rural.

Une demande émanant du MASEN

L'Agence MASEN développe à l'échelle du Royaume du Maroc un programme de projets intégrés de production d'électricité à partir des énergies renouvelables (éolien, hydraulique et solaire). Afin de maximiser les retombées positives sur les populations des territoires d'implantation de ses complexes énergétiques, des actions de développement local sont menées.

L'agence MASEN a sollicité Agrisud afin d'identifier des axes de développement agricole dans la Commune rurale de Ghassate, commune d'implantation du complexe énergétique solaire de Ouarzazate. L'objectif était d'analyser la possibilité d'initier des dynamiques de développement économique durable au profit des populations locales.

2. L'Office Régional de Mise en Valeur Agricole de Ouarzazate – ORMVAO est l'organisme agricole marocain en charge depuis 1966 de la promotion et du développement de l'agriculture du bassin irrigué de Ouarzazate. La structure assure ainsi différentes missions d'aménagements et d'équipements hydro-agricoles, de diversification des filières, d'encadrement des OP, de préservation de l'environnement et de la biodiversité. Son dispositif opérationnel assure un suivi de proximité aux agriculteurs grâce aux services décentralisés (subdivisions et centres de mise en valeur).

Actions menées « Parcours de professionnalisation des TPE* »

Accompagnement des TPE

- Caractérisation et plan de développement des *TPE*
- Appuis directs en arboriculture (matériel taille et récolte, traitement phyto...), élevage (produits vétérinaires, pinces boucles, géniteurs...) + maraîchage (semences...)
- Formation i) technique (arboriculture, maraîchage, élevage ovin, apiculture, dont pratiques agroécologique) et ii) économique (maîtrise des coûts de production, connexion aux marchés...)
- Conseil de gestion (sur base de carnet d'enregistrement des opérations et coûts et du calcul de marge)

Accompagnement des OP

- Sensibilisation à la logique de mutualisation
- Formation sur les OP
- Suivi des groupements dans la mise en œuvre des services

Accompagnement au niveau des villages

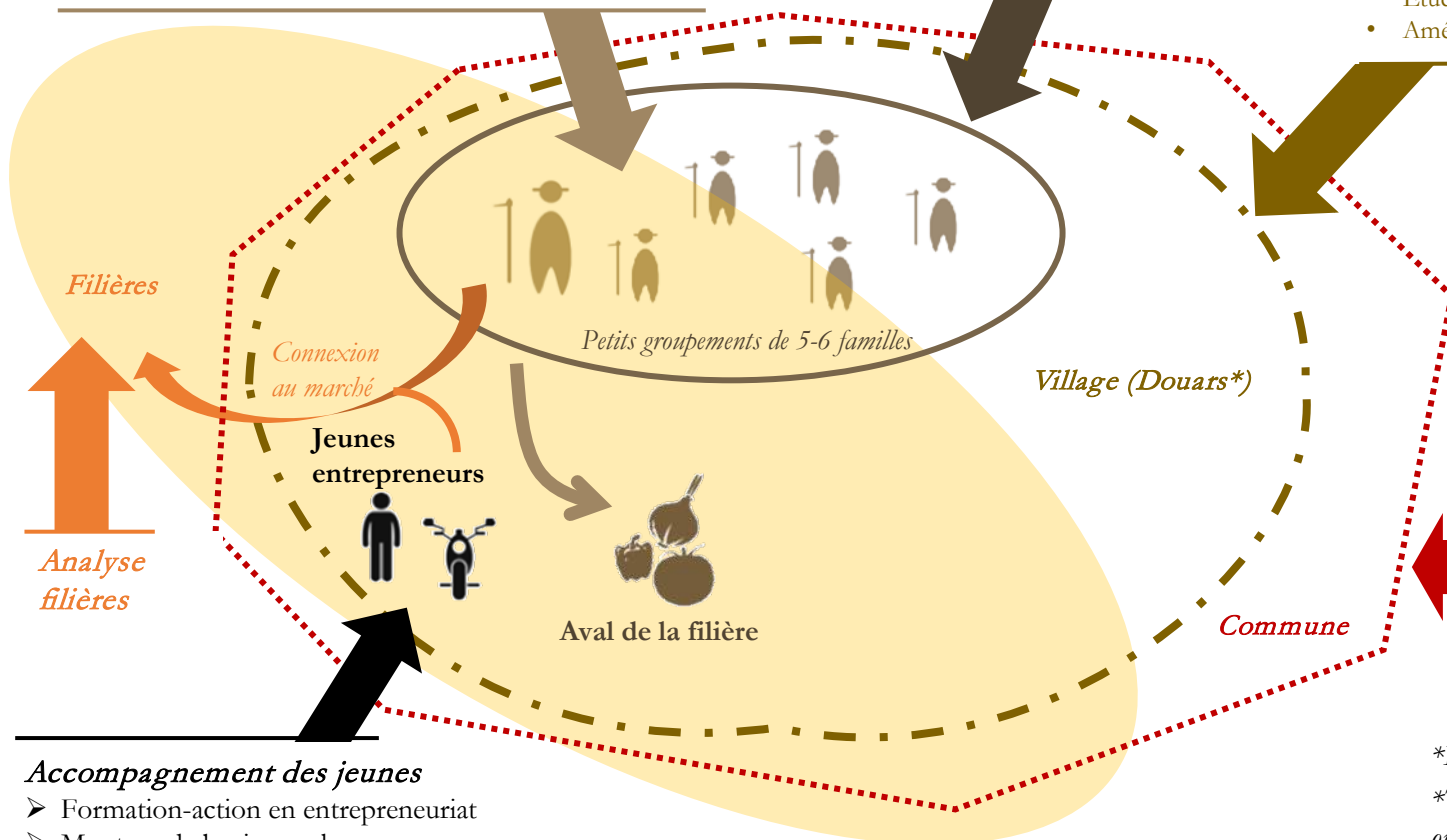
- Caractérisation des villages
- Elaboration de situation de référence
- Etude pour l'amélioration de l'accès à l'eau
- Aménagements hydro-agricoles (2020)

Renforcement de compétences des acteurs

- Cycle d'apprentissage sur le conseil agricole : ORMVAO, Enabel, ONCA, Fondation Norsys, GIZ

A l'échelle de la Commune

- Mise en place de mécanismes de concertation multi-acteurs pour une cohérence globale des actions sur le territoire de la Commune



Accompagnement des jeunes

- Formation-action en entrepreneuriat
- Montage de business plan

*Le terme Douar désigne le village

*TPE : des EAF, des AE, des coopératives ou des groupements non formalisés

Caractérisation des Douars et TPE

- Monographies des villages analysant les données i) géographiques (zone agroécologique, altitude, éloignement des centres urbains / économiques...), ii) économiques (sources de revenus des populations), données agricoles et iii) sociales (tissu socio-professionnel existant) ;
- Caractérisation des EAF : description et analyse des facteurs de production (terres, eau, intrants, équipements, main d'oeuvre) et des résultats technico-économiques ;
- Identification des contraintes et détermination des actions correctives à court, moyen et long termes ;
- Définition des plans de développement agroécologiques des EAF (Identification des principales contraintes, des enjeux, des principes agro-écologiques en réponse aux enjeux et des pratiques AE associées).

Focus - Accent porté sur les femmes et les jeunes

Les **femmes** sont particulièrement ciblées par les actions d'accompagnement (73% de productrices accompagnées). Cette forte implication des femmes est liée à l'importance de l'élevage dans les systèmes de production oasiens.

La principale difficulté dans le parcours de professionnalisation des femmes reste l'analphabétisme, plus marqué que chez les hommes. Les formations techniques sont donc adaptées (graphismes, images, visuels sur site).

Pour la gestion, l'échelle d'intervention privilégiée reste la famille pour la tenue des outils et l'élaboration des comptes de résultats.

L'accompagnement des **jeunes** vise à favoriser l'auto-emploi de jeunes ruraux par la création d'activités économiques (les services agricoles) au service d'autres activités économiques de la zone (les exploitations agricoles familiales). Il s'agit d'initier un modèle d'entreprise sociale dans le secteur agricole.

Focus - Processus de concertation mis en place autour de la problématique de l'eau

1. Organisation d'ateliers de détermination des priorités (14 douars) → 9 douars font de « l'accès à l'eau » une priorité ;
2. Mission d'approfondissement sur la problématique de l'eau → mobilisation de plusieurs ressources : service de l'équipement de l'ORMVAO, expert junior et ABH (Agence du Bassin Hydraulique) mobilisée via la commune ;
3. Partage des conclusions de la mission avec les familles, l'ABH et la Commune → dans les zones à potentiel, études techniques avec tests de débits ;
4. Etude technique (ABH) - 4 ouvrages → Possibilité d'intervention technique sur puits existants et au niveau d'une source ;
5. Partage des conclusions de l'étude avec familles, ORMVAO, Commune, ABH → présentation des résultats techniques, des risques et validations des conditions pour donner suite (par ex. *Tafeyboust* : travail sur gestion (par les familles) du puit existant, caractérisé par un débit limité ; *Tammagrout* : travaux d'aménagement de la source et creusement d'un puits (avec ORMVAO).



Résultats 2017 - 2020

- 72 groupements en élevage et 44 groupements en arboriculture (2020) sont fonctionnels et offrent des services tels que la mutualisation des équipements pour la taille et la récolte (en arboriculture), et la mutualisation de petit matériels et de géniteurs pour l'élevage ovin ;
- Des rapprochements avec l'Association Nationale des éleveurs Ovins et Caprins sont opérés : 16 dossiers déposés et acceptés ; (campagnes sanitaires, référencement des animaux pour préservation de la race, des subventions par têtes référencées) ;
- Sur 468 EAF accompagnées (depuis 2014), 84% poursuivent le développement des activités, soit 478 personnes dont 350 femmes ;
- 392 exploitations ont adopté les nouvelles pratiques dont 71 % maîtrisent les conduites améliorées ;
- La production est **diversifiée** (2 nouvelles activités : apiculture et aviculture) et **améliorée** : + 49 % en maraîchage, + 50 % en élevage ; Fortes variations en arboriculture fruitière : + 64 % (bonne année arboricole) à - 28 % (mauvaise année) ; En maraîchage : passage de 2 à 3 cycles en moyenne par TPE et par saison à 5 cycles en moyenne par saison ; qualité Agroécologique ;

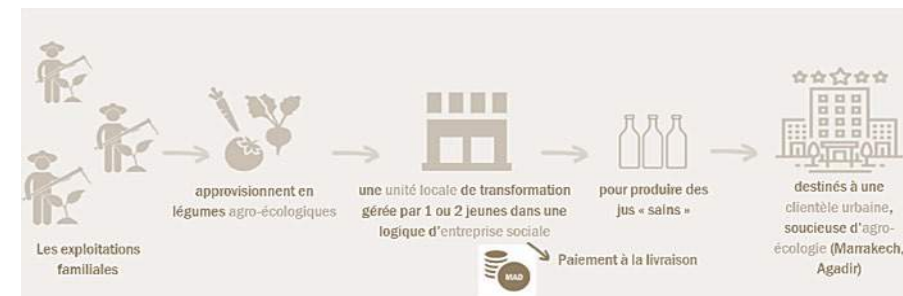


Éleveuse
à donar
IZERKI,

- 462 k€ de revenus annuels (comprenant les valorisations des autoconsommations) générés par les 392 familles ;
- 65 % des exploitations accompagnées sont en lien avec une entité, formalisée ou non, pour l'écoulement de leur production : 41 % en maraîchage, 96% en arboriculture et 63% en élevage ;
- Emergence de 3 auto-entreprises (service d'achat-revente de légumes, fruits secs) et 2 coopératives (service de commercialisation des fruits secs et produits avicoles (œufs, poulets de chair) ;
- Projet d'une unité de transformation de légumes à Ghassate

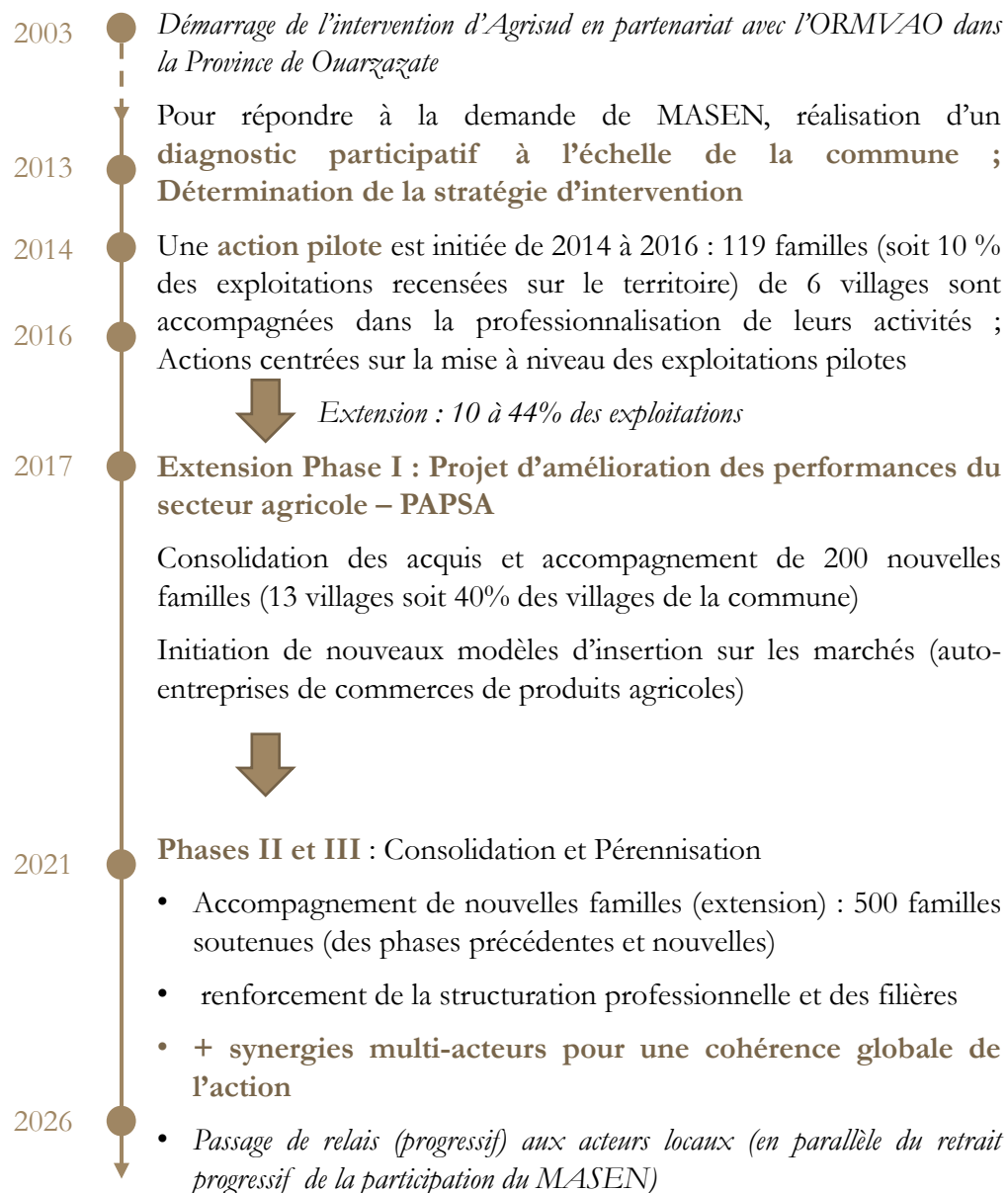
Focus - Projet d'une unité de transformation de légumes à Ghassate

- 70 petites EAF prêtes à livrer une partie de leurs légumes agroécologiques (25 à 30%), le reste consommé ou vendu au souk ;
- 6 produits identifiés parmi l'offre de ces exploitations : carotte, betterave, tomate, courge, courgette et concombre ;
- 1 unité locale gérée sur un modèle entrepreneurial (1-2 emplois créés) – local mis à disposition par la commune ;
- Après 3 ans, 6 à 7 tonnes de produits à transformer par saison
- Production de 4 500 à 5 000 litres de jus (unité à dimension artisanale avec fonctionnement saisonnier – 6 mois dans l'année



Une évolution de la démarche d'intervention... sur 14 ans

PAPSA - Projet d'amélioration des performances du secteur agricole



Partenaires financiers

3 partenaires financiers : MASEN, Acqua Power, Agence Française de Développement (AFD), LSDH, ORMVAO, Fondation Norsys

Focus - Approche territoriale

- Intervention à l'échelle des « territoires villageois » et des divers territoires géographiques de la commune (montagne, piémont et plateaux) ;
- Approche ciblant une part considérable des douars de la communes (40%) avec une perspective d'extension ;
- Approche multi-dimensionnelle et multi-sectorielle (parcours de professionnalisation des agriculteurs) ;
- Approche multi-acteurs, dans une démarche de concertation avec les parties prenantes (familles, ORMVAO, OP, Commune..) ;
- Des points d'information semestriels sont organisés au niveau de la Commune, auprès des élus, pour présenter les réalisations et les résultats et discuter des stratégies mises en place.

Enjeux & Perspectives

A l'issue de ses différentes phases (1, 2 et 3), le projet vise une transition agro-écologique réussie du territoire communal, mesurée par la **proportion des familles ayant adopté les pratiques agro-écologiques** (au moins 60 %), **une augmentation et une sécurisation des revenus** (1,5 à 2 k€ de gains additionnels annuels en moyenne par famille), la reconnaissance de la **qualité agro-écologique des produits** (distinction par marque, label ou certification) et l'existence d'un **cadre formalisé et fonctionnel de collaboration multi-acteurs** portant le développement agricole durable comme objectif commun et permettant de mutualiser les ressources.

Documents sources

- 1 : «Sabine Planel, « Transformations de l'Etat et politiques territoriales dans le Maroc contemporain », L'Espace Politique [En ligne], 7 | 2009 ; <http://journals.openedition.org/espacepolitique/1234> ;
- 2 : Projet d'amélioration des performances du secteur agricole, Commune de Ghassate, Ouarzazate. Phase d'extension (2017-2020) – Bilan des réalisations et résultats, mai 2020; Agrisud
- 3 : Plan Maroc vert ; <https://www.maroc.ma/fr/content/plan-maroc-vert>
- 4 : L'initiative pour l'Adaptation de l'Agriculture Africaine ; <https://www.aaainitiative.org/fr/initiative>

Crédits photos : Agrisud Norsys



Parcelles maraîchères à Asseghmou.

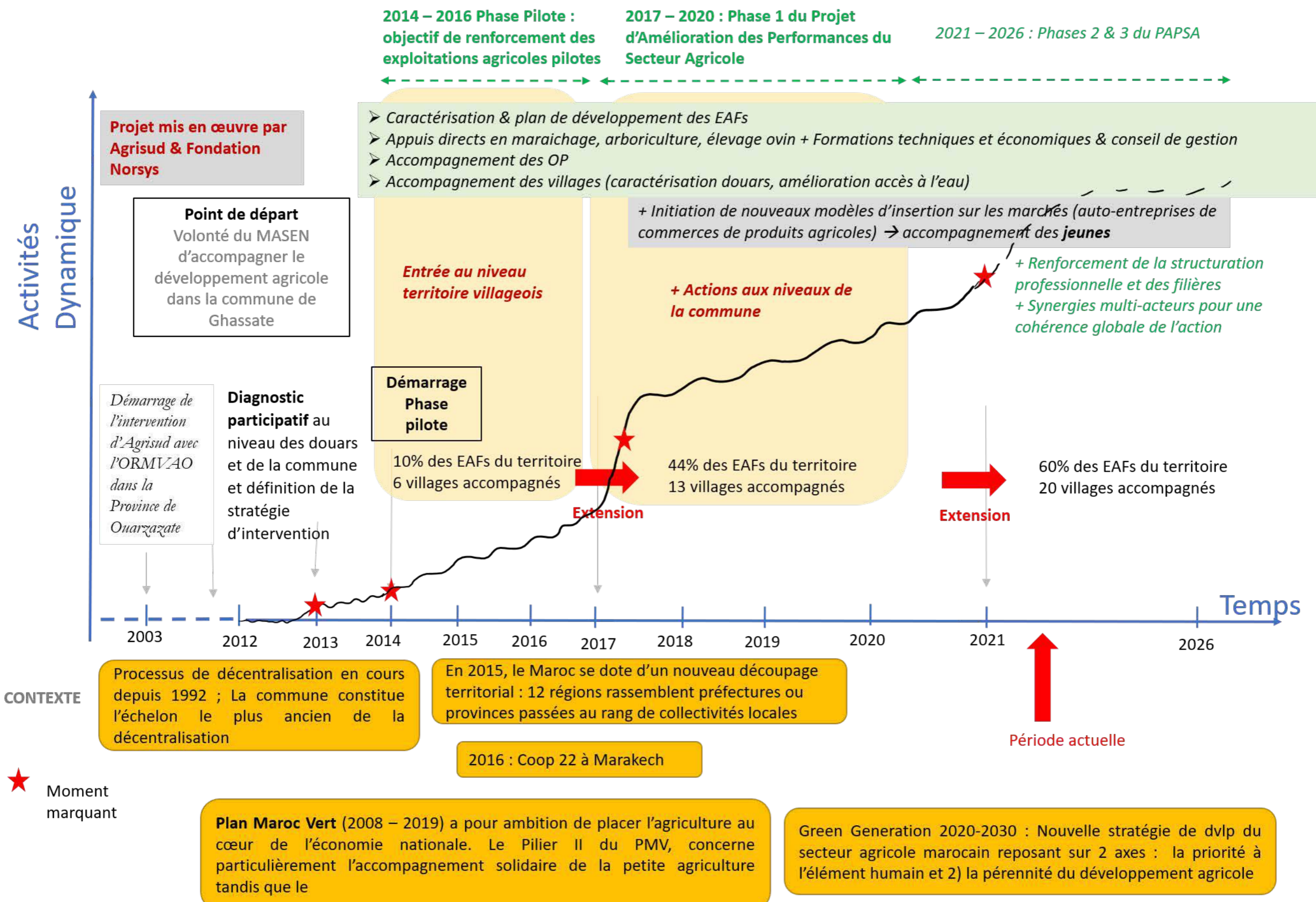
Eleveuse avec son mari à IZERKI.



Financement :



Annexe 6 : trajectoire du projet PAPSA au Maroc



Annexe 7 : fiche synthétique du projet d'appui au développement pastoral au Tchad

TCHAD

Intervention à grande échelle spatiale : Tchad Nord, Tchad oriental, Central, Tchad occidental et saharien

1993
2021



La décentralisation

Le processus de décentralisation, engagé depuis le début des années 1990, est à ce jour peu avancé au Tchad. Il est fondé sur 4 niveaux de collectivités territoriales décentralisées (provinces, départements, municipalités et communautés rurales). Seul le niveau des municipalités est en place.

Dans d'autres pays de la région, on a pu noter que certains aspects des politiques de décentralisation sont peu adaptés aux stratégies d'utilisation spatiale des ressources naturelles caractéristiques des systèmes pastoraux - par exemple les risques liés au « découpage » territorial - et qui supposent des modes de gestion spécifiques, basés sur la mobilité extra-communale et transfrontalière (libre circulation) (Marty et al., 2005¹).

Appui au développement pastoral

Etude
de cas 4

Cette fiche concerne une action d'appui au développement pastoral au Tchad, menée au travers de plusieurs projets et portée par un ensemble d'acteurs qui se sont peu à peu coordonnés.

Contexte

Vaste pays (1,3 millions de km²) enclavé d'Afrique centrale, en majeure partie « sahélien » et donc de climat semi-aride, la population du Tchad (de 16 millions d'habitants) vit principalement dans la partie soudanienne mieux arrosée au sud. Depuis le milieu du 20^{ème} siècle, le Tchad connaît des hausses de températures et de la pluviosité (augmentation de la fréquence des pluies intenses), entraînant une augmentation du ruissellement, des écoulements et risques d'inondations dans les talweg.

Le Tchad fait face à des défis démographiques (croissance de 3%, population jeune et fort taux de chômage) et sécuritaires (Boko Haram dans la zone du lac Tchad, conflits dans les pays limitrophes). L'économie nationale, fortement soutenue depuis vingt ans par le pétrole, est grandement touchée par l'effondrement des prix de ces dernières années.

Pays d'élevage par excellence, le Tchad compte plus de 100 millions de têtes de bétail (94 millions-RGE 2015), dont 80% sont mobiles pour s'alimenter des pâturages naturels (élevage pastoral). La valeur produite par l'élevage dans le pays est du même ordre de grandeur que celle produite par l'agriculture et même que celle du pétrole en ces temps de prix internationaux très bas. Le Tchad constitue un des plus grands pays pastoral du continent.

Longtemps critiqué pour son caractère extensif et son impact présumé sur l'environnement, l'élevage pastoral fait aujourd'hui l'objet d'une attention grandissante pour sa résilience au changement climatique et sa contribution à la gestion durable des ressources naturelles.

Focus Pastoralisme²

Les logiques et les atouts du pastoralisme ont été pendant longtemps sous-estimés et leur importance économique considérée comme négligeable : irrationnel, limitée à la subsistance, archaïque. La théorie du développement pastoral et la compréhension des écosystèmes pastoraux ont été radicalement transformées au cours des années 90 et 2000, conduisant à une réévaluation de la contribution économique des systèmes pastoraux (Scoones³, 1999). Dans la plupart des pays d'Afrique dotés de systèmes pastoraux robustes, leur contribution représente une proportion importante du produit intérieur brut (PIB) et des retours sur investissement exceptionnellement élevés (Union africaine, 2010).

Un fort plaidoyer est actuellement porté par les OP au niveau sous régional en faveur du pastoralisme et de la lutte contre les idées reçues, en termes de performances socio économiques et écologiques du pastoralisme⁴ : meilleure productivité et moindre pollution que l'élevage sédentaire, contribution socio économique aux territoires, liens entre communautés agropastorales et transfrontalières, bilan carbone neutre (cf. étude Cirad), etc.

Stratégie des systèmes pastoraux

La production pastorale, bien que sujette à une forte variabilité des pâturages constitue une précieuse ressource pour la sécurité alimentaire et l'apport massif en protéines animales des ménages pastoraux comme urbains. La mobilité du bétail est désormais reconnue comme une **stratégie cruciale dans la valorisation des ressources des zones arides** (Swift⁵, 2008). Plus récemment, les systèmes pastoraux sont aussi appréciés parce qu'ils permettent l'occupation humaine de zones arides et reculées, qui risqueraient sans cette présence de devenir des « no man's land » (Déclaration de N'Djaména, mai 2013⁶).

Une partie des valeurs économiques en voie de reconnaissance est associée à la gestion des pâturages à la fois comme espaces écologique et politique : seules les économies pastorales extensives ont jusqu'ici prouvé qu'elles étaient capables de gérer de manière efficace les vastes étendues en question. Les coûts associés à la sécurisation des « espaces ingouvernés » (qu'ils soient réels ou perçus) sont généralement faramineux (Ploch, 2011).

Foncier

Le cadre réglementaire de la transhumance peine à se réformer. Renforcé par les résolutions de mars 2011, un projet de **Code Pastoral** a été élaboré avec l'appui de la FAO début 2010. Dans son contenu, le projet de texte se rapproche du texte du Code rural de son voisin nigérien, mais se concentre sur le foncier pastoral. Le manque de moyens, notamment pour organiser le dialogue avec les acteurs concernés dans les régions par la question de la gestion du foncier agro-sylvo-pastoral retarde le processus. C'est en 2012, sous l'influence de la Plateforme Pastorale, que le Ministre de l'Élevage s'engage à passer à la phase législative pour que ce projet de loi soit soumis au parlement.

Vers le milieu des années 1980 des chercheurs mettent en évidence que les parcours pastoraux doivent être compris comme des écosystèmes en non-équilibre : la variabilité imprévisible des pluies justifie les stratégies de mobilité, qu'il importe donc de soutenir plutôt que de combattre : ce qui est une contrainte pour l'agriculture intensive est un atout pour l'élevage mobile. La logique de la production animale spécialisée des zones arides est basée sur le fait de travailler avec la variabilité de l'environnement et non pas contre elle.

Dans les environnements imprévisibles, l'enjeu est d'accéder au bon moment au bon endroit pour assurer au bétail la qualité optimale pour son alimentation – la quantité ne pouvant se substituer à la qualité. La mobilité est donc un mode de vie et de production. Elle réside dans une construction sociale qui exige une organisation très structurée des groupes de mobilité pour gérer les déplacements sur des amplitudes de plusieurs centaines de kilomètres, tout en mettant les alliances au cœur de cette gestion de la mobilité. Le *Abalié* des pasteurs, cette obsession des alliances, sans cesse entretenues et renouvelées permet d'accéder sans risques aux points d'eau, aux zones de pâturages sahéliens et soudaniens et aux marchés tout au long des vastes itinéraires de transhumance (Marty et al., 2009⁷).

Peu à peu, les politiques touchant au pastoralisme ont été revues dans divers pays africains, reconnaissant la valeur de la mobilité.



Economie et territoires

La mobilité pastorale est généralement soutenue dans sa **logique d'exploitation rationnelle des ressources** entre les confins sahariens en saison des pluies et en saison froide, et les confins méridionaux des zones agricoles soudanaises, mais une autre logique des pasteurs guide aussi ce mouvement saisonnier de grande amplitude : les groupes mobiles rythment la descente des troupeaux **en fonction du rapport entre prix du bétail et prix des céréales**.

Dépendants de l'achat de ces dernières en particulier en saison sèche (quand le lait devient plus rare), les éleveurs visent à s'approvisionner aux meilleurs prix dans les zones de production agricole. C'est également là en général que sont vendus les animaux bien alimentés pendant leur séjour sur les parcours sahélo sahariens. Pour cette raison l'organisation sociale de la mobilité pastorale intègre pleinement l'information sur les marchés à bétail et les groupes mobiles s'appuient sur des représentants - *khalifats* - ancrés sur les principaux marchés à bétail desservis tout au long de l'axe de transhumance.



Les commerçants de bétail, en particulier les exportateurs de bétail, suivent avec attention à distance l'arrivée des transhumants sur les grands marchés de collecte dans le sud du pays. Ils ciblent l'achat d'animaux pour l'exportation vers les capitales nigérianes (mâles adultes de 4-5 ans bien conformés). L'incitation des pasteurs à la vente de ces beaux produits pastoraux passe même par la présentation sur les marchés i) de stocks de céréales à prix attractifs, voire ii) de lots de génisses.

Les acteurs de la filière pastorale au Tchad font preuve d'une remarquable capacité d'adaptation qu'ils soient éleveurs ou commerçants de bétail entre lesquels il existe un continuum social et économique. En revanche ces activités sont fortement impactées par les problèmes de sécurité et de gouvernances au niveau national et transfrontalier (taxes illicites impactant lourdement la chaîne de valeur).

Intégration agriculture - élevage

Le contexte révèle une forte intégration de l'agriculture locale et de l'élevage transhumant, vu comme un système unique, ainsi que l'incontournable nécessité qu'ont les éleveurs et les agriculteurs à vivre ensemble.

Parmi les avantages de ces arrangements basés sur l'existence du pastoralisme mobile, les acteurs soulignent la dynamisation du commerce et des échanges sociaux (échanges animaux-céréales, transports de récoltes par les dromadaires), l'augmentation de la productivité durable du bétail et des champs, et l'augmentation, dans les deux systèmes de production, de la capacité à faire face aux crises (résilience). On observe ainsi une réalité économique d'agriculture-élevage « transrégionale », une valeur ajoutée en termes de productivité, de durabilité et de résilience.

Objectifs de l'action

Au Tchad, « Le développement pastoral se comprend comme une **amélioration de l'exercice du pastoralisme en tant que mode spécifique de production et de vie**. Ce changement implique une sécurisation de la mobilité des familles et de leurs troupeaux dans l'espace agro-sylvo-pastoral inter régional grâce à une succession de points d'eau complémentaires (puisards améliorés, mares d'abreuvement, puits pastoraux, points d'eau potable), positionnés le long des axes de transhumance, des parcours attenants et des aires pastorales. Il requiert également un accès facilité aux marchés et à leurs circuits de commercialisation, généralement perpendiculaires aux axes de transhumance et aux services sanitaires (humains et animaux) et éducatifs de base, situés à proximité des campements. » (Stratégie Nationale de Développement Pastoral - SNDP, 2016).

Jeux d'acteurs⁸

L'action conduite au travers de différents projets est pilotée par le Ministère de l'Hydraulique (projets de 2^{ème} génération), puis par le Ministère de l'Élevage (projets de 3^{ème} génération comme PASTOR).



Le renforcement de capacités des acteurs

Le renforcement de capacités des acteurs se situe au cœur de l'action, ciblant i) les Ministères (Ministère de l'Hydraulique urbaine et rurale – MHUR et Ministère du développement pastoral et des productions animales - MDPPA), ii) la société civile, et tout particulièrement la plateforme, iii) les cadres des projets soutenus par l'AFD et d'autres bailleurs, iv) des chercheurs et des enseignants (ancien Laboratoire de recherche vétérinaire et zootechnique – LRVZ nouvellement IRED : Institut de Recherche et d'Etude en Elevage, des universités, etc.).

La Plateforme pastorale du Tchad - PPT

La création de la plateforme pastorale résulte des travaux prospectifs conduits (avec les acteurs) sur des thèmes majeurs nécessitant un décloisonnement des acteurs et la construction d'une vision partagée : les conflits agro-pastoraux, leur gestion et leur prévention, pastoralisme et changements climatiques, impact de l'économie pastorale au niveau national et local, enjeux d'aménagement concerté de zones d'intérêts stratégiques pour la transhumance la biodiversité, la pêche et l'agriculture (Lac Fitri)...

Née en 2011, à l'issue du colloque national sur les orientations de la politique sectorielle du pastoralisme, la PPT constitue une forme particulière d'observatoire, qui met en avant le **dialogue entre les acteurs** pour l'amélioration des politiques publiques liées aux différents champs du développement pastoral (eau pastorale accessible, foncier pastoral sécurisé et pâturages, accès aux services de santé animale, accès aux services sociaux, éducation et santé, accès à des marchés porteurs).

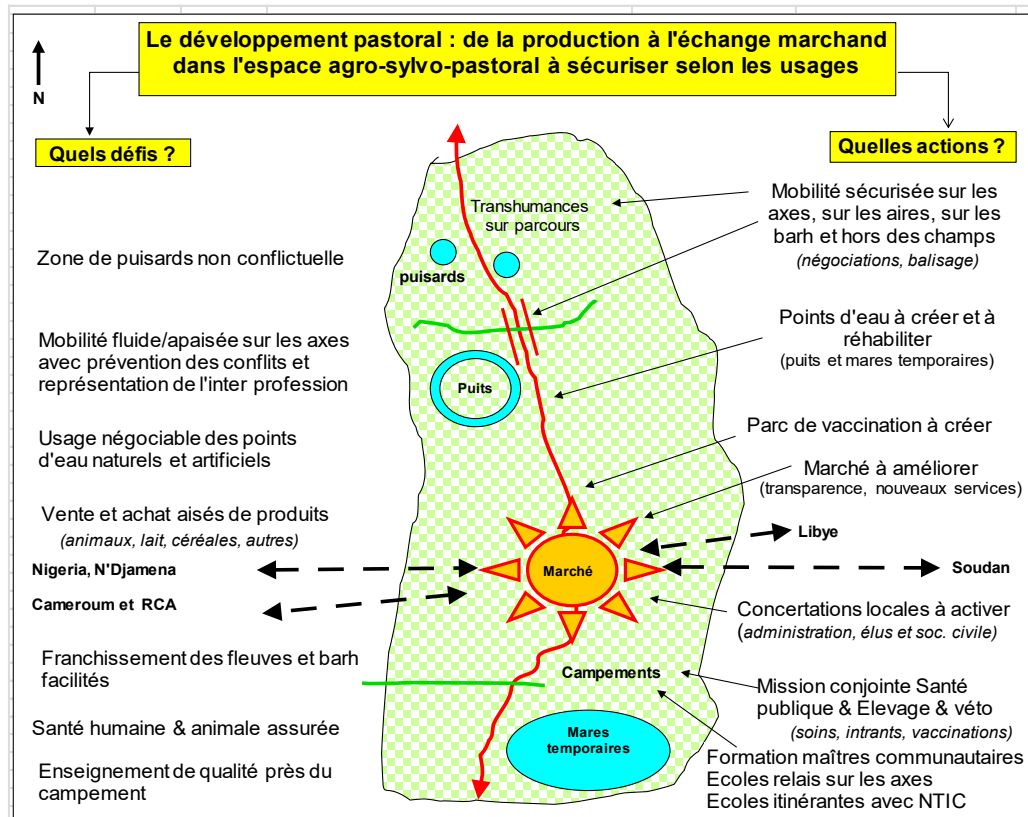
L'enjeu majeur réside dans i) la gouvernance de cet espace, traversée par plusieurs lignes de fractures liées aux tensions entre les OP faitières nationales et ii) un soutien en demi-teinte du Ministère de l'Élevage à cet espace de dialogue ouvert à de si nombreux acteurs.

PPT www.plateforme-pastorale-tchad.org

Activités préliminaires

1. **Diagnostic pastoral** conduit à grande échelle (unités éco-pastorales) par les acteurs (compréhension fine des systèmes de mobilité et des contraintes)
2. Animation d'un **travail de priorisation des enjeux et priorités** par les acteurs du territoire (région/province), intégrant les différents groupes de pasteurs et leurs leaders ;
3. Suite à la **mise en cohérence** des aménagements hydrauliques et de la sécurisation des espaces à l'échelle régionale, l'accent est mis sur la faisabilité sociale et technique de ces aménagements site par site ;
4. Les **accords sociaux** qui aboutissent sont validés par les acteurs au **niveau local** de manière à engager la phase de réalisation des infrastructures qui ont été planifiées.

Activités menées (figure⁹)



- Mise en place de négociations (agriculteurs, éleveurs) de séjour et de passage des troupeaux avec des balises pour matérialiser en discontinu les pistes de transhumance (endroits les plus menacés).
- Plus de **1 200 ouvrages d'hydraulique pastorale** réalisés surtout des puits (76 % - majorité en réhabilitation) et des mares (temporaires).
- Application du principe de la **gratuité de l'eau et gestion coutumière des ouvrages**, à travers des organes existants ou dont la création a été appuyée (organes paritaires ou les comités de prévention des conflits).
- Une fois les ouvrages aménagés, les accords sociaux sont rediscutés et consolidés pour intégrer la gestion locale des points d'eau (comités de gestion locale des points d'eau) et le suivi du respect de la sécurisation des espaces (comités et commission mixte).
- Au niveau national, mise en place d'un espace de dialogue sur les politiques de développement pastoral : la **Plateforme Pastorale du Tchad**.

Des approches innovantes

- Une approche innovante centrée sur la compréhension des systèmes de mobilité : approche systémique avec une entrée par l'hydraulique pastorale et la mobilité pastorale comme construction sociale, relayés au niveau national par l'animation du dialogue politique sur le développement pastoral ;
- Des innovations techniques développées pour les ouvrages hydrauliques : puits en zones très difficiles, forage avec contre-puits (puits citerne) permettant de rendre accessible les aquifères profonds sans avoir recours à l'exhaure mécanique, mares stratégiquement non pérennes, balisage provisoire et définitif des pistes de transhumance associé à l'implantation de points d'eau ;
- Des innovations institutionnelles, basées sur i) le renforcement de la gestion traditionnelle locale des points d'eau (chef de puits, règles traditionnelles, droits prioritaires mais non exclusif), commissions mixtes, comités intercantonaux en charge de la prévention des conflits d'usages et liés à la mobilité et ii) la gestion des institutions de santé publique (collaboration avec le secteur de l'élevage) et d'éducation (adaptation calendriers et horaires, etc.)
- NTIC : les acteurs du commerce du bétail se sont saisis des possibilités de transferts d'argent pour négocier avec les agences télécom du pays et du Nigeria l'installation de ces services sur l'essentiel des marchés à bétail stratégiques pour réduire les risques de vol et d'agression, faciliter le commerce et assurer le paiement des enseignants ou techniciens de terrain travaillant dans les zones pastorales ;
- Emergence et adoption du développement pastoral comme concept fondateur, accordant les ministères techniques, les OP faîtières et les PTF au sein de la PPT.

- La stratégie consiste à multiplier des ouvrages rustiques et durables s'inscrivant dans la régulation traditionnelle des accès négociés, en évitant l'artificialisation des ouvrages induisant i) un risque de surcharge sur les ressources par le débit et ii) un libre-accès aux ressources au détriment des formes de régulation basées sur la hiérarchie des droits négociés portés par la gestion traditionnelle.

Environnement

Les actions menées ont appliqué un principe de « prudence écologique » pour limiter les effets pervers des réalisations en matière d'hydraulique. Dans la pratique, cela a impliqué des choix techniques innovants, par exemple se limiter à des ouvrages à faible débit pour minimiser le risque de surpâturage ; le choix d'ouvrages à capacité temporaire d'utilisation, pour éviter la sédentarisation autour des mares ; le choix d'intervenir notamment en créant des points d'eau pour ouvrir de nouveaux pâturages inexploités dans les sites de séjour des transhumants, et favoriser une « meilleure répartition » des troupeaux dans l'espace pendant la saison sèche.

Femmes & jeunes

Ce sont principalement des hommes, et, au niveau des éleveurs, des hommes « âgés », qui ont bénéficié des renforcements de capacités générés par les projets. S'il était pertinent et efficace de travailler en priorité avec cette catégorie d'acteurs qui a les savoirs et les pouvoirs en matière socio-foncière, force est de constater le peu d'actions/réflexions sur les questions de genre et de génération. Cette invisibilité des femmes est, à terme, porteuse de risques pour toute la démarche de soutien à la mobilité pastorale : las de conditions de vie trop dures, les femmes et les jeunes pourraient pousser à la fixation, voire la sédentarisation à termes avec son corolaire de perte de savoir-faire (conduite des troupeaux) et d'ethno-savoirs (pâturages, itinéraires, alliances, points d'eau, etc.)

Résultats de l'action (1993 – 2021)

- **L'absence/réduction des conflits violents** (impliquant mort d'homme ou blessures graves) autour des points d'eau et balisages obtenu grâce à l'appui à la création d'instances locales impliquant les autorités locales et favorisant une meilleure gestion des conflits.
- **Le ralentissement du mouvement de transhumance** (en sécurisant l'eau et le pâturage le long des pistes) permet i) une meilleure nutrition des animaux le long du chemin, ce qui accroît la productivité du troupeau et ii) de réduire les risques de dégâts dans les champs et donc de conflits avec les cultivateurs sédentaires plus au Sud (grâce au ralentissement de la descente des transhumants en fin de saison des pluies mais aussi lors de la remontée vers le nord dès les premières pluies méridionales).
- **La reconnaissance de la plateforme Pastorale** en tant qu'interlocuteur légitime dans l'univers institutionnel et organisationnel tchadien ; Après plus de dix années d'activités, cet instrument se révèle utile et manifeste plusieurs types d'impacts : production de propositions consensuelles et amélioration des politiques et stratégies, évolutions institutionnelles et émergence d'initiatives nationales et sous-régionales remarquables, renforcement des capacités des acteurs, particulièrement des OP, alerte et plaidoyer face à des situations critiques, diffusion des connaissances auprès des étudiants et plus largement dans la société.
- **L'influence sur les politiques nationales et régionales** : le changement de nom du ministère de l'Élevage en Ministère du Développement Pastoral et des Productions Animales (MDPPA) est une avancée politique et une inversion positive de la perception de la problématique pastorale par ses propres cadres ; Émergence d'institutions dont une Direction consacrée à l'éducation nomade.

- **Soutien au renforcement des capacités des acteurs de la filière pastorale** : en résonance avec l'articulation mobilité pastorale et économie pastorale, le projet d'appui à la filière bovine, PAFIB (2007-2013) a permis i) de structurer davantage les OP jusqu'au niveau national (par branches professionnelles : éleveurs, commerçants, bouchers, transformateurs divers de produits de l'élevage) et ii) de mettre en avant la compréhension et les débuts d'aménagements des circuits de commercialisation du bétail sur pied (transversaux avec les axes de transhumance) avec des équipements adéquats correspondants (points d'eau, marchés, aires d'abattage).
- La **durabilité des ouvrages apparaît comme le maillon faible** de l'approche, tant en termes de suivi que de maintenance de ces ouvrages publics assurés par l'Etat. La mise en place d'un dispositif provincial de suivi et d'entretien pérenne des ouvrages a été conçu et mis en place dans deux provinces par le Projet d'Appui Structurant au développement Pastoral - PASTOR - depuis 2018¹⁰.

Focus

L'action incarne une approche pionnière de relance des investissements pastoraux après plus de dix années d'arrêt du soutien à cette activité par la plupart des bailleurs de fonds, l'élevage pastoral étant parfois mis en cause comme une cause des sécheresses successives de 1973 et 1984. A partir des années 1990, plusieurs projets se sont engagés dans l'appui au développement pastoral : AA, AB, PREPAS, PROHYPA, PIRPT, PASEP.

Cette dynamique tchadienne, autour de la Plateforme Pastorale du Tchad, a aussi induit une impulsion significative au niveau sous régional avec le lancement du Programme Régional d'Appui au Pastoralisme Sahélien porté par le CILSS et les six pays sahéliens du Tchad à la Mauritanie. Son lancement a également suscité la préparation d'autres programmes sous régionaux axés sur la gestion de la mobilité transfrontalière entre pays sahéliens et pays côtiers (PRIDEC, PEPISAO, PACBAO, PREDIP...).

Une approche territoriale spécifique

A l'inverse des approches territoriales centrées sur des échelles administratives (communales, intercommunales, régionale) la prise en compte des enjeux du développement pastoral oblige à une approche territoriale bien spécifique qui combine étroitement plusieurs échelles stratégiques pour agir efficacement sur la sécurisation du foncier et des systèmes pastoraux :

- **Grands ensembles régionaux** au sein desquels s'inscrivent les systèmes de mobilité (unité éco-pastorales identifiées dans la Stratégie Nationale de Développement Pastoral) ;
- **Echelle régionale/provinciale** des instances de planification et de mise en œuvre de la SNDP : Comités Provinciaux d'Actions réunissant les services techniques déconcentrés de l'élevage, de l'hydraulique, de l'environnement, de l'aménagement du territoire, avec les autorités locales cantonales (agriculteurs sédentaires et pasteurs transhumants) ;
- **Echelle localisée** des sites identifiés comme prioritaires par la concertation régionale sur lesquels doivent se tisser les accords sociaux entre autorités locales exerçant la maîtrise foncière et les autres groupes d'utilisateurs permanents et temporaires. C'est avec ces acteurs ensuite que seront définies l'organisation et la gestion des ouvrages ;
- **Echelle nationale et sous régionale** du dialogue politique. C'est ici que s'effectue un travail essentiel de partage des connaissances et de co-construction des propositions de politiques publiques contribuant au développement pastoral. La portée du dialogue engagé a dépassé le cadre national pour intégrer d'autres espaces de dialogues sous régionaux : déclaration de N'djaména, rencontres de haut niveau sur la transhumance apaisée dans le bassin du lac Tchad...



En bref... une approche territoriale :

- multi-acteurs,
- multi-dimensionnelle,
- multi sectorielle,
- flexible et adaptée localement...

Car basée sur une connaissance fine des systèmes de mobilité, une concertation entre acteurs et adaptée à chaque situation – se basant sur une étude de faisabilité sociale et technique des aménagements.



- 1993 ● *Améliorer l'approvisionnement en eau de qualité de zones d'élevage nomade et d'axes caravaniers* (Projets BET) – **approche sectorielle hydraulique** : l'eau pour les hommes et le bétail (fourniture d'eau potable aux éleveurs, équipement des pistes caravanières en nouveaux points d'eau pérennes, mise en valeur de pâturages inexploités).
- 1995 ● *Sécurisation des éleveurs du Tchad* (Projets Almi Bahaim, Irriba Bilia - **Approche systémique avec entrée par l'hydraulique pastorale** : l'eau pour sécuriser la mobilité pastorale (Tchad oriental) ; Extension du réseau hydraulique pastoral + Sécurisation de l'usage des infrastructures pastorales.
- 1999 ● *Réhabiliter et construire des puits pour garantir l'approvisionnement en eaux des troupeaux et des éleveurs* (projets PHPK) - **Approche systémique avec entrée par l'hydraulique pastorale** (Tchad occidental) ; Assurer un accès permanent à l'eau et aux ressources + Sécuriser l'accès aux pâturages + Améliorer la santé animale.
- 2004 ● *Sécurisation de l'accès et de la gestion de l'espace pastoral* (projets Almy Al Afia) – **Approche systémique avec entrée par l'hydraulique pastorale + sécurisation des droits d'usages pastoraux** (gestion concertée des infrastructures pastorales et des ressources communes) : de l'eau comme mode de gouvernance des espaces pastoraux, de l'eau pour la paix. Tchad central).
- 2007 ● *Appui élargi à la filière bovine, PAFIB (2007-2013)*, développe les activités d'infrastructures de commerce du bétail connectée aux axes de mobilité et vise à renforcer les capacités des acteurs du commerce de bétail.
- 2011 ● Séminaire national « Développement pastoral », la PPT étant en charge du suivi de la mise en œuvre des recommandations.
- 2012 ● *Evaluation externe de 20 ans d'hydraulique pastorale au Tchad, AFD.*
- 2013 ● Organisation d'un colloque régional, Déclaration de N'Djamena ; Naissance du PRAPS suite au colloque de Nouakchott (CILSS).
- 2016 ● *Projet d'appui Structurant au Développement Pastoral (PASTOR)*, intégrant le Sud, le Centre et l'Est, l'Appui à la Maîtrise d'Ouvrage, éducation en milieu mobile, santé animale-santé humaine, provincialisation de la SNDP, financement de l'entretien des ouvrages d'hydraulique pastorale.
- 2017 ● Démarrage du PRAPS Tchad.

Partenaires financiers

AFD, puis implication multi bailleurs forte depuis 2013 UE, DDC, Banque Mondiale, BAD, FAO, FIDA, Club du Sahel, ONG...

Enjeux & Perspectives

- Travail en cours pour mettre en place les circuits de financement pérennes de l'entretien des ouvrages à l'échelle provinciale en connexion avec le Fonds national de développement de l'élevage et les fiscalité des marchés à bétail ;
- D'une manière générale les puits sont largement sollicités au point de remettre en cause la durée moyenne des ouvrages (10 ans en milieu sédimentaire et 20 ans en cristallins et sur des nappes discontinues, bien plus importante néanmoins que des forages motorisés ou solaires). *Les forages équipés exigent un plan de maintenance strict, sans lequel l'ouvrage est beaucoup moins durable.*

Documents sources

- 1 : Décentralisation et communautés nomades au Niger. Marty A. Mohamadou A., Haut Commissariat à la Réforme Administrative et à la Décentralisation. 2005
- 2 : Secteur de l'hydraulique pastorale au Tchad - Evaluation et capitalisation de 20 ans d'intervention de l'AFD; Kratli S., Monimart M., Jallo B., Swift J., Hesse C., 2013
- 3 : Scoones I., Nouvelles orientations du développement pastoral en Afrique, CTA, Karthala, 1999, p.43, 361 p.
- 4 : L'élevage pastoral au Sahel et en Afrique de l'Ouest, PRAPS-Inter-réseaux Développement rural
- 5 : Swift, J., 2008. Pastoralisme et mobilité, in Sécuriser le pastoralisme en Afrique de l'Est et de l'Ouest, Addis-Abeba, 11-12-13 novembre.
- 6 : www.pasto-secu-ndjamena.com
- 7 : Marty A., Eberschweiller A., Dangbet Z., 2009. Au cœur de la transhumance. Un campement chamelier au Tchad Central, septembre 2006-avril 2007. Ed. ANTEA-IRAM-KARTHALA. 277 p
- 8 : Sougnabé et al., 2016 Espace de dialogue et co-construction des politiques publiques par les acteurs du pastoralisme au Tchad, IRED, IRAM, in Territoires et frontières : le développement à l'épreuve des régions frontalières. Colloque international, Université de Gatineau. Québec, Canada.
- 9 : Etat des lieux de la Stratégie Nationale de Développement Pastoral, T2 2016; Plateforme pastorale du Tchad
- 10 : Lecointe P., Awad Fizzani A-A., Moudari A., Etude prospective : pérennisation de l'entretien des ouvrages d'hydraulique pastorale au Tchad. Plateforme Pastorale Tchad. 2013. 85 p.

Crédits photos : IRAM

iram



COLLOQUE RÉGIONAL

Sécurité - Développement - Environnement



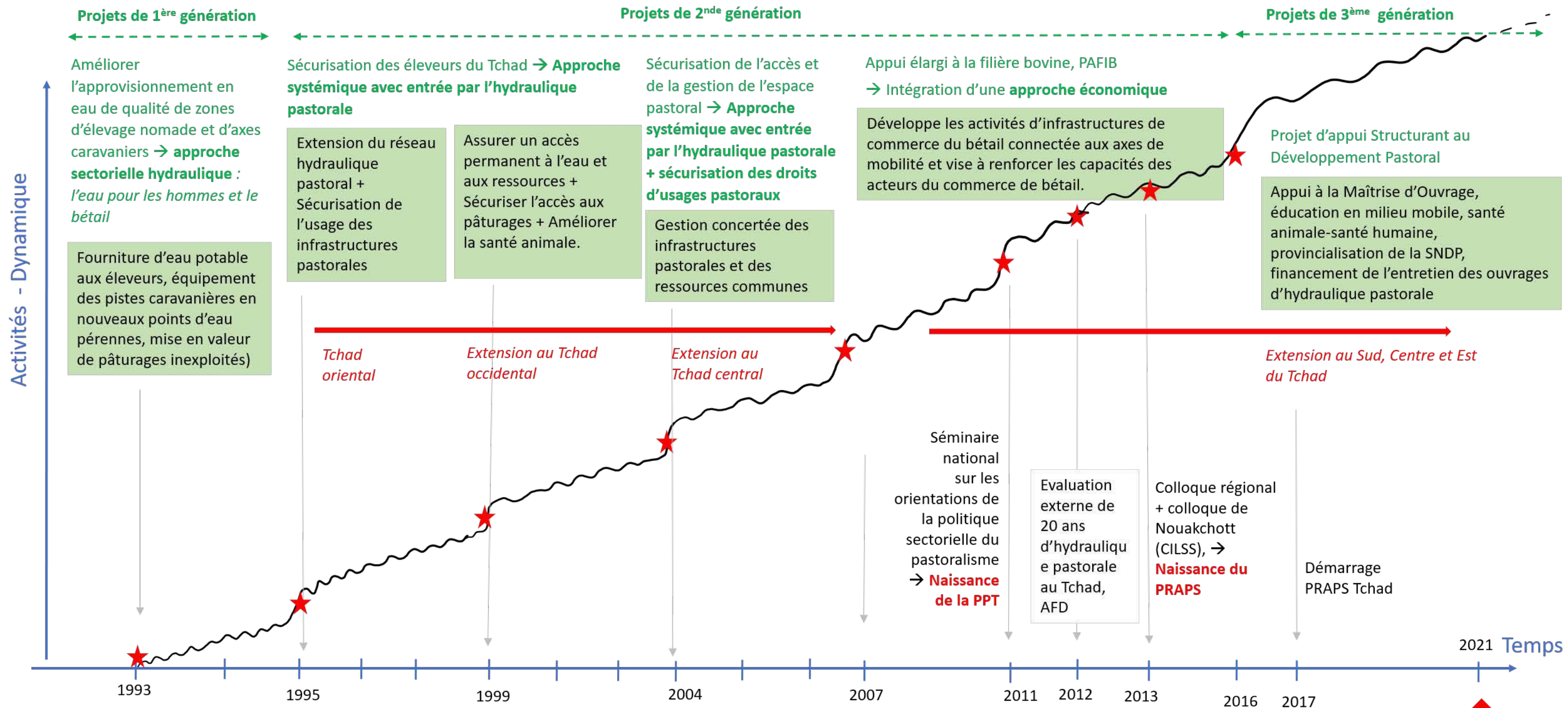
ÉLEVAGE PASTORAL

Une contribution durable
à la sécurité
des espaces saharo-sahéliens

27-29 mai 2013
N'Djaména, Tchad

Annexe 8 : trajectoire du projet d'appui au développement pastoral au Tchad

Objectif du partenariat : amélioration de l'exercice du pastoralisme en tant que mode spécifique de production et de vie



CONTEXTE

Le processus de décentralisation, engagé depuis le début des années 1990, est à ce jour peu avancé au Tchad. Il est fondé sur 4 niveaux de collectivités territoriales décentralisées (provinces, départements, municipalités et communautés rurales). Seul le niveau des municipalités est en place.

2021 Temps ↑ Période actuelle

★ Moment marquant

Annexe 9 : fiche synthétique du projet Bloc agroécologique à Madagascar

MADAGASCAR

« Grand Sud »

Région Androy,

District Ambovombe,

> 8 communes

2014 –
2024



La décentralisation à Madagascar^{1&2}

La transition démocratique du début des années 90 a été l'occasion de décentraliser certains pouvoirs aux collectivités territoriales : les communes ont été mises au centre de la stratégie de décentralisation de Madagascar tandis que les administrations centrales ont accru leur présence sur le terrain au moyen de la déconcentration administrative.

Après 30 années de mise en œuvre, le processus de décentralisation reste inachevé : concurrence entre les services communaux et les services déconcentrés, absence de collectivités intermédiaires. L'érection des provinces a été tentée en 1998, puis celle des régions en 2004, mais à ce jour, les communes, constituent le seul niveau de pouvoir réel au niveau infranational.

Les blocs agroécologiques

Etude
de cas 5

Contexte

Le Grand Sud malgache est touché de façon récurrente par des crises alimentaires aiguës (1991-1992, 2006-2007, 2015-2016 et plus récemment 2020). Dans la région Androy, où les indicateurs de développement humain sont les plus faibles du pays, le taux de pauvreté atteint 97 %. Cette situation est due à :

- Des facteurs climatiques extrêmes : le Grand Sud malgache est constitué d'une vaste zone sous **climat semi-aride** marqué par de faibles précipitations (*entre 300 mm sur le littoral du Sud-Ouest et 600 mm dans les reliefs du Nord-Est*), aggravé par la fréquence des vents secs et des périodes de sécheresse.
- Le manque d'eau potable, et l'enclavement causé par l'un des pires réseaux routiers du pays.
- La croissance démographique et la déforestation (qui augmente de 0,66 % par an).



Le « *tio mena* », littéralement vent rouge, souffle plusieurs mois de l'année avec pour conséquences l'érosion des terres, un assèchement des cultures et l'ensablement des parcelles cultivées³.

Les sols, très sableux, sont exposés à l'érosion éolienne et pluviale qui condamne la productivité à long terme des espaces agricoles. Une fois érodés, les sols ne sont plus productifs et doivent être laissés à l'abandon, conduisant les populations à trouver de nouvelles terres (déforestation) ou à migrer.

Les populations du Sud doivent faire face à des difficultés alimentaires souvent longues et sévères, voire, dans le pire des cas, comme en 2020, à des « *kere* » (en langue locale, équivalent de la notion de faim, associée aux crises alimentaires aiguës).

Organisation sociale : l'Androy est la « patrie » de la population Antandroy qui s'organise en clan, lignage et enclos (équivalent d'une famille). Les populations sont traditionnellement polygames. Une exploitation moyenne compte 9 individus (dont 5 enfants), pratiquant une agriculture de subsistance sur 1 ha en moyenne.



Embocagement intermédiaire du paysage avec Pois d'Angole et culture de mil à barbe (dans les parcelles) à Karoke Mahandrorano, 2017.

Objectifs de l'aménagement⁴

Trouver des solutions pérennes à grande échelle pour le Grand Sud malgache en matière de lutte contre la dégradation des terres, notamment en protégeant les parcelles de culture contre les érosions pluviale et éolienne et en restaurant la fertilité des sols.

Finalité : améliorer, par la diversification des cultures, la sécurité alimentaire et nutritionnelle de cette région semi-aride très exposée aux aléas climatiques, tout en préservant son capital environnemental.

L'aménagement de blocs agroécologiques est au cœur de l'action.

Le rôle des paysans relais

Pour diffuser les innovations, la stratégie a été de s'appuyer davantage sur les paysans que sur les techniciens. Reprenant le concept de champ-école en le simplifiant, la communication entre paysans adoptants et paysans non sensibilisés a été privilégiée (communication « paysans à paysans »).

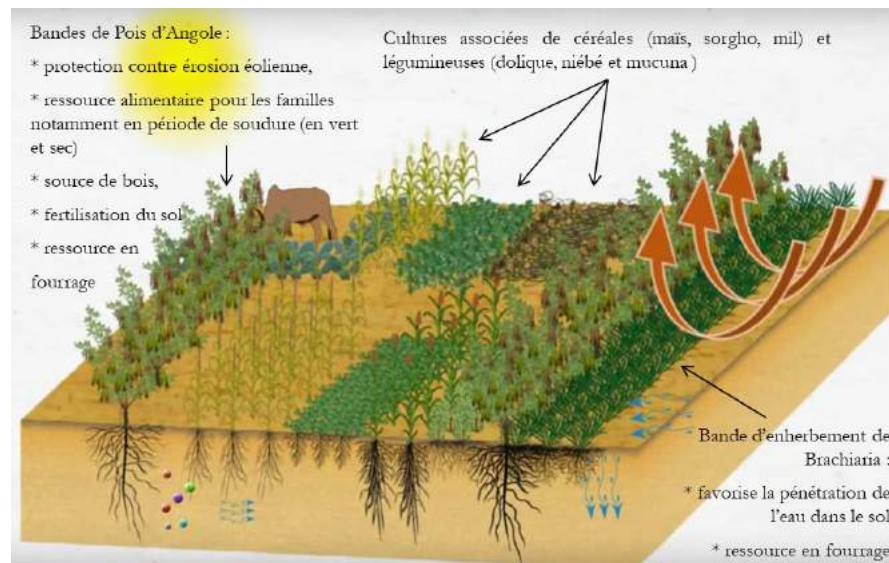
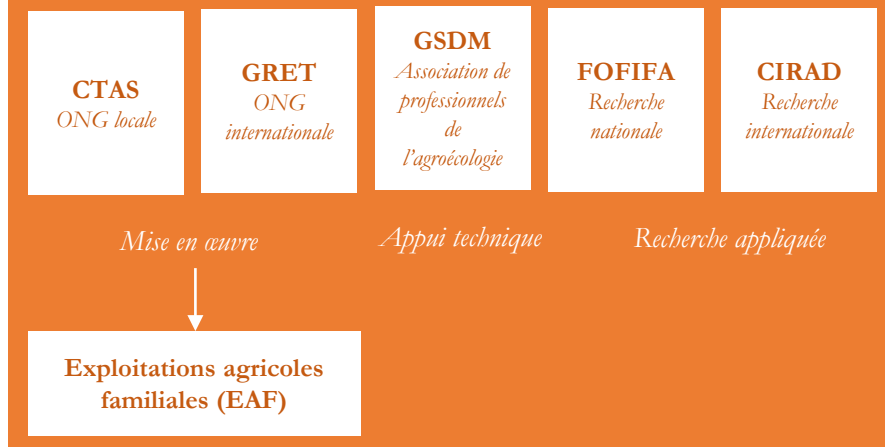


Schéma du bloc agroécologique (GIZ, Cirad⁵)

Jeux d'acteurs



Le Centre Technique Agroécologique du Sud (CTAS)

Créé en 2013 avec l'appui du Gret, cette ONG malgache met en œuvre la majeure partie des activités en matière de développement de l'agroécologie dans le Grand Sud. La diffusion des blocs agroécologiques est maintenant réalisée sous le lead du CTAS (depuis 2015), qui collabore avec plusieurs partenaires et bailleurs et dont le Gret est l'un des partenaires privilégiés.

Le CTAS mise sur les jeunes au sein de son équipe et applique une démarche socio-anthropologique, basée sur une approche « paysans à paysans », élément clé de réussite dans toute diffusion de l'innovation autour de l'agroécologie (AE) dans la région (dont la culture est marquée par de nombreux *fady* - interdits). Au-delà de l'action menée avec le Gret, le CTAS met actuellement en place 5 blocs AE financés par le FIDA et travaille à un partenariat avec la BAD pour la mise en place de nouveaux blocs AE.

Résultats obtenus (Etude d'impact 2018)⁶

En 2019 : 27 blocs AE aménagés soit 4 394 hectares pour 4 337 ménages agricoles.

Augmentation des surfaces cultivées : dans les zones périphériques des blocs agroécologiques, 47 % des terres étaient en jachère en 2018, contre 20 % dans les blocs (meilleure résistance des cultures promues, récupération de sols dégradés, pas de semis systématiques grâce à l'utilisation de cultures pluriannuelles, etc.).

Accroissement de la production : la production alimentaire annuelle estimée en 2018 était de 2 066 kg par ménage, contre 917 kg en dehors des blocs.

Augmentation des revenus agricoles : développement d'une catégorie de paysans « riches » (capital en élevage supérieur à 2,5 millions MGA), qui est de 19 % dans les blocs contre 12 % hors blocs et diminution de la proportion de paysans « pauvres » (capital en élevage inférieur à 100 000 MGA), qui est de 21 % dans les blocs contre 37 % hors blocs.

Focus foncier

Dans l'Androy, « tout est parcellisé » ; le propriétaire ou ayant droit de chaque parcelle, délimitée par les *raketa* (figuier de barbarie), est bien connu. Les exploitants ne possèdent pas de titre foncier, ni certificat foncier.

Témoignage d'un opérateur

Comme un paysan pouvait à la fois être producteur de semences, boutiquier, vendeur de semences et agent de diffusion, il pouvait générer des profits par la réussite même de ses actions de sensibilisation, ce qui constituait un bon facteur de motivation. En 2019, environ 80 paysans étaient engagés dans cette dynamique.

Amélioration de l'alimentation : Les nouvelles cultures introduites au niveau des blocs (mil, sorgho, pois d'Angole et pois de Lima) permettent aux familles de s'alimenter en moyenne 72 jours par an. Par ailleurs, plus de la moitié de la production est vendue.

Amélioration de la fertilité des sols : 34 % de paysans estiment avoir vu en 2018 une amélioration de la fertilité de leurs parcelles au niveau des blocs, contre 11 % seulement en dehors.

Forte valorisation du bois produit (branche de pois d'Angole pour le bois de feu).

Résilience face aux changements climatiques : Suite à l'année 2020 marquée par 10 mois sans pluie et des vents « Tiomena », les cultures malmenées survivent ...

Focus semences⁷

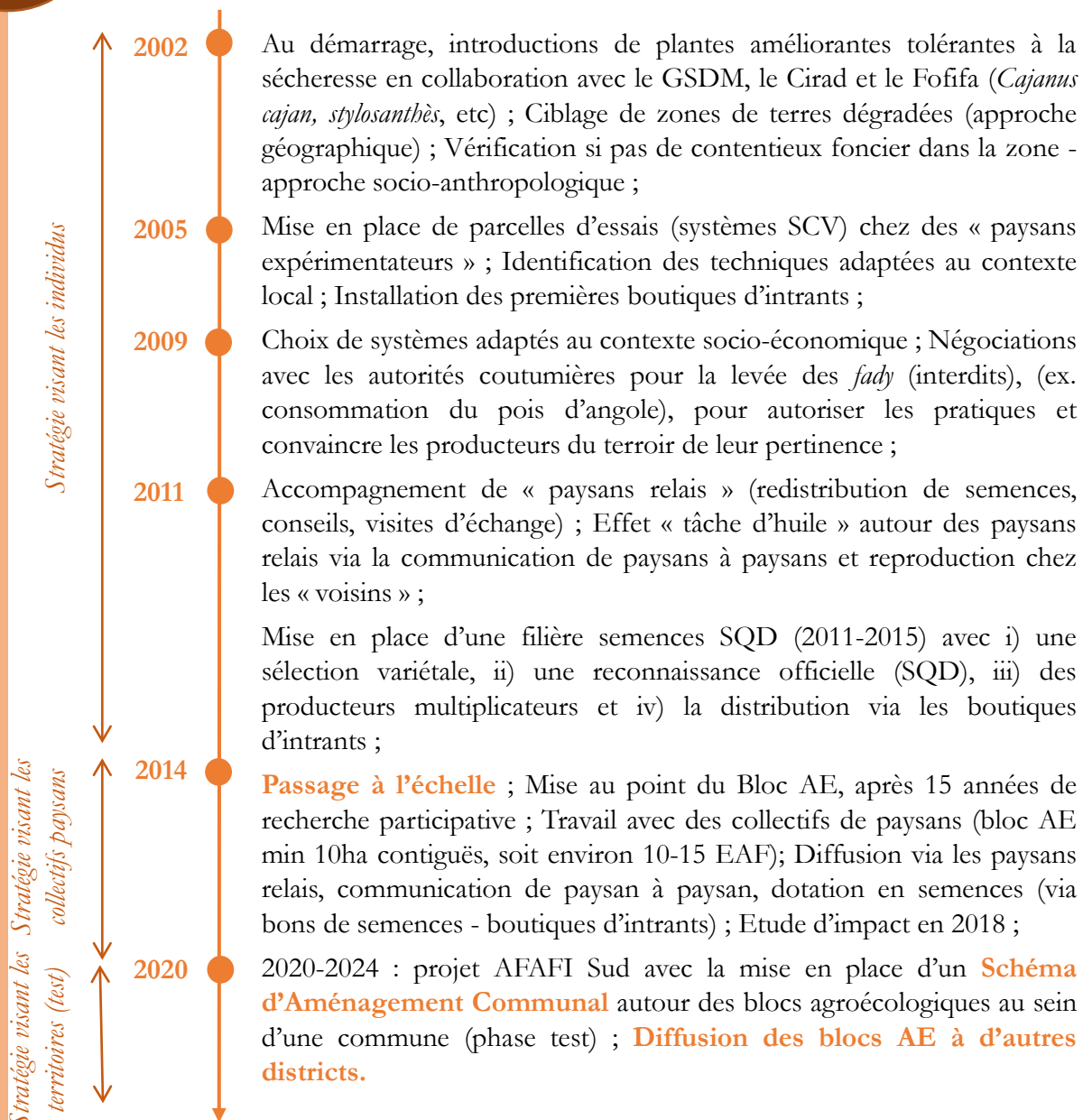
Les techniques innovantes faisant appel à des variétés nouvelles, un dispositif de production basé sur des paysans volontaires et techniquement performants a été mis en place en collaboration avec la FAO, l'Agence nationale de contrôle officiel des semences et plants (ANCOS), les services techniques de l'État, le GSDM et le CTAS.

Le système des Semences de Qualité Déclarée (SQD) des régions Androy-Anosy constitue un dispositif performant et complexe comprenant i) une couche juridique (des normes et procédures de contrôle), ii) des infrastructures (le Centre de production de semences d'Agnarafaly – CPSA qui dispose de structures d'irrigation), iii) un réseau de producteurs et de commerçants de semences, iv) des modules de formation ainsi v) qu'une structure centralisatrice (le CTAS).

37 variétés locales ont ainsi pu être homologuées et produites (maintenues par le CTAS). Certains paysans ont également profité de la possibilité de devenir producteur de semences pour générer des revenus (voir encadré ci-contre).

Une évolution de la démarche d'intervention... sur 20 ans

Les blocs agroécologiques



Partenaires financiers

8 projets de mise en œuvre, 4 partenaires financiers : UE (2002-2018 et 2020-2024), FAO (2012-2017), Fondation AVRIL (2018-2020 et 2021-2023) et GIZ (2019-2020).

Focus - Approche territoriale

La mise en place de blocs AE cible un groupe de paysans partageant des contraintes communes sur un micro territoire.

La phase en cours (2010-2024) vise la mise en place d'un **schéma d'aménagement communal*** autour des blocs AE dans 1 commune. Une approche intégrée « nutrition-sécurité alimentaire », appliquée au niveau des sites terroirs (identifiés au sein des communes), permet de créer des synergies entre les différents volets d'activités sur un même terroir pour fournir un package complet aux bénéficiaires.

* *Outil de planification territoriale / vision à 15 ans*

Enjeux & Perspectives

- Densifier les blocs agroécologiques ;
- Etendre la diffusion à d'autres zones (leur réussite restant tributaire d'une approche socio-anthropologique adaptée à chaque district, commune ou *fokontany*) ;
- Mettre l'accent sur les femmes et les jeunes ;
- Développer des filières inclusives : le développement à grande échelle des blocs agroécologiques doit s'accompagner de la construction de filières agricoles rémunératrices
- Mettre l'accent sur le volet nutrition

Documents sources

- 1 : Décentralisation à Madagascar, Banque Mondiale, 2004
- 2 : Une décentralisation toujours à la traîne, SEFAFI, 06/06/19, Tribune Madagascar
- 3 : Dusty winds exacerbate looming famine in Madagascar's deep south, Razafison R., Mongabay Series, 29/01/2021 ;
- 4 : Stratégie de développement de l'agroécologie dans le Grand Sud Malgache – Retour d'expériences autour des blocs agroécologiques ; Gret, 2020
- 5 : The CTAS: Agroecology in the extreme south of Madagascar, GIZ, 2020 ;
<https://www.youtube.com/watch?v=vlcsEo8txUc>
- 6 : Rapport d'étude d'impact des pratiques agroécologiques diffusées dans le cadre des blocs agroécologiques par le projet HOBA; GSDM, 2018
- 7 : Etude de la filière semencière à Madagascar et plus particulièrement dans la zone d'intervention du projet ASARA; Beauval V. (Tero) et Di Leonardo A. (consultant), 2016

Credits photos : p1 gch : Tsimanova Nazaire Paubert. Dte : Gret. p5 : Tabina Rabarison, GSDM



Paysage classique de l'Androy autour des blocs agroécologiques.



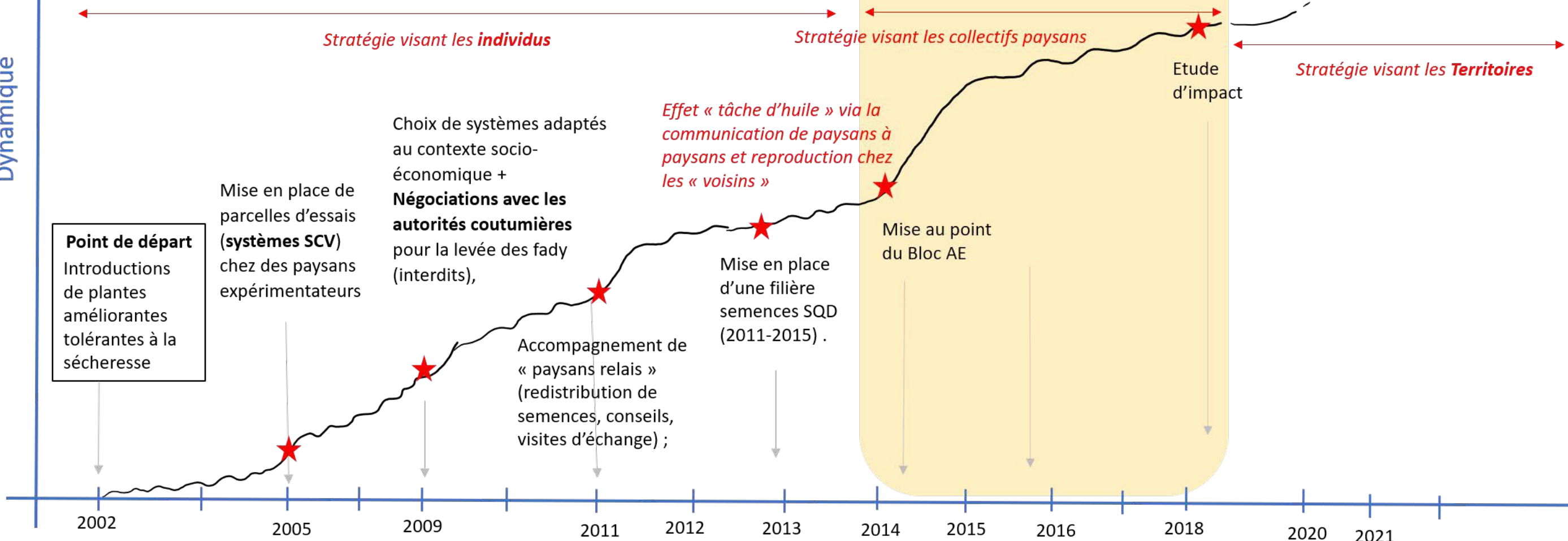
Paysage à l'intérieur des blocs agroécologiques.

Annexe 10 : trajectoire du projet Bloc agroécologique à Madagascar

**Programme mis en œuvre par le
GRET et le CTAS**

Objectif du partenariat : Trouver des solutions pérennes à grande échelle pour le Grand Sud malgache en matière de lutte contre la dégradation des terres,

Activités
Dynamique



CONTEXTE

La transition démocratique du début des années 90 a été l'occasion de décentraliser certains pouvoirs aux collectivités territoriales : les **communes** ont été mises au centre de la stratégie de décentralisation de Madagascar tandis que les administrations centrales ont accru leur présence sur le terrain au moyen de la déconcentration administrative.

Après 30 années de mise en œuvre, le processus de décentralisation reste inachevé. L'érection des provinces a été tentée en 1998, puis celle des régions en 2004, mais à ce jour, les communes, constituent le seul niveau de pouvoir réel au niveau infranational.



Période actuelle



Moment marquant



Crédits photos : Agrisud, Gret, Iram,

Avec le soutien de



Groupe de Travail Désertification